



# Bulletin Officiel

N° 4841 Lundi 27 Avril 2015

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DE SOCIETES

#### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES AGO - AGE

SOCIETE ALKIMIA - AGO -	2
ARAB TUNISIAN BANK - ATB - - AGO -	3

#### COMMUNIQUE DE PRESSE

SYPHAX AIRLINES	3
MONOPRIX	4

#### AUGMENTATION DE CAPITAL

TUNIS RE	5-8
MODERN LEASING	9-13

#### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

GIF FILTER	14
------------	----

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2015-1	15-19
----------------------------------	-------

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « TL 2015-1	20-25
--	-------

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « BANQUE DE L'HABITAT SUBORDONNE 2015 »	26-32
--	-------

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2015-01 »	33-37
-------------------------------------	-------

#### COURBE DES TAUX

38

#### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

39-40

#### ANNEXE I

- LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### ANNEXE II

##### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014

- ALKIMIA
- ENNAKL AUTOMOBILES

#### ANNEXE III

##### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2014

- ALKIMIA
- ENNAKL AUTOMOBILES

#### ANNEXE IV

##### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014

- AL AMANAH PRUDENCE FCP
- AL AMANAH EQUITY FCP
- FCP AMEN PERFORMANCE
- FCP AMEN PREVOYANCE

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA**

**Siège social :11,- Rue des Lilas - 1082 Tunis - Mahrajène**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA sont invités à assister le Jeudi 14 Mai 2015 à 10 heures à l'Hotel Les Berges du Lac, à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2014
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2014
- 3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice
- 4- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2014 du Groupe ALKIMIA
- 5- Quitus aux Administrateurs
- 6- Fixation des jetons de présence et de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.
- 7- Affectation du résultat net de l'exercice 2014
- 8- Renouvellement du mandat des Administrateurs

Conformément à l'article 29 des statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'A.G.O sur simple justification de son identité, à condition qu'il ait été immatriculé par son intermédiaire en bourse sur les registres de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les rapports à soumettre aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société.

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE

**ARAB TUNISIAN BANK**

Siège Social : 9, rue Hédi Nouira, 1001 Tunis

Messieurs les actionnaires de l'ARAB TUNISIAN BANK sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 07 mai 2015 à 11H00 à l'hôtel « Mövenpick » Gammarth, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2014.
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs l'exercice clos au 31 décembre 2014.
- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2014.
- Affectation des résultats.
- Cooptation d'un administrateur.
- Fixation du montant des jetons de présence
- Quitus aux administrateurs.
- Nomination des administrateurs et d'un conseiller.
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2014.
- Approbation des états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2014.
- Nomination de 2 Commissaires aux comptes pour les exercices 2015, 2016 et 2017.

---

2014 - AS - 2219

---

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SYPHAX AIRLINES**

Siège social: Aéroport International Sfax Thyna BP 1119 -3018 Sfax -

Le conseil d'administration de la compagnie SYPHAX AIRLINES s'est réuni le jeudi 16 avril 2015 suite à la demande de son Président Directeur Général. Vu ses engagements personnels, Monsieur Mohamed GHELALA a présenté sa démission de son poste de Président Directeur Général, afin de sauvegarder les intérêts de la compagnie et ceux de ses actionnaires, tout en maintenant son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration se félicite de la nomination de Monsieur Hatem CHABCHOUB, ancien Directeur Commercial de la compagnie en qualité de nouveau Président Directeur Général et ce à compter du 17 avril 2015 afin de continuer le développement stratégique et le renforcement du management de la compagnie.

.....  
\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

---

2014 - AS - 2306

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »**

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine

Le Conseil d'Administration de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis (S.N.M.V.T) - MONOPRIX - réuni le jeudi 16 avril 2015, a arrêté les comptes de la société au 31/12/2014, dégageant un résultat de 10 106 756 DT et a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire le 29 mai 2015 à 9h30 et une Assemblée Générale Extraordinaire le même jour à 11h et de lui proposer l'augmentation du capital par incorporation de réserves de 6 656 458 DT avec une émission d'une action gratuite pour cinq anciennes détenues.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**AUGMENTATION DE CAPITAL****VISA du Conseil du Marché Financier :**

<p>Portée du visa du CMF : <b>Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.</b></p>
---

<p><b>Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.</b></p>
--

**Société Tunisienne de Réassurance -Tunis Re-**

Siège social : 12, Avenue du Japon – 1073 Tunis

**Décision à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de « Tunis Re » réunie le 10/03/2015 a décidé d'augmenter le capital social de la société de 25MD pour le porter de 75MD à 100MD par l'émission de 5 000 000 actions nouvelles de nominal 5D à raison d'une (1) action nouvelle pour trois (3) actions anciennes. Elle a donné au conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités et les délais de réalisation de l'augmentation de capital.

L'AGE a aussi autorisé dans sa 3<sup>ème</sup> résolution la redistribution totale ou partielle des actions non souscrites entre les actionnaires une fois le délai d'exercice du droit préférentiel de souscription dépassé ainsi que d'offrir les actions non souscrites au public.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 10/03/2015, le conseil d'administration de « Tunis Re » du 10/03/2015 a arrêté les modalités et les conditions de l'augmentation de capital. Ainsi, le capital de « Tunis Re » sera augmenté de 25MD par souscription en numéraire et l'émission de 5 000 000 actions nouvelles au prix de 7,800D, soit 5D de valeur nominale et 2,800D de prime d'émission. Les nouvelles actions seront émises, à raison d'une (1) action nouvelle pour trois (3) actions anciennes. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription et porteront jouissance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Caractéristiques de l'émission**

Le capital social sera augmenté de **25MD** par la création de **5 000 000** actions nouvelles à souscrire en numéraire. Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

**Prix d'émission**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **7,800D**, soit **5D** de valeur nominale et **2,800D** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

**Droit préférentiel de souscription**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : à raison d'une (1) action nouvelle pour trois (3) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. « Tunis Re » ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

- Suite -

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### **Période de souscription**

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce du **18/05/2015** au **05/06/2015** inclus.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce du **08/06/2015** au **09/06/2015** inclus.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public du **10/06/2015** au **17/06/2015** inclus.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

### **Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société « Tunis Re » exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 7,800D, soit 5D représentant la valeur nominale de l'action et 2,800D représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant par (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, la TUNISIE CLEARING créditera le compte indisponible n°03 135 120 0321 046263 87 ouvert sur les livres de la BNA – Agence Succursale.

### **Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 05/06/2015 à 17H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux, l'intermédiaire chargé de l'opération), via l'Espace Adhérents de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation de capital en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

### **Modalités et délais de délivrance des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites délivrée par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

- Suite -

### **Jouissance des actions nouvelles souscrites**

Les actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à compter du 01/01/2015.

### **But de l'émission**

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la société qui vise principalement :

- Le renforcement de l'assise financière de la société en vue de la rapprocher aux standards admis par ses homologues régionaux et pour se préparer à mettre en conformité avec le projet de loi en cours qui a fixé le capital minimum réglementaire pour le réassureur à un montant de 100 MDt ;
- L'élargissement de la capacité de souscription de la société en vue de consolider sa position sur le marché local et de renforcer sa présence en tant que référence sur les marchés régional et international ;
- La diversification de l'activité de la société dans les domaines de croissance rentable afin d'accroître sa rentabilité ;
- L'amélioration du système de contrôle interne pour une meilleure maîtrise de sa stratégie de gestion des risques.

### **Renseignements généraux sur les titres émis**

#### **Droits attachés aux valeurs mobilières offertes**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

#### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

#### **Régime fiscal applicable :**

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

#### **Marché des titres**

Depuis le 11/05/2010, les actions de « Tunis Re » sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

- Suite -

#### **Cotation en bourse des actions anciennes**

Les 15 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de la société « Tunis Re » inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du 18/05/2015, droits de souscription détachés.

#### **Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 5 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2014, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

#### **Cotation en bourse des droits de souscription**

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du 18/05/2015 au 05/06/2015 inclus.

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

#### **Tribunaux compétents en cas de litiges**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

#### **Prise en charge par la STICODEVAM**

Les droits de souscription seront pris en charge par la TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « TN0007380066 » durant la période de souscription préférentielle, soit du 18/05/2015 au 05/06/2015 inclus.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « TN0007380074 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° 15-0902 en date du 24 avril 2015, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société « Tunis Re », de BNA Capitaux intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, de tous les intermédiaires en Bourse, ainsi que sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn). Ce prospectus doit être accompagné des états financiers de « Tunis Re » relatifs à l'exercice 2014, pour tout placement sollicité après le 30/04/2015.

---

\*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 05/06/2015 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.



## AVIS DES SOCIETES

### Augmentation de capital

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération est établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2015, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

#### Modern Leasing

Société anonyme au capital de 20 000 000 de Dinars

De valeur nominale de 5 dinars

Siège Social : Immeuble Assurances SALIM - Lotissement AFH/BC5 -  
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

#### Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Modern Leasing, tenue le 27 janvier 2015, a décidé d'augmenter le capital social de la société de 15 000 000 DT pour le porter de 20 000 000 DT à 35 000 000 DT en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 10 000 000 DT et ce par l'émission de 2 000 000 nouvelles actions émises au pair d'une valeur nominale de 5 DT chacune. Ces actions seront souscrites selon la parité d'une (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes.
- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 5 000 000 DT et ce par l'émission de 1 000 000 actions nouvelles, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes.

La date de jouissance des actions nouvelles est fixée au 1er Janvier 2015.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa deuxième résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

#### But de l'émission :

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par MODERN LEASING visant à consolider ses ressources à moyen et long terme pour soutenir le développement de l'activité de la société.

#### Caractéristiques de l'émission :

Le capital social sera augmenté de 15 000 000 DT répartis comme suit :

- 10 000 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 000 000 actions nouvelles.
- 5 000 000 DT par incorporation de réserves et par émission de 1 000 000 actions nouvelles gratuites ;

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

- Suite -

➤ **Augmentation de capital par souscription en numéraire :**

▪ **Caractéristiques :**

Montant : 10 000 000 DT

Nombre d'actions nouvelles à souscrire : 2 000 000 actions

Valeur nominale des actions : 5 DT

Forme des actions à émettre : Nominative

Catégorie : Ordinaire

▪ **Prix d'émission :**

Cette émission va être opérée au pair, au prix de cinq (5) dinars chacune. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

▪ **Droit préférentiel de souscription :**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible :** à raison d'une (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société MODERN LEASING ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible :** en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

▪ **Période de souscription :**

La souscription aux 2 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (1) action nouvelle pour deux (2) anciennes et ce du **25/05/2015** au **26/06/2015 inclus(\*)**.

▪ **Etablissement domiciliaire :**

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société MODERN LEASING exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT représentant la valeur nominale.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 14049049300700024654 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, agence Centre Urbain Nord Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing

.....  
(\*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **26/06/2015** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

▪ **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **26/06/2015 à 16H à la SIFIB-BH**, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par la SIFIB-BH), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

▪ **Modalités et délais de livraison des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par la société « MODERN LEASING » et ce, dès la réalisation de l'opération.

**Mode de placement :**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 4 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

➤ **Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites :**

**Caractéristiques :**

**Montant :** 5 000 000 DT

**Nombre d'actions nouvelles gratuites :** 1 000 000 actions

**Valeur nominale des actions :** 5 DT

**Forme des actions gratuites :** Nominative

**Catégorie :** Ordinaire

**Droit d'attribution :**

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une **(1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes**.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **25/05/2015**.

**Jouissance des actions nouvelles**

Les actions nouvelles gratuites (1 000 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (2 000 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du **1er janvier 2015**.

**Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises**

**Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 35 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions

- Suite -

### **Régime de négociabilité :**

Les actions sont librement négociables en bourse.

### **Régime fiscal applicable : Droit commun :**

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

L'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:  
Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;  
Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

### **Marché des titres**

Les actions de la société MODERN LEASING sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

#### **Cotation en Bourse des actions anciennes**

Les 4 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de la société MODERN LEASING inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **25/05/2015**, droits de souscription et d'attribution détachés.

#### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 2 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2014, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

#### **Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites**

Les 1 000 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le **25/05/2015** séparément des actions anciennes, jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2014, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

#### **Cotation en bourse des droits de souscription et des droits d'attribution**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **25/05/2015 au 26/06/2015 inclus(\*)**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les négociations en bourse sur les droits d'attribution commencent à partir de **25/05/2015**.

.....  
(\*): Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **26/06/2015** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0006720106**» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0006720098**» durant la période de souscription préférentielle soit du **25/05/2015** au **26/06/2015 inclus(\*)**.

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0006720080**» à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **25/05/2015**.

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0006720072**» à partir du **25/05/2015**.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par SIFIB-BH -Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 15-0897 en date du 13 avril 2015, du document de référence de Modern Leasing enregistré par le CMF en date du 02/03/2015 sous le n° 15-001, des indicateurs d'activité de la société relatifs au 1er trimestre 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Modern Leasing - Immeuble Assurances SALIM - Lotissement AFH/BC5 - Centre Urbain Nord 108 Tunis Mahrajène, la SIFIB-BH - Immeuble Assurances SALIM - Lotissement AFH/BC5 3ème Etage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène et sur les site Internet du CMF: [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn), de Modern Leasing [www.modernleasing.com.tn](http://www.modernleasing.com.tn) et de la SIFIB-BH : [www.sifibbh.com.tn](http://www.sifibbh.com.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2015 ainsi que les états financiers relatifs à l'exercice 2014 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF respectivement au plus tard le 20 et le 30 avril 2015

.....  
(\*): Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **26/06/2015** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

**AVIS DES SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE**

**LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER »**

**Siège Social : GP1 Km 35 Grombalia 8030**

La Société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire lors de sa réunion du **17 JUIN 2014**, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **173 316 dinars** pour le porter de **10 268 973 dinars** à **10 442 289 dinars**.

Cette augmentation de capital sera faite par incorporation de la réserve pour réinvestissement d'un montant de **145 000 DT** et une partie des résultats reportés d'un montant de **28 316 DT**, et ce, par l'émission de **173 316 actions nouvelles gratuites, d'une valeur nominale de un (01) dinar chacune, à raison de (04) actions nouvelles pour deux cent trente Sept (237) actions anciennes.**

La Société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que la date d'ouverture de l'attribution gratuite a été fixée au **25 AVRIL 2015**.

• **Modalité de l'augmentation :**

L'augmentation du capital sera effectuée par l'émission de **173 316 actions nouvelles gratuites de nominal un (1) dinar chacune**, à attribuer aux détenteurs des **10 268 973 actions** composant le capital social actuel, **à raison de (04) actions nouvelles pour deux cent trente Sept (237) actions anciennes.**

• **La Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les **173 316 actions nouvelles gratuites** porteront jouissance en dividendes à partir du **1<sup>er</sup> JANVIER 2014**.

• **Cotation en bourse :**

➤ Les actions anciennes de la Société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER » seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **25 AVRIL 2015**.

➤ Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **25 AVRIL 2015** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

➤ Les droits d'attribution seront détachés et négociables en bourse à partir du **25 AVRIL 2015**.

• **Prise en charge par la Tunisie Clearing :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la Tunisie Clearing à partir du **25 AVRIL 2015**.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2ème trimestre 2015 pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2015**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« AIL 2015-1 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

Lors de sa réunion tenue le 4 juin 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 60 millions de dinars au cours de l'année 2015 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions d'émission et de fixer le montant et la date d'émission de chaque tranche.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 21 novembre 2014, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant maximum de 35 millions de dinars en une ou plusieurs tranches.

Le Conseil d'Administration a également délégué à la Direction Générale de l'AIL les soins de fixer les taux et la durée selon la situation du marché au moment de l'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre le présent emprunt pour un montant de 15 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars et a fixé les durées et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,65% et/ou TMM+2,25% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,85% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :****Montant de l'emprunt :**

Le montant nominal du présent emprunt est de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 20 millions de dinars, divisés en 150.000 obligations, susceptibles d'être portés à 200 000 obligations, de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'Emprunt Obligataire « AIL 2015-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **08/05/2015** et clôturés au plus tard le **06/08/2015**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **06/08/2015**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

- Suite -

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **08/05/2015** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

**But de l'émission :**

L'AIL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

**Nature, forme et délivrance des titres :**

- Dénomination de l'emprunt : « AIL 2015-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

**Prix de souscription et d'émission :** Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **06/08/2015**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **06/08/2015**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

**Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêts :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,65% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,25% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'août de l'année N-1 au mois de juillet de l'année N.

**Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise :**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,85% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.



- Suite -

**Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **06/08/2020** pour la catégorie A et le **06/08/2022** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement** : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement** Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **06 août de chaque année**.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **06/08/2016**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **06/08/2016** et le premier remboursement en capital aura lieu le **06/08/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 7,65% l'an (pour la catégorie A) et de 7,85% l'an (pour la catégorie B).

**Marge actuarielle (souscription à taux variable)** : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2015 (à titre indicatif), qui est égale à 4,8575% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,1075%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt** :

**Durée totale** Les obligations de l'emprunt obligataire « **AIL 2015-1** » sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A.
- 7 ans pour la catégorie B.

**Durée de vie moyenne** : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt obligataire «AIL 2015-1» est comme suit :

- 3 années pour la catégorie A.
- 5 années pour la catégorie B.

**Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)** : La duration exprime l'horizon de placement pour lequel la performance effective obtenue pour un placement obligataire est égale, quelque soit l'évolution des taux d'intérêt à la performance théorique initiale.

A l'issue d'une durée égale à la duration, le risque de perte (ou de gain) en capital est compensé exactement par le risque de réinvestissement à la hausse (ou à la baisse) des flux.

La duration s'exprime en années et elle est obtenue en divisant la somme des annuités pondérées actualisées par le prix de l'obligation, ou à défaut, par la somme des annuités actualisées.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,730 années** (pour la catégorie A) et **4,269 années** (pour la catégorie B).

- Suite -

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

**Mode de placement :** L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF, intermédiaire en Bourse.

**Notation de l'emprunt :**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 20 avril 2015, sur l'échelle nationale, la note « AA+(tun) » à l'emprunt « AIL 2015-1 » objet de la présente note d'opération.

**Notation de la société:** En date du 12 février 2015, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note attribuée à la société Arab International Lease - AIL - sur son échelle de notation nationale :

- Note nationale à long terme : AA+(tun)
- Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- Note nationale à court terme : F1+(tun)
- Note nationale de dette senior : AA+(tun)

**Organisation de la représentation des obligataires :** Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :** Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30 décembre 1996, portant loi des finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 DT) sans que ce montant n'excède mille dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

**RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **AIL 2015-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

**Marché des titres :** Il existe cinq emprunts obligataires émis par l'AIL et qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés des titres étrangers.

L'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse – SCIF - de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt obligataire « AIL 2015-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par TUNISIE CLEARING :** L'Arab International Lease s'engage, dès la clôture de l'emprunt « AIL 2015-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **22/04/2015** sous le n°**15-0901**, du document de référence « AIL 2015 » enregistré auprès du CMF en date du **22/04/2015** sous le n°**15-003**, des états financiers de l'AIL arrêtés au 31 décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015 et des indicateurs d'activité de l'AIL relatifs au 2ème trimestre 2015, pour placement sollicité après le 20 juillet 2015.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de l'AIL-11, Rue Hédi Nouria - 1001 TUNIS ; de la SCIF intermédiaire en bourse – Rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis et sur le site Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 avril 2015.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2ème trimestre 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 juillet 2015.

**AVIS DES SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2015 pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE  
« Emprunt subordonné TL 2015-1 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 05/06/2014 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires subordonnés d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le 23/12/2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « Emprunt subordonné TL 2015-1 » d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 20 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,90% brut l'an au minimum et TMM+2,60% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,20% brut l'an au minimum et 8,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le conseil d'administration a également chargé la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,70% et/ou TMM+2,30% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,90% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant de l'emprunt :**

L'emprunt obligataire subordonné « Emprunt subordonné TL 2015-1 » est d'un montant de 15 Millions de dinars susceptible d'être porté à 20 Millions de dinars, divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portés à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné TL 2015-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **05 mai 2015** et clôturées au plus tard le **29 juin 2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29 juin 2015** les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29 juin 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **17 juillet 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

#### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **05 mai 2015** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

#### **But de l'émission :**

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

#### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

##### **Nature, forme et délivrance des titres :**

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt subordonné TL 2015-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des obligations :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (TUNISIE VALEURS).

**Prix de souscription et d'émission :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

##### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrites dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **29 juin 2015**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **29 juin 2015** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

**Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêts :**

Les obligations subordonnées « Emprunt Subordonné TL 2015-1 » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

• **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de **juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N**.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,70% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

• **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,90% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **29 juin 2020** pour la catégorie A et le **29 juin 2022** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :** le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **29 juin** de chaque année. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **29 juin 2016**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **29 juin 2016** et le premier remboursement en capital aura lieu le **29 juin 2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,70% l'an pour la catégorie A et de 7,90% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2015 à titre indicatif, qui est égale à 4,8575% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,1575%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,30% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

### **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné TL 2015-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,7289 années** pour la catégorie A et **4,2654 années** pour la catégorie B.

### **Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :**

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunt obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 02 octobre 2014 sous le numéro 14/007. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

### **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait aucune mention de garantie.

**Mode de placement** : L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de Tunisie Valeurs (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

- Suite -

**Notation de la société:** En date du **11 février 2015**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

**Notation de l'emprunt:** L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **30 mars 2015**.

### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément aux dispositions du paragraphe II de l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

#### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2015-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

**Marché des titres :** Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné TL 2015-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par TUNISIE CLEARING :** TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné TL 2015-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.



- Suite -

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**).

- **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société de leasing un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 17/04/2015 le n°15-899, du document de référence « Tunisie Leasing 2014 » enregistré auprès du CMF en date du 02/10/2014 sous le 007, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au 1er trimestre 2015 prévus par la réglementation en vi régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de Tunisie Leasing arrêtés au 31 décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TU LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2015 et les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril et le 30 avril 2015.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire Subordonné «Banque de l'Habitat Subordonné 2015 »

### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la BH réunie le 18/02/2015, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 31 mars 2015 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « Banque de l'Habitat Subordonné 2015 » d'un montant de 90 millions de dinars. Il a également fixé les caractéristiques et les conditions de cette émission tout en prévoyant deux maturités 5 ans et 7 ans avec deux années de grâce et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,90% brut l'an au minimum et TMM+2,20% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,35% brut l'an au minimum et 7,65% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le conseil d'administration a également donné pouvoir à la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- **Catégorie A : 7,40% et/ou TMM+1,95% sur 5 ans ;**
- **Catégorie B : 7,50% sur 7 ans dont 2 années de grâce.**

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

#### Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire subordonné « Banque de l'Habitat Subordonné 2015 » est d'un montant de 90 Millions de dinars divisé en 900 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **28 avril 2015** et clôturées sans préavis au plus tard le **29 mai 2015**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 900 000 obligations subordonnées.

- Suite -

Au cas où le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas clôturé à la date limite du **29 mai 2015**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **12 juin 2015**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts.

En cas de non placement intégral de l'émission au **12 juin 2015**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **28 avril 2015** aux guichets de TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en bourse, sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène, de SIFIB BH, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et des autres intermédiaires en Bourse.

### **But de l'émission**

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire sus-visée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance page 16).  
De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : « Banque de l'Habitat Subordonné 2015 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par les intermédiaires agréés mandatés TUNISIE VALEURS et SIFIB BH.

### **Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **29 mai 2015**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **29 mai 2015** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- ✓ *Taux variable :*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,95% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- ✓ *Taux fixe :*

Taux annuel brut de 7,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- ✓ *Taux fixe :*

Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **29 mai 2020** pour la catégorie A et le **29 mai 2022** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

**Païement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **29 mai** de chaque année.

- Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **29 mai 2016**.
- Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **29 mai 2016** et le premier remboursement en capital aura lieu le **29 mai 2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,40% l'an pour la catégorie A et de 7,50% l'an pour la catégorie B.

- Suite -

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2015 à titre indicatif, qui est égale à 4,8075% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,8075%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,95% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «Banque de l'Habitat Subordonné 2015» sont émises selon deux catégories :

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ Une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ Une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

**Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :**

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunt obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 15/04/2015 sous le n° 15-002.

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- Suite -

**Garantie :**

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de la société :**

La Banque de l'Habitat est notée par l'agence internationale STANDARDS&POOR'S depuis septembre 2003 sur l'échelle internationale.

Le 21 février 2013, la notation était "B+" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

Le 20 août 2013, la notation a été révisée à la baisse à "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

Cette notation a été maintenue en date du 05 décembre 2014, soit "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

En date du 27 mars 2015, l'agence de notation a confirmé de nouveau la notation "B" à long terme, "B" à court terme et a relevé les perspectives d'avenir de "négatives" à "stables".

**Notation de l'emprunt:**

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de Tunisie Valeurs (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba), aux guichets de la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et des autres intermédiaires en Bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductible de base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

- Suite -

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt subordonné « **Banque de l'Habitat Subordonné 2015** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

**Marché des titres**

A fin Mars 2015, il existe deux emprunts obligataires émis par la BH et qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT à savoir « BH 2009 » et « BH 2013-1 ».

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BANQUE DE L'HABITAT s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « **Tunisie Valeurs** » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **Banque de l'Habitat Subordonné 2015** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La BANQUE DE L'HABITAT s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « **Banque de l'Habitat Subordonné 2015** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou

- Suite -

avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la Banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 15/04/2015 sous le numéro 15-0898 et du document de référence « Banque de l'Habitat 2015 » enregistré par le CMF en date du 15/04/2015 sous le n°15-002.

Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2015. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2014, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2015.

La note d'opération et le document de référence « Banque de l'Habitat 2015 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la Banque de l'Habitat, 18 Avenue Mohamed V, 1080 Tunis, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, SIFIB BH, Immeuble Assurances Salim - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2015 et les états financiers relatifs à l'exercice 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2015 et le 30 avril 2015.



## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2015, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2015-1 »

#### DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le **30/05/2014** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014 et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du **18/02/2015** d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 40 millions de dinars et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme suit :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,65% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,30% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,85%.

#### RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

##### Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est de 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à un montant maximum de 40 millions de dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2015-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

##### Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **05/05/2015** et clôturées au plus tard le **13/07/2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **13/07/2015**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **13/07/2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **28/07/2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **05/05/2015** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

**But de l'émission :**

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'Arab Tunisian Lease a prévu pour l'année 2015 des mises en force qui s'élèvent à 220,5 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 78 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 30 millions susceptibles d'être portés à 40 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 33,5 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cashflow de la société.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

**Nature, forme et délivrance des titres :**

**Dénomination de l'emprunt :** «ATL 2015-1 »

**Nature des titres :** Titres de créance.

**Forme des titres :** Les obligations seront nominatives.

**Catégorie des titres :** Ordinaire.

**Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC – Intermédiaire en bourse).

**Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt « ATL 2015-1 » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,65% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,30% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,85%.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **13/07/2015** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **13/07/2015**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C. L'emprunt sera amorti en totalité le **13/07/2020** pour les catégories A et B et le **13/07/2022** pour la catégorie C.

- Suite -

**Paie ment :**

Le paie ment annuel des intérêts et le rembourse ment du capital dû seront effectués à terme échu, le **13 Juillet** de chaque année.

Le premier rembourse ment des intérêts aura lieu le **13/07/2016** pour toutes les catégories.

Le premier rembourse ment en capital aura lieu le **13/07/2016** pour les catégories A et B et le **13/07/2018** pour la catégorie C.

Les paie ments des intérêts et les rembourse ments du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

- Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,65% l'an.
- Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,85% l'an.

Ce taux n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt

**Marge actuarielle (Taux variable) :**

2,30% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

**Durée totale :**

Les obligations seront émises pour une durée de **5 ans** pour les Catégories A et B et **7 ans dont 2 ans de grâce** pour la Catégorie C.

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de rembourse ment du capital, puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur rembourse ment final. Cette durée est de **3 ans** pour les Catégories A et B et de **5 ans** pour la Catégorie C.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unité de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- La duration de la Catégorie A est de **2,730** années.
- La duration de la Catégorie C est de **4,269** années.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

**Organisation de la représentation des obligataires :**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires. Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément aux dispositions du paragraphe II de l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

### **Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

### **Notation de la société :**

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 12 Février 2015 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale long terme : BBB (tun) ; perspective : négative
- Note nationale court terme : F3 (tun) ;
- Risque souverain en monnaie étrangère : BB- ; perspective : négative ;
- Risque souverain en monnaie locale : BB ; perspective : négative.

### **Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 23/03/2015 la note « BBB (tun) » à l'emprunt obligataire « ATL 2015-1 ».

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2015-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

### **Marché des titres :**

Au 31/03/2015, il existe 10 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sur 18 lignes de cotation.

Par ailleurs, l'ATL a clôturé en date du 22 janvier 2015 l'emprunt obligataire « ATL 2014-3 ». Cet emprunt n'est pas encore négociable à la bourse de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt «ATL 2015-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing:**

L'Arab Tunisian Lease s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 15-900 en date du 17 avril 2015, du document de référence « ATL 2014 » enregistré par le CMI sous le n°14-011 en date du 21 novembre 2014, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 1er trimestre de l'exercice 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2014, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2015 et les états financiers relatifs à l'exercice 2014 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2015 et le 30 avril 2015.

<b>A V I S</b>
----------------

## COURBE DES TAUX DU 27 AVRIL 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,887%		
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,973%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,992%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,001%	999,694
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		5,011%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,030%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,049%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,073%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,087%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,103%	1 001,074
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,106%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016	5,125%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,377%	926,375
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,462%	996,442
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,754%	1 019,799
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	6,014%		982,229
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,113%	980,951
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,135%	805,876
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,169%	977,376
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,293%	967,718
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,383%	959,819
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,417%		969,496
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,471%	1 023,572
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,482%	949,629
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,550%		963,490

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	154,695	154,737		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,670	13,674		
3 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,632	100,638		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
4 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,408	1,409		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
5 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,828	37,839		
6 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,399	51,414		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
7 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	165,637	165,986		
8 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	586,428	586,790		
9 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	117,824	118,432		
10 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	128,574	128,901		
11 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	122,765	123,144		
12 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	113,499	113,819		
13 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	101,990	102,280		
14 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	134,321	134,618		
15 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	92,239	92,933		
16 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	102,976	103,385		
17 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	109,126	109,339		
18 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	109,639	109,785		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
19 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 467,982	1 473,116		
20 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 398,362	2 424,594		
21 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	111,786	112,155		
22 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	105,203	105,881		
23 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	132,976	133,670		
24 FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	En dissolution	En dissolution		
25 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	130,392	132,799		
26 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,163	16,448		
27 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 251,389	5 269,623		
28 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 112,859	5 130,257		
29 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,363	2,371		
30 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,064	2,068		
31 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,097	1,105		
32 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,000	1,001		
33 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,000	1,001		
34 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,000	1,001		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
35 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,488	109,912	109,948
36 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	103,995	105,148	105,177
37 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	103,083	103,113
38 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,733	104,023	104,034
39 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,916	105,351	105,388
40 SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,837	108,113	108,145
41 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,303	105,746	105,781
42 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	102,996	104,170	104,200
43 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	103,089	104,127	104,158
44 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,095	106,273	106,302
45 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,119	103,225	103,251
46 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,165	105,446	105,478
47 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	104,217	104,683	104,713
48 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,676	107,919	107,952
49 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,639	106,926	107,764
50 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,337	104,441	104,469
51 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,629	103,834	103,865
52 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,702	105,975	106,006
53 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,786	104,097	104,150
54 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,707	104,967	104,994
55 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,892	106,054	106,083
56 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,652	104,019	104,056
57 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	100,720	100,751
58 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,957	106,063	106,093
59 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,377	103,565	103,596





## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la société « Amen Lease » et l'ouverture au public de FCP INNOVATION, FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS, FCP HAYETT MODERATION, FCP HAYETT PLENITUDE, FCP HAYETT VITALITE , FCPR IntilaQ For Growth et FCPR IntilaQ For Excellence, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845 530

31. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244
32. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
33.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Charguia II.2035 Tunis Carthage	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7.SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459
8.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
9.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
10.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Avenue du Japon Montplaisir -1073 Tunis-	71 906852
11.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	71 783 500
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	71 197 820
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac -Tunis-	71 783 995
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899

23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis	71 948 354
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
58. Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
59. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	

60.Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Hôtelière El Kantaoui "Palm Marina"	Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
65.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
66.Société Hôtelière Mouradi Golf	Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 246 355
67.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
69.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
70.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
71.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
72.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
73. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
74.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
75.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
76.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
77.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
78. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
79.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
80. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
81.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
82.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
83.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
84.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
85.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
86.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
87.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
88.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
89.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
90.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
91.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
94.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
95.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	
97.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768

98.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
99.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
100. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
101.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
104. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
105. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

## III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL BARAKA	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
36	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
37	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
38	FCP FINA 60 (1)	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere Les Berges du Lac -1053 Tunis
39	FCP GENERAL DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
40	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
51	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
52	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis

53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
61	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
62	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
63	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani- 1002 Tunis
64	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
66	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
67	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
68	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis



82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
88	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani-1002 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
96	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
99	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
100	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
102	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
106	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
108	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

110	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
111	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
112	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
113	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
114	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13 <sup>ème</sup> étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3 <sup>ème</sup> étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 <sup>ème</sup> étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	87, avenue Jugurtha, Mutuelleville, 1083 - Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3 <sup>ème</sup> étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS**

**SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA**

Siège social : 11, rue des Lilas 1082 Tunis Mahrajene.

La Société Chimique ALKIMIA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 14 mai 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Nasser KADRI et Mr Anis LAADHAR.

Société Chimique ALKIMIA S.A

**BILAN**  
(Exprimé en Dinars)

ACTIFS	Notes	AU 31 DECEMBRE	
		2014	2013
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	A1	1 605 959,146	1 413 366,146
MOINS : AMORTISSEMENT	A2	(564 453,646)	(98 812,366)
		<b>1 041 505,500</b>	<b>1 314 553,780</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	A3	74 719 535,499	71 956 770,912
MOINS : AMORTISSEMENT	A4	(59 238 928,136)	(56 494 022,175)
		<b>15 480 607,363</b>	<b>15 462 748,737</b>
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	A5	30 477 845,101	30 085 512,392
MOINS : PROVISION	A5'	(9 605 868,343)	(9 605 868,343)
		<b>20 871 976,758</b>	<b>20 479 644,049</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>37 394 089,621</b>	<b>37 256 946,566</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>37 394 089,621</b>	<b>37 256 946,566</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
STOCKS	A6	14 852 980,594	13 996 697,337
MOINS : PROVISION	A7	(1 455 634,876)	(1 649 306,896)
		<b>13 397 345,718</b>	<b>12 347 390,441</b>
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	A8	58 297 674,767	56 506 269,732
MOINS : PROVISION	A9	(609 722,876)	(609 722,876)
		<b>57 687 951,891</b>	<b>55 896 546,856</b>
AUTRES ACTIFS COURANTS	A10	2 094 019,806	4 280 294,674
AUTRES ACTIFS FINANCIERS	A11	238 715,411	250 659,971
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	A12	17 436 458,383	17 205 524,651
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>90 854 491,209</b>	<b>89 980 416,593</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>128 248 580,830</b>	<b>127 237 363,159</b>

Société Chimique ALKIMIA S.A

**BILAN**  
(Exprimé en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	AU 31 DECEMBRE	
		2014	2013
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
CAPITAL SOCIAL	C1	19 472 530,000	19 472 530,000
RESERVES	C1	34 917 253,000	29 057 253,000
RESULTATS REPORTEES	C1	3 102,104	11 636,105
AUTRES CAPITAUX PROPRES	C1	242 959,800	175 931,000
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>54 635 844,904</b>	<b>48 717 350,105</b>
RESULTAT AU 31/12/2014		14 546 646,198	18 352 830,259
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>		<b>69 182 491,102</b>	<b>67 070 180,364</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
- EMPRUNT	P1	3 214 285,710	3 928 571,426
PROVISIONS	P2	2 406 990,749	1 964 226,288
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>5 621 276,459</b>	<b>5 892 797,714</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	P3	34 870 126,853	38 124 660,541
- AUTRES PASSIFS COURANTS	P4	15 030 545,571	12 591 795,323
AUTRES PASSIFS FINANCIERS	P5	3 544 140,845	3 557 929,217
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>53 444 813,269</b>	<b>54 274 385,081</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>59 066 089,728</b>	<b>60 167 182,795</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>128 248 580,830</b>	<b>127 237 363,159</b>

Société Chimique ALKIMIA S.A

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en Dinars)

	Notes	AU 31 DECEMBRE	
		2014	2013
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
REVENUS	R1	201 879 198,463	209 144 480,024
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>201 879 198,463</b>	<b>209 144 480,024</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
VARIATION DES STOCKS DES PRODUITS FINIS	R3	(1 154 037,739)	3 079 777,251
ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	R4	152 173 781,103	151 215 625,861
CHARGES DE PERSONNEL	R5	19 824 545,181	21 803 935,443
DOTAT. AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	R6	4 004 793,285	4 554 059,163
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	R7	19 119 886,977	18 652 281,448
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>(196 277 044,285)</b>	<b>(199 305 679,166)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>5 602 154,178</b>	<b>9 838 800,858</b>
CHARGES FINANCIERES NETTES	R8	5 660 264,483	3 702 457,005
PRODUITS FINANCIERS ET PROD.DES PLACEMENTS	R9	4 150 758,902	3 777 346,656
AUTRES GAINS ORDINAIRES	R10	730 204,810	1 501 343,539
AUTRES PERTES ORDINAIRES	R11	(245 570,016)	(136 887,106)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>15 897 812,357</b>	<b>18 683 060,952</b>
IMPOT SUR LES BENEFICES	R12	(1 351 166,159)	(330 230,693)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>14 546 646,198</b>	<b>18 352 830,259</b>
<b>MODIFICATION COMPTABLE</b>			
<b>RESULTAT NET APRES MODIFICATION COMPTABLE</b>		<b>14 546 646,198</b>	<b>18 352 830,259</b>



**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
(Exprimé en Dinars)

	AU 31 DECEMBRE	
	2014	2013
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u></b>		
ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS	208 121 281,441	202 592 326,961
SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL	(185 461 812,432)	(166 406 028,296)
INTERETS PAYES	(475 723,596)	(402 646,803)
IMPOTS ET TAXES PAYES A L'ETAT	(4 571 008,171)	(4 075 112,702)
AUTRES FLUX D'EXPLOITATION	(4 014 279,543)	(2 416 428,424)
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>13 598 457,699</b>	<b>29 292 110,736</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>		
DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION D'IMMOB.CORPORELLES ET INCORPORELLES	(2 898 347,294)	(3 478 768,603)
ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOB.CORPORELLES ET INCORPORELLES		2 400,000
DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES	(493 094,000)	(4 250 084,400)
ENCAISSEMENT DE SUBVENTIONS	102 215,000	175 931,000
<b>FLUX DE TRESOR. PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(3 289 226,294)</b>	<b>(7 550 522,003)</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>		
DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS	(9 498 828,480)	(6 151 897,000)
ENCAISSEMENT/REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	(714 285,716)	4 642 857,142
VARIATION DES MOBILISATIONS DE CREANCES	(13 788,372)	(18 685 341,627)
<b>FLUX DE TRESOR. PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>(10 226 902,568)</b>	<b>(20 194 381,485)</b>
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	148 604,895	39 045,531
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>230 933,732</b>	<b>1 586 252,779</b>
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE	17 205 524,651	15 619 271,872
TRESORERIE A LA CLOTURE	17 436 458,383	17 205 524,651

**SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA**

**SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**

**AU 31 DECEMBRE 2014**

**(Exprimé en dinars)**

<b>PRODUITS</b>		<b>CHARGES</b>		<b>SOLDES</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Revenus et autres produits d'exploitation	201 879 198,463	Déstockage de production	1 154 037,739			
<b>Total</b>	<b>201 879 198,463</b>	<b>Total</b>	<b>1 154 037,739</b>	<b>Production</b>	<b>200 725 160,724</b>	<b>206 064 702,773</b>
<b>Production</b>	<b>200 725 160,724</b>	<b>Consommations intermédiaires</b>	<b>152 173 781,103</b>	<b>Marge / coût matières</b>	<b>48 551 379,621</b>	<b>54 849 076,912</b>
Marge / coût matières	48 551 379,621	Services extérieurs	18 710 134,875			
<b>Total</b>	<b>48 551 379,621</b>	<b>Total</b>	<b>18 710 134,875</b>	<b>Valeur ajoutée</b>	<b>29 841 244,746</b>	<b>36 398 171,300</b>
Valeur ajoutée	29 841 244,746	Impôts et taxes	409 752,102			
		Charges de personnel	19 824 545,181			
<b>Total</b>	<b>29 841 244,746</b>	<b>Total</b>	<b>20 234 297,283</b>	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>9 606 947,463</b>	<b>14 392 860,021</b>
Excédent brut d'exploitation	9 606 947,463	Charges financières nettes	-5 660 264,483			
Produits des placements	4 150 758,902	Dotations aux amortissements et aux provisions	4 004 793,285			
Autres gains ordinaires	730 204,810	Autres pertes ordinaires	245 570,016			
		Impôt sur les bénéfices	1 351 166,159			
<b>Total</b>	<b>14 487 911,175</b>	<b>Total</b>	<b>-58 735,023</b>	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>14 546 646,198</b>	<b>18 352 830,259</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS  
ARRETES AU 31/12/2014**

**I - PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA**

La Société Chimique ALKIMIA, société totalement exportatrice régie par la loi N° 93-120 du 27 Décembre 1993, a été fondée en Septembre 1972, et a démarré sa production en 1976 à la capacité nominale théorique de 30 000 tonnes par an de Tripolyphosphate de Sodium (STPP; Na<sub>5</sub> P<sub>3</sub> O<sub>10</sub>) obtenu par la neutralisation de l'acide phosphorique (H<sub>3</sub> PO<sub>4</sub>) par la lessive de soude caustique (NaOH) ou par du carbonate de sodium (Na<sub>2</sub>CO<sub>3</sub>).

Le Tripolyphosphate de Sodium est une matière première de base pour la fabrication des poudres détergentes.

Le démarrage de l'usine et les mises au point ont été très difficiles et très longs ce qui a occasionné de graves difficultés à la Société et la fermeture de l'usine en 1980 et 1981.

La capacité annuelle nominale de 30 000 tonnes n'ayant jamais été atteinte avant 1983 pour des raisons essentiellement techniques, il a fallu d'abord résoudre un certain nombre de points en vue d'augmenter la production et d'améliorer la qualité du produit.

A partir de 1990 une première augmentation de la capacité de 30 000 à 45 000 tonnes a été effectuée puis en 1995/1996, suite à des optimisations de la Partie Humide, la capacité annuelle a été portée à 60 000 tonnes.

La partie séchage-calcination étant à 60 000 tonnes saturée, le Conseil d'Administration a, en sa réunion du 02 Août 1996, décidé une nouvelle extension de la capacité annuelle de 60 000 à 100 000 tonnes qui a démarré le 15 Avril 1998.

En 2002 et toujours grâce à des optimisations la capacité nominale de production de STPP de l'usine à Gabès a été portée à 115 000 tonnes par an, toutes qualités confondues.

En 2004, la production nominale de l'usine a été portée à 140 000 tonnes de STPP par an suite au revamping et l'augmentation de la capacité de production de l'unité U-1000 et à l'optimisation de la capacité de production de l'unité U-1500.

**Données Générales :**

Forme juridique :	Société Anonyme
Capital social :	19 472 530 Dinars
Nombre d'actions:	1 947 253 actions de 10 Dinars chacune.
Siège social :	11 Rue des Lilas; 1082 Tunis – Mahrajène
Usine :	Zone Industrielle de Ghannouch – Gabès
Registre de commerce :	Tunis – B – 125941996
Matricule fiscal :	001716L/A/M/000
Code en douane :	121 508 M
N° d'employeur (CNSS) :	50047/92
Président Directeur Général :	Ali MHIRI
Commissaires aux comptes :	AMC - ERNST & YOUNG et International Financial Consulting (I.F.C)

## **II - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2014 :**

- La production de l'année 2014 a enregistré une baisse de 4,81% par rapport à 2013 en raison de ralentissements enregistrés dans les livraisons d'acide phosphorique durant plusieurs semaines. Cette limitation a entraîné des arrêts forcés et des réductions de marches des Unités de production. Les charges fixes par tonne se sont ainsi envolées mettant en péril la compétitivité de la Société et fragilisant sa position dans un Marché très concurrentiel difficilement reconquis après la crise de 2008.
- Les prix des matières premières, dont notamment celui de l'acide phosphorique ont enregistré des augmentations qui n'ont pas été répercutées en totalité sur les prix de ventes du STPP.
- Comparées à la même période de 2013, les marges sur ventes ont baissé sensiblement en raison de l'effet ciseaux de la baisse des prix de ventes de STPP sur le Marché, d'une part, et de l'augmentation du prix de revient résultant de la hausse des coûts des matières premières, de l'énergie et des charges fixes d'autre part.
- Le chiffre d'affaires a enregistré une baisse compte tenu de la chute des prix et du volume des ventes, toutefois l'augmentation des cours du dollar US et de l'euro par rapport au dinar tunisien a atténué cette baisse.
- Les investissements ont atteint 2 882 644,030 dinars. Ils concernent notamment le renouvellement de l'outil de production et l'achat de matériel et logiciel informatiques.
- Malgré les troubles sociaux qui continuent sur le site, l'avancement des travaux de construction de l'Usine de sulfate de sodium à Sebkhate Oum El Khialate par la filiale « Les Salines de Tataouine », reste en ligne avec le dernier planning actualisé prévoyant un démarrage de l'Usine en Juillet 2015 et un début de commercialisation du produit en Septembre 2015.

## **III – REFERENTIEL COMPTABLE :**

Les états financiers sont exprimés en dinars tunisiens et ont été préparés conformément aux principes et normes comptables tels que prévus par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises.

## **IV – NOTES SUR LES BASES DE MESURE ET LES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

### **1 – Immobilisations Incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique et sont constituées de "logiciels" qui sont amortis sur trois ans.

### **2 – Immobilisations corporelles :**

a – méthode de comptabilisation : coût historique.

Ce coût englobe le prix d'acquisition, les droits de douanes s'il y a lieu, le frêt, l'assurance...

b – méthode d'amortissement :

La Société Chimique ALKIMIA pratique la méthode d'amortissement linéaire aux taux suivants :

• Constructions .....	:	5% l'an
• Installations techniques, matériels et outillage ....	:	10% l'an
• Matériel de transport .....	:	20% l'an
• Installations générales, agencements et aménagements divers .....	:	10% l'an
• Equipements de bureaux .....	:	10% l'an
• Matériel pool.....	:	10% l'an
• Matériel informatique.....	:	33,34% l'an

### 3 – Participations :

Les participations de la Société sont comptabilisées au coût d'acquisition.

### 4 – Créances libellées en devises :

Les créances libellées en devises ont été actualisées sur la base du cours de la devise étrangère tel que publié par la BCT au 31/12/2014.

### 5 – Dettes libellées en devises :

Les dettes libellées en devises ont été actualisées sur la base du cours de la devise étrangère tel que publié par la BCT au 31/12/2014.

### 6- Les stocks :

#### ▪ Coût d'entrée :

Les stocks de matières premières et pièces de rechange sont évalués au coût moyen pondéré.

Les stocks de produits finis sont évalués au coût moyen pondéré annuel de production.

#### ▪ Valorisation à la date de clôture :

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure. Les stocks de produits phosphatés sont évalués à leur cout de production ou à leur valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

### 7 – Revenus :

Les revenus libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours moyen du mois précédent la facturation.

## V - INFORMATIONS RELATIVES AUX ELEMENTS FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS :

### A – Les actifs :

#### A<sub>1</sub> – A<sub>2</sub> – Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles au 31/12/2014 sont constituées de :

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Logiciels au	223 021,527	223 021,527
Logiciel en cours	140 215,500	507 740,249
Acquisitions logiciels	1 242 722,119	682 604,370
Amortissements	(564 453,646)	(98 812,366)
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>1 041 505,500</b>	<b>1 314 553,780</b>

#### A<sub>3</sub> – A<sub>4</sub> – Immobilisations Corporelles :

Les immobilisations corporelles au 31/12/2014 sont constituées de :

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Immobilisations brutes année précédente	71 956 770,912	69 383 855,986
Mise en rebut	(11 839,606)	(179 348,746)
Cession	-	(59 641,160)
Acquisitions	2 774 604,193	2 811 217,515
Reclassements	-	687,317
Amortissements	(59 238 928,136)	(56 494 022,175)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>15 480 607,363</b>	<b>15 462 748,737</b>

L'évolution des immobilisations entre le 31/12/2013 et le 31/12/2014 se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Terrain	1 605 773,567	1 605 773,567
Constructions	13 027 946 ,525	12 808 411,384
Matériels de Transport	1 629 564,353	1 421 165,552
Equipements, matériels et outillages	57 819 242,319	55 435 488,583
Immobilisations en cours	637 008,735	685 931,826
Amortissements	(59 238 928,136)	(56 494 022,175)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>15 480 607,363</b>	<b>15 462 748,737</b>

**A<sub>5</sub> – Immobilisations financières :**

Les immobilisations corporelles au 31/12/2014 sont constituées de :

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Participations à la F.I.G	20 000,000	20 000,000
Participation à la B.T.S	50 000,000	50 000,000
Participation KIMIAL spa	9 535 868,343	9 535 868,343
Participation ALKIMIA Packaging SA	1 999 947,500	1 999 947,500
Participation Les salines de Tataouine	16 999 940,000	16 999 940,000
Participation S.E.P.J.	20 000,000	20 000,000
Participation S.T.M.C.I	100 000,000	50 000,000
Action S.T.M.C.I capital non appelé	(50 000,000)	0,000
Prêts au personnel à plus d'un an	378 125,500	431 711,000
Cautionnements versés	1 023 963,758	978 045,549
Emprunt National	400 000,000	0,000
Provisions	(9 605 868,343)	(9 605 868,343)
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>20 871 976,758</b>	<b>20 479 644,049</b>

La Société Chimique ALKIMIA est, depuis le 17 Avril 2006, l'actionnaire majoritaire dans le capital de la Société KIMIAL SpA à Annaba en Algérie en détenant 55% de son capital social. La prise de participation a été réalisée suite à une augmentation de capital en numéraire décidée par l'AGE du 17 Avril 2006.

Une deuxième augmentation du capital de 490 000 000 DA à 670 000 000 DA a été décidée par l'assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 12 Octobre 2008.

Compte tenu des problèmes commerciaux et techniques rencontrés, depuis la date de prise de participation, ayant engendré la perte de plus des trois quarts du capital, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 15 Septembre 2011 a décidé la dissolution anticipée de la Société et a désigné, à cet effet, un liquidateur pour procéder à sa liquidation conformément à la réglementation algérienne.

Par ailleurs, la Société Chimique ALKIMIA a procédé au 19 Novembre 2009, à la suite d'une Assemblée Générale, à la constitution d'une Société filiale à 100% dénommée « ALKIMIA-Packaging », Société anonyme au capital de 2 000 000 DT ayant pour objet social le conditionnement du carbonate de sodium et de tout autre produit chimique.

Le capital a été libéré en deux tranches, la première tranche portant sur le quart a été libérée en Octobre 2009 et la deuxième a été libérée en Février 2011.

Au mois d'Août 2011, la Société Chimique ALKIMIA a procédé à la constitution de sa nouvelle filiale « Les salines de Tataouine » société anonyme dont elle détient 100% de son capital s'élevant à 17 000 000 dinars divisé en 1 700 000 actions d'une valeur nominale de 10 DT chacune. Cette filiale a pour objet la production de sulfate de sodium dans le cadre d'une concession d'exploitation de Sebkhath Oum El Khialate à Tataouine. Les travaux de construction de l'Usine de sulfate de sodium à Sebkhath Oum El Khialate ont pris beaucoup de retard et compte tenu du dernier planning actualisé, il est prévu le démarrage de l'usine en Juillet 2015 et un début de commercialisation du produit en Septembre 2015

**A<sub>6</sub> – A<sub>7</sub> – Stocks :**

Les stocks au 31/12/2014 sont constitués de :

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
acide phosphorique	1 658 623,750	67 748,747
lessive de soude (NaOH)	831 874,999	1 372 551,250
carbonate de sodium (Na <sub>2</sub> CO <sub>3</sub> )	-	46 615,350
STPP	1 833 771,669	2 266 780,154
Produits semi finis	1 280 483,073	1 657 949,332
matières consommables	2 328 558,316	2 089 731,385
fournitures consommables	4 703 181,557	4.690 566,695
Emballages	1 799 567,299	1 044 271,498
Produits résiduels (Boues)	416 919,931	760 482,926
Provisions	(1 455 634,876)	(1 649 306,896)
<b>Total net</b>	<b>13 397 345,718</b>	<b>12 347 390,441</b>

**A<sub>8</sub> – A<sub>9</sub> – Clients et comptes rattachés :**

Les clients au 31/12/2014 sont constitués de :

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Clients locaux	406 623,941	887 713,775
Clients étrangers	56 208 985,335	54 209 152,647
Clients douteux	609 722,880	609 722,877
Effets à recevoir	1 072 342,611	799 680,433
Provision	(609 722,876)	(609 722,876)
<b>Solde</b>	<b>57 687 951,891</b>	<b>55 896 546,856</b>

Les provisions pour clients douteux s'élevant à 609 722,876 DT concernent :

- d'anciennes ventes effectuées sur le marché local pour 98 442,000 DT et non payées à ce jour.
- deux factures impayées sur KIMIAL SpA relatives au transfert du Savoir-faire.
- Reliquat impayé sur facture export suite avarie commune déclarée par le bateau transportant la marchandise.

**A<sub>10</sub> – Autres actifs courants :**

Les autres actifs courants au 31/12/2014 sont constitués de :

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Diverses avances fournisseurs	1 077 767,487	116 698,936
Avances au personnel	150 065,688	173 355,803
Etat impôt et taxes à liquider	314 200,425	0,000
Produits à recevoir	488 215,329	3 887 104,508
Compte courant ALKIMIA-Packaging	4 300,000	63 331,396
Compte courant Les Salines de Tataouine	38 375,854	33 490,087
Divers	21 095,023	6 313,944
<b>Solde</b>	<b>2 094 019,806</b>	<b>4 280 294,674</b>

**A<sub>11</sub> – Autres actifs financiers :**

Les autres actifs financiers au 31/12/2014 sont constitués de :

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Echéances de l'année (n+1) des prêts accordés au personnel.	238 715,411	250 659,971
<b>Solde</b>	<b>238 715,411</b>	<b>250 659,971</b>

**A<sub>12</sub> – Liquidités et équivalents de liquidités :**

Les liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2014 sont constitués de :

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Placement (certificats de dépôt)	15 000 000,000	15 000 000,000
Effets remis à l'encaissement	-	210 948,954
Dépôts en banque	2 431 162,818	1 991 052,306
Caisses	5 295,565	3 523,391
<b>Solde</b>	<b>17 436 458,383</b>	<b>17 205 524,651</b>

**B – Capitaux propres et passifs :**

**C<sub>1</sub> – Les capitaux propres :**

Le tableau de variation des capitaux propres au 31/12/2014 se présente comme suit :

Désignation	Capital Social	Réserve Légale	Réserves spéciale et générales	Réserves pour fonds social	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat	Total
							de l'exercice	
<b>Solde au 31.12.2012</b>	19 472 530	1 947 253	19 410 000	1 150 000	-	5 534 314	10 179 411	57 693 508
<b>Affectation résultat 2012</b>								
Réserves	-	-	6 550 000	-	-	-	-6 550 000	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-5 522 678	-3 629 411	-9 152 089
Subvention	-	-	-	-	175 931	-	-	175 931
<b>Résultat de 2013</b>	-	-	-	-	-	-	18 352 830	18 352 830
<b>Solde au 31.12.2013</b>	19 472 530	1 947 253	25 960 000	1 150 000	175 931	11 636	18 352 830	67 070 180
<b>Affect. résultat 2013</b>								
Réserves	-	-	5 860 000	-	-	-	-5 860 000	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-8 534	-12 492 830	-12 501 364
Subvention	-	-	-	-	102 215	-	-	102 215
Amort. subvention	-	-	-	-	-35 186	-	-	-35 186
<b>Résultat de 2014</b>	-	-	-	-	-	-	14 546 646	14 546 646
<b>Solde au 31.12.2014</b>	19 472 530	1 947 253	31 820 000	1 150 000	242 960	3 102	14 546 646	69 182 491



P<sub>1</sub> – Les emprunts :

Pour les besoins de financement de ses investissements et en consolidation de ses capitaux permanents la société Chimique ALKIMIA a contracté un emprunt bancaire à moyen terme auprès de l'UBCI d'un montant de 5 000 000,000 dinars remboursable en 5 ans à partir de 2013.

Désignation	remboursements	Echéances 2015	Solde + 1an	
			31.12.2014	31.12.2013
CMT – UBCI de 5 000 000 DT	1 071 428,574	714 285,716	3 214 285,710	3 928 571,426

P<sub>2</sub> – Provisions :

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31/12/2014 à 2 406 990,749 DT.

P<sub>3</sub> – Fournisseurs et comptes rattachés :

Les fournisseurs et comptes rattachés au 31/12/2014 sont constitués de :

Fournisseurs	31.12.2014	31.12.2013
Groupe Chimique Tunisien	8 812 171,245	15 205 979,697
ALKIMIA Packaging	5 178 259,637	6 030 201,694
Plastic Indust. Lasheen	135 255,680	100 481,634
STEG	1 034 278,104	840 416,677
CELL MARK	-	1 417 427,964
Effets à payer (GCT)	13 904 470,126	8 843 190,134
Four. Fact. non Parvenues	3 238 066,094	3 887 070,775
Autres fournisseurs	1 489 858,480	1 799 891,966
<b>Solde</b>	<b>34 870 126,853</b>	<b>38 124 660,541</b>

P<sub>4</sub> – Autres passifs courants :

Les autres passifs courants au 31/12/2014 sont constitués de :

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Charges à payer	7 499 752,212	7 059 930,516
Etat impôts et taxes	2 254 962,453	785 939,565
CNSS	1 830 650,067	1 603 604,003
Charges sociales provisionnées	2 336 888,371	2 249 028,384
Rémunérations dues au personnel	198 424,342	258,018
Autres	196 206,208	292 790,037
Avance/Clients étrangers	81 300,606	40 762,008
R.R.R à accorder	632 361,312	559 482,792
<b>Solde</b>	<b>15 030 545,571</b>	<b>12 591 795,323</b>

P<sub>5</sub> – Autres passifs financiers :

Les autres passifs financiers au 31/12/2014 sont constitués de :

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Echéance à moins d'un an emprunt UBCI	714 285,716	714 285,716
Créances mobilisées	2 829 855,129	2 843 643,501
<b>Solde</b>	<b>3 544 140,845</b>	<b>3 557 929,217</b>

**C – L'état de résultat :****R<sub>1</sub> – Revenus :**

Les revenus totalisent 201 879 198,463 DT au 31 décembre 2014 contre 209 144 480,024 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Vente de STPP sur le marché local	5 938 407,350	6 223 355,250
Vente de STPP à l'export	193 905 577,437	199 028 858,978
Vente de produits résiduels (boues)	2 035 213,676	4 143 216,395
R.R.R Accordés/Ventes STPP	-	250 950,599
<b>Solde</b>	<b>201 879 198,463</b>	<b>209 144 480,024</b>

**R<sub>3</sub> – Variation des stocks :**

La variation des stocks de produits finis se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Stock au 31/12/n-1	(4 685 212,412)	(7 764 989,663)
Stock au 31/12/n	3 531 174,673	4 685 212,412
<b>Variation</b>	<b>(1 154 037,739)</b>	<b>(3 079 777,251)</b>

**R<sub>4</sub> – Achats d'approvisionnements consommés :**

Les achats d'approvisionnements consommés se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Achats consommés	152 173 781,103	151 215 625,861
<b>Solde</b>	<b>152 173 781,103</b>	<b>151 215 625,861</b>

**R<sub>5</sub> – Charges de personnel :**

Les charges du personnel se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Charges de personnel	19 824 545,181	21 804 016,443
<b>Solde</b>	<b>19 824 545,181</b>	<b>21 803 935,443</b>

**R<sub>6</sub> – Dotations aux amortissements et aux provisions :**

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

Dotations aux	31.12.2014	31.12.2013
Amort. Immobilisations Incorporelles	465 641,280	30 638,575
Amort. Immobilisations Corporelles	2 756 568,242	3 150 622,216
Provisions pour risques et charges	513 371,461	841 416,990
provisions pour dépréciation stocks provisions pour	269 212,302	453 527,000
dépréciation Immo. Fin.	-	70 000,000
Provisions pour dépréciation Immo. Corp.	-	7 854,382
<b>Solde</b>	<b>4 004 793,285</b>	<b>4 554 059,163</b>

**R<sub>7</sub> – Autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation se présentent ainsi :

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Frêt et transport sur ventes	9 086 071,334	10 041 275,604
Frais d'assurances	2 049 536,309	2 322 768,290
Frais sur ventes	2 989 989,483	2 450 097,779
Autres charges	4 994 289,851	3 838 139,775
<b>Solde</b>	<b>19 119 886,977</b>	<b>18 652 281,448</b>

**R<sub>8</sub> – Charges financières nettes :**

Les charges financières nettes se présentent ainsi :

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Intérêts sur financement	(475 723,596)	(406 040,558)
Pertes de change	(3 661 649,618)	(307 763,315)
Gains de change	9 797 637,697	4 416 260,878
<b>Solde</b>	<b>5 660 264,483</b>	<b>3 702 457,005</b>

**R<sub>9</sub> – Produits financiers et produits des placements :**

Les produits financiers se présentent ainsi :

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Intérêts des placements et comptes	1 150 848,902	777 436,656
Produits des participations	2 999 910,000	2 999 910,000
<b>Solde</b>	<b>4 150 758,902</b>	<b>3 777 346,656</b>

**R<sub>10</sub> – Autres gains ordinaires :**

Les autres gains ordinaires se présentent ainsi :

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Produits sur éléments non récurrents	110 946,963	3 100,061
Produits sur exercices antérieurs	25 835,812	371 119,530
Reprises de provisions	541 345,704	1 074 427,976
Autres produits	52 076,331	52 695,972
<b>Solde</b>	<b>730 204,810</b>	<b>1 501 343,539</b>

**R<sub>11</sub> – Autres pertes ordinaires :**

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Mise en rebus d'immobilisations	36,000	-
Charges sur exercices antérieurs et autres pertes sur éléments non récurrents	245 534,016	136 887,106
<b>Solde</b>	<b>245 570.016</b>	<b>136 887,106</b>

**R<sub>12</sub> – Impôt sur les sociétés :**

L'impôt sur les sociétés s'élève au 31/12/2014 à 1 351 166,159 DT.

## D – Etat des flux de trésorerie :

### Flux provenant de l'exploitation :

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 13 598 457,699 DT, contre 29 292 110,736 DT au 31/12/2013, résultant de l'encaissement auprès des clients de la somme de 208 121 281,441 DT et des décaissements d'exploitation de 194 522 823,742 DT.

### Flux provenant des activités d'investissements :

Les flux de trésorerie provenant de l'investissement s'élèvent au 31 Décembre 2014 à -3 289 226,294 DT, contre - 7 550 522,003 DT au 31/12/2013 et se détaillent comme suit

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
- Investissements de renouvellement	(2 898 347,294)	(3 478 768,603)
- Emprunt National et autres décaissements	493 094,000	-
- Libération 4 <sup>ème</sup> quart du capital de la filiale les Salines de Tataouine	-	4 250 084,400
- Cession d'immobilisation	-	2 400,000
- Subventions et créances	102 215,000	175 931,000
<b>Flux provenant des activités d'investissements</b>	<b>(3 289 226,294)</b>	<b>(7 550 522,003)</b>

### Flux provenant des activités de financement :

Les flux de trésorerie provenant du financement s'élèvent au 31 Décembre 2014 à -10 226 902,568 DT, contre - 20 194 381,485 DT au 31/12/2013 et se détaillent comme suit

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
- décaissement dividendes et jetons de présence	(12 498 738,480)	(9 151 807,000)
-Encaissement dividendes filiales	2 999 910,000	2 999 910,000
- Encaissements provenant de la mobilisation des créances à l'export	(13 788,372)	(18 685 341,627)
- Encaissement provenant des emprunts	-	5 000 000,000
- remboursement emprunt bancaire	(714 285,716)	(357 142,858)
<b>Les flux provenant des activités de financement</b>	<b>(10 226 902,568)</b>	<b>(20 194 381,485)</b>

### Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité :

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
- Gains de change	148 604,895	51 368,189
- pertes de change	-	(12 322,658)
<b>Les flux provenant des activités de financement</b>	<b>148 604,895</b>	<b>39 045,531</b>

### Trésorerie au 31 Décembre 2014 :

Au 31 Décembre 2014, la trésorerie s'élève à **17 436 458,383** DT contre **17 205 524,651** dinars au 31/12/2013.

## E – Les engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan se détaillent comme suit :

### Engagements reçus

Donneur d'ordre	2014	2013
- Cautions reçues de nos fournisseurs	53 259,964	126 117,439
<b>Total</b>	<b>53 259,964</b>	<b>126 117,439</b>

### Engagements émis

Bénéficiaire	2014	2013
- Caution en faveur de l'OMMP	179,055	179,055
- Caution en faveur de la douane	100 000,000	100 000,000
- Caution en faveur du G.M.G.A	10 000,000	10 000,000
- Caution en faveur du ANGED	1 000,000	1 000,000
<b>Total</b>	<b>111 179,055</b>	<b>111 179,055</b>

## F - Transactions avec les parties liées :

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

### 1 - Groupe Chimique Tunisien :

- Achat acide phosphorique : 92 239 925,360 DT
- charges locatives d'une villa : 5 230,549 DT

### 2- Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne :

- Primes d'assurance : 1 973 942,596 DT

### 3- ALKIMIA-Packaging :

- Achat carbonate de sodium vrac : 37 907 831,124 DT
- fournitures et Prestations diverses : 65 574,990 DT
- Charges communes : 272 215,344 DT
- Avance accordée par Alkimia 4 300,000 DT

### 4- Les Salines de Tataouine :

- Avances et Prestations diverses : 38 375,916 DT
- Charges communes : 205 541,359 DT

## G – Evènements postérieurs à la date de clôture :

Ces états financiers sont arrêtés par le Conseil d'Administration du **02 Avril 2015**. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

**SOCIÉTÉ CHIMIQUE ALKIMIA S.A.**  
**Rapport Général des Commissaires aux Comptes**  
**Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2014**

Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA S.A,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 25 avril 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société Chimique ALKIMIA S.A relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

## **I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers de la Société Chimique ALKIMIA S.A comportant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'une description des principes et méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 69 182 491 DT, y compris le résultat bénéficiaire net de l'exercice de 14 546 646 DT.

### **1. Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **2. Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

### 3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Société Chimique ALKIMIA S.A, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2014.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 15 avril 2015

Les Co-commissaires aux comptes

International Financial Consulting Ltd.

Nasser KADRI

AMC Ernst & Young

Anis LAADHAR

**SOCIÉTÉ CHIMIQUE ALKIMIA S.A**  
**Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes**  
**Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2014**

Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA S.A,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons, ci-dessous, sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2014 visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vu de leur approbation.

**I. Opérations relatives à des conventions nouvellement conclues durant l'exercice clos au 31 décembre 2014 :**

Nos travaux n'ont pas révélé l'existence de conventions nouvellement conclues en 2014 et rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

**II. Opérations relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2014 :

- 1- La Société Chimique ALKIMIA S.A a réalisé avec ses filiales ALKIMIA Packaging S.A et les Salines de Tataouine les opérations suivantes entrant dans le cadre des conventions de charges communes :
  - La société ALKIMIA S.A facturé à sa filiale ALKIMIA Packaging S.A un montant de 272 215 DT correspondant à des charges communes au titre de l'exercice 2014.
  - La Société Chimique ALKIMIA S.A a, en outre, facturé à sa filiale les Salines de Tataouine S.A un montant de 205 541 DT qui correspondent à des charges communes au titre de l'exercice 2014.
- 2- La Société Chimique ALKIMIA S.A a conclu avec le Groupe Chimique Tunisien les conventions suivantes :
  - La convention en date du 26 novembre 1993, modifiée par deux avenants signés respectivement en date du 22 octobre 1998 et 27 septembre 2009, selon laquelle ce dernier s'engage à vendre à partir de ses unités de production, à la Société Chimique ALKIMIA S.A, qui accepte, l'acide phosphorique concentré dont elle a besoin pour son exploitation.

Au titre de l'année 2014, les achats d'acide phosphorique par Société Chimique ALKIMIA S.A, rentrant dans le cadre de cette convention se sont élevés à un montant net de 92 239 925 DT.
  - Le Groupe Chimique Tunisien continue à mettre à la disposition de la société chimique ALKIMIA S.A une villa située à la cité des cadres à Gabès. Au titre de l'exercice 2014, les charges facturées par le Groupe Chimique Tunisien au titre de cette résidence se sont élevées à 5 231 DT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration de la société Chimique ALKIMIA S.A en date du 2 avril 2013.



- 3- La Société Chimique ALKIMIA S.A a conclu avec sa filiale ALKIMIA Packaging S.A une convention en date du 03 janvier 2011 qui prévoit son approvisionnement auprès de cette dernière en carbonate de sodium nécessaire à son exploitation. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration de la société chimique ALKIMIA S.A tenu en date du 10 mai 2011.  
Les achats de carbonate de sodium réalisés par la Société Al-Kimia S.A dans le cadre de cette convention, s'élevaient au titre de l'exercice 2014 à 37 907 831 DT.
- 4- La Société Chimique ALKIMIA S.A a facturé à sa filiale ALKIMIA Packaging S.A un montant de 65 575 DT correspondant à des diverses prestations rendues à cette dernière au titre de l'exercice 2014.
- 5- La Société Chimique ALKIMIA S.A a accordé à sa filiale les Salines de Tataouine S.A une avance dont le solde au 31 décembre 2014 est de 38 376 DT ainsi qu'une avance à sa filiale Alkimia Packaging dont le solde au 31 décembre 2014 est de 4 300 DT.
- 6- La société Chimique ALKIMIA S.A continue à assurer tous ses risques auprès de la Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne. La prime d'assurance supportée par la société dans le cadre de cette convention au titre de l'année 2014 s'élève à 1 973 943 DT.

### III. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 55 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général est fixée par le comité de rémunération tenu le 21 juillet 2009.
- Les administrateurs sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

2. Les obligations et engagements de la société chimique ALKIMIA S.A envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 se présentent comme suit :

Libellé	Président directeur général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif	Charges de l'exercice	Passif
Rémunération brut (y compris avantages en nature)	194 578	-		
Jetons de présence pour les administrateurs			132.000	132.000
Rémunérations des membres du comité permanent d'audit			36.000	36.000
<b>Total rémunération des membres du conseil</b>			<b>168.000</b>	<b>168.000</b>

Tunis, le 15 avril 2015

Les Co-commissaires aux comptes

International Financial Consulting Ltd.

Nasser KADRI

AMC Ernst & Young

Anis LAADHAR

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### **ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

#### **La Société ENNAKL AUTOMOBILES**

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 14 mai 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI & Kais FEKIH.

**BILAN**  
**Au 31/12/2014**  
(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2014</u>	<u>Au 31/12/2013</u>
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		1 431 453	940 097
Moins : Amortissements		(984 895)	(912 716)
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b><u>446 558</u></b>	<b><u>27 381</u></b>
Immobilisations corporelles		42 968 754	40 338 571
Moins : Amortissements		(15 967 855)	(13 790 827)
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b><u>27 000 899</u></b>	<b><u>26 547 744</u></b>
Participations et créances liées à des participations		27 345 332	22 047 662
Moins : Provisions		-	
Autres immobilisations financières	(B-1)	3 124 672	2 794 098
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b><u>30 470 004</u></b>	<b><u>24 841 760</u></b>
<b>TOTAL ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b><u>57 917 461</u></b>	<b><u>51 416 885</u></b>
Autres actifs non courants	(B-2)	103 887	149 950
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b><u>58 021 348</u></b>	<b><u>51 566 835</u></b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Stocks		32 084 530	35 925 468
Moins : Provisions		(1 637 706)	(1 353 311)
<b>TOTAL STOCKS</b>	(B-3)	<b><u>30 446 824</u></b>	<b><u>34 572 157</u></b>
Clients et comptes rattachés		14 887 034	19 159 691
Moins : Provisions		(1 572 636)	(1 489 191)
<b>TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>	(B-4)	<b><u>13 314 398</u></b>	<b><u>17 670 500</u></b>
Autres Actifs courants	(B-5)	6 938 974	12 545 528
Liquidités et équivalents de liquidités	(B-6)	52 903 186	52 155 103
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b><u>103 603 382</u></b>	<b><u>116 943 288</u></b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b><u>161 624 730</u></b>	<b><u>168 510 123</u></b>

**BILAN**  
**Au 31/12/2014**  
(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2014</u>	<u>Au 31/12/2013</u>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves		16 570 463	13 570 463
Fonds social		2 515 989	2 596 940
Résultats reportés		12 938 323	13 319 746
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b><u>62 024 775</u></b>	<b><u>59 487 149</u></b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b><u>22 076 392</u></b>	<b><u>15 387 975</u></b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION (I)</b>	<b>(B-7)</b>	<b><u>84 101 167</u></b>	<b><u>74 875 124</u></b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>			
Provision pour risques et charges	<b>(B-8)</b>	2 154 098	622 199
Dépôts et cautionnements		4 000	5 900
Autres passifs non courants	<b>(B-9)</b>	142 670	142 670
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b><u>2 300 768</u></b>	<b><u>770 769</u></b>
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>(B-10)</b>	68 683 387	79 729 532
Autres passifs courants	<b>(B-11)</b>	6 539 408	12 782 417
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>(B-12)</b>	0	352 281
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b><u>75 222 795</u></b>	<b><u>92 864 230</u></b>
<b>TOTAL DES PASSIFS (II)</b>		<b><u>77 523 563</u></b>	<b><u>93 634 999</u></b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II)</b>		<b><u>161 624 730</u></b>	<b><u>168 510 123</u></b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**(Modèle de Référence)**  
**De la période close au 31/12/2014**  
**(Montants exprimés en Dinars)**

	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2014</u>	<u>Au 31/12/2013</u>
Revenus	(R-1)	281 612 267	278 547 135
Coût des ventes	(R-2)	237 230 790	243 884 001
<b>MARGE BRUTE</b>		<b>44 381 477</b>	<b>34 663 134</b>
Frais de distribution	(R-3)	5 555 519	5 406 895
Autres produits d'exploitation	(R-4)	4 188 891	4 210 583
Autres charges d'exploitation	(R-5)	3 187 222	4 302 498
Frais d'administration	(R-6)	20 870 894	19 114 517
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>18 956 733</b>	<b>10 049 802</b>
Charges financières nettes	(R-7)	42 298	139 156
Produits des placements	(R-8)	6 364 993	7 282 107
Autres gains ordinaires	(R-9)	823 422	358 369
Autres pertes ordinaires	(R-10)	410 873	111 528
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS</b>		<b>25 691 976</b>	<b>17 439 593</b>
Impôt sur les sociétés		3 615 585	2 051 618
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS</b>		<b>22 076 392</b>	<b>15 387 975</b>

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE****(Modèle Autorisé)****Au 31/12/2014****(Montants exprimés en Dinars)**

	<u>Au 31/12/2014</u>	<u>Au 31/12/2013</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
<b>Résultat net après impôts</b>	22 076 392	15 387 975
Ajustements pour :		
- Amortissement	2 295 270	1 870 618
- Provision et reprise	1 724 390	(1 152 904)
Variations Des :		
- Stocks	3 840 938	(809 948)
- Créances	4 272 657	(8 299 868)
- Autres actifs	5 781 903	1 517 465
- Fournisseurs et autres dettes	(23 036 164)	(19 865 940)
- Autres passifs	5 755 091	13 153 002
Plus ou moins-values de cessions	(298 037)	979 479
Résultat des opérations de placement	(1 578 940)	(2 754 362)
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<u>20 833 500</u>	<u>25 517</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3 121 538)	(1 763 522)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	298 037	0
Décaissement/encaissement provenant d'acquisition ou de cession d'immobilisations financières	(5 297 670)	(702 227)
Décaissement/Encaissement provenant de la cession d'autres actifs financiers	1 578 940	2 754 361
Décaissement/Encaissement sur prêts du personnel	(330 574)	(1 967 018)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<u>(6 872 805)</u>	<u>(1 678 406)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Dividendes et autres distributions	(12 000 000)	(9 990 000)
Décaissement fond social	(860 330)	(1 106 333)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<u>(12 860 330)</u>	<u>(11 096 333)</u>
<b>VARIATIONS DE TRESORERIE</b>	<u>1 100 365</u>	<u>(12 749 220)</u>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	51 802 822	64 552 043
<b>Trésorerie à la fin de la période</b>	52 903 186	51 802 822

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014**

### **1. NOTES PRELIMINAIRES**

La société **ENNAKL AUTOMOBILES S.A** est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars.

L'objet principal de la société **ENNAKL AUTOMOBILES S.A** est la commercialisation du matériel de transport, des pièces de rechange et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La société **ENNAKL AUTOMOBILES** est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE et à partir de l'année 2010 SEAT.

### **2. Faits marquants de la période**

L'année 2014 était riche d'évènements pour la société ENNAKL Automobiles S.A, les faits les plus marquants sont :

- ENNAKL Automobiles S.A est devenu premier importateur leader du marché d'automobiles S.A avec 14.2% de la part du Marché.
- La signature du contrat d'importateur avec SKODA SA. La société ENNAKL a rajouté ainsi une sixième marque à son portefeuille en plus des marques VW, AUDI, VWU, PORSCHE et SEAT.
- La mise en place d'une nouvelle organisation.

### **3. RESPECT DES PRINCIPES ET NORMES COMPTABLES**

Les états financiers de la société **ENNAKL AUTOMOBILES S.A** ont été établis et présentés conformément aux méthodes comptables telles que prescrites, notamment, par la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances, portant approbation des normes comptables, ainsi que les différentes dispositions du code de commerce et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement), et par référence aux conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

#### **a- Bases de mesure**

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique.

#### **b- Méthodes comptables pertinentes**

Les méthodes comptables les plus significatives retenues pour la préparation des comptes, se résument dans ce qui suit:

##### **b-1 Immobilisations et amortissements**

###### **b-1-1 Immobilisations incorporelles**

Cette rubrique enregistre les acquisitions des différents éléments des actifs non monétaires identifiables et sans substances physiques (Marques et brevets, licences et logiciels).

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition comprenant tous les frais incorporables au coût.

### **b-1-2 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition comprenant tous les frais incorporables au coût.

Ces immobilisations sont amorties selon le mode linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	5%
- Matériels et outillages	10%
- Matériels de transport	20%
- Matériels informatiques	33,33%
- Equipements de bureau	10%
- Agencements et aménagements	10%

Les immobilisations d'une valeur d'acquisition inférieure à 200 Dinars, sont amorties le premier exercice de l'acquisition selon la méthode d'amortissement massive.

### **b-1-3 Charges à répartir**

Les charges engagées par la société au cours de l'exercice 2013, relatives au projet stratégique portant sur la période 2013-2016 « CAP 2016 », sont inscrites à l'actif du bilan en tant que charges à répartir.

La réalisation de la rentabilité globale de ces charges est attendue au cours des exercices ultérieurs.

La résorption de ces charges sera faite sur une durée de 3 exercices, à partir de l'exercice 2013.

### **b-2 Stocks**

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la société **ENNAKL AUTOMOBILES S.A** sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont valorisés à leur prix d'achat majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.

### **b-3 Les placements**

Les placements à court terme sont constatés à leur coût d'acquisition lors de la souscription, alors que les sorties sont comptabilisées par la méthode du coût moyen pondéré (CMP).

### **b-4 Les participations**



L'évaluation des participations à la clôture est faite en comparant le coût d'acquisition, des titres à la valeur de l'action sur le marché (coût moyen du dernier mois). Seules les moins-values latentes sont provisionnées.

#### **b-5 Les revenus**

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la constatation du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété, à savoir la transmission du bordereau de remise de la carte grise à l'ATTT. Pour le cas des ventes à des clients Taxis, hors taxe ou Leasing, le fait générateur du transfert de propriété est la facturation.

#### **b-6 L'impôt sur les bénéfices**

La société était assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 30% jusqu'au 31/12/2009.

Cependant, et suite à l'admission des actions de la société **ENNAKL AUTOMOBILES S.A** à la cote de la bourse pour une portion de 40% de son capital dont 30% sur la bourse de Tunis, la société a bénéficié d'une réduction du taux de l'impôt sur les sociétés à 20 % (au lieu de 30 %) pour une durée de cinq ans, à compter de la date de leur entrée en bourse en vertu de la loi n°2010-29 du 7 Juin 2010.

La charge de l'impôt sur les bénéfices est déterminée sur la base de la méthode de l'impôt exigible.

## 1. NOTES SUR LES ACTIFS

### Note (B-1) Autres immobilisations financières :

Les immobilisations financières se détaillent comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Dépôt et cautionnement	1 978 458	1 929 570
Prêts au personnel sur fonds social	1 029 242	813 808
Prêts au personnel sur fonds propres	116 972	50 720
<b>TOTAL :</b>	<u><u>3 124 672</u></u>	<u><u>2 794 098</u></u>

### Note (B-2) Autres actifs non courants :

Les charges à répartir se détaillent comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Dépenses engagées projet stratégique 2013-2016	<u>224 925</u>	<u>224 925</u>
<b>Sous-total :</b>	<b>224 925</b>	<b>224 925</b>
<b>Résorption</b>	<u>(121 038)</u>	<u>(74 975)</u>
<b>TOTAL :</b>	<u><u>103 887</u></u>	<u><u>149 950</u></u>

### Note (B-3) Stocks :

Le stock est réparti comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Stock véhicules neufs		
VW/VWU/AUDI	14 763 044	20 913 536
PORSCHE	3 746 342	3 511 922
SEAT	885 198	8 072 181
MAN (BUS)	1 379 281	1 379 282
SKODA	65 743	-
Stock véhicules neufs encours de dédouanement		
VW/VWU/AUDI	7 981 061	
Stock des travaux en cours	2 600 031	1 945 906

Stock carburant et lubrifiant	165 343	102 641
Stock Pièces de rechange	498 487	0
<b>Sous total :</b>	<b>32 084 530</b>	<b>35 925 468</b>
<b>Provision*</b>	<b>(1 637 706)</b>	<b>(1 353 311)</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>30 446 824</b>	<b>34 572 157</b>

(\*) La politique de provision du stock des véhicules neufs de la société ENNAKL automobiles S.A, est la suivante :

- Pas de provision pour les modèles dont l'âge moyen en stock < 2 ans
- une provision de 20% pour chaque année d'ancienneté, pour les modèles dont l'âge moyen en stock  $\geq$  2 ans.
- Le détail du solde provision au 31/12/2014 est comme suit :

	<u>2014</u>
Provision sur stock VN	995 270
Provision sur stock OR	642 436
<b>TOTAL :</b>	<b><u>1 637 706</u></b>

**Note (B-4) Clients et comptes rattachés :**

Cette rubrique se présente comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Clients compte courant	8 251 394	9 589 351
Clients leasing	4 155 957	6 238 795
Effets et chèques impayés {1}	243 800	285 498
Effets à recevoir {2}	1 229 703	2 068 202
Clients douteux	1 006 180	977 845
<b>Sous total :</b>	<b>14 887 034</b>	<b>19 159 691</b>
<b>Provision</b>	<b>(1 572 636)</b>	<b>(1 489 191)</b>
<b>TOTAL :</b>	<b><u>13 314 398</u></b>	<b><u>17 670 500</u></b>

**N.B :** La politique de provisionnement des créances douteuses de la société ENNAKL AUTOMOBILES S.A est la suivante :

- Pas de provision pour les créances dont l'échéance remonte à une période inférieure ou égale à 6 mois à la date de clôture comptable

- Un taux de provision de 50% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période entre 6 mois et une année à la date de clôture comptable.
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une date supérieure ou égale à une année à la date de clôture comptable.
- Les créances impayées transférées au service contentieux pour accomplir une action en justice sont totalement provisionnées.

{1} Le solde des effets et chèques impayés est détaillés comme suit :

<u>Année de l'impayé</u>	<u>2014</u>
Avant 2013	212 575
2013	20 937
2014	10 288
<b>TOTAL</b>	<b><u>243 800</u></b>

{2} Le solde du compte « Effets à recevoir » est détaillé comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<b>Effets à recevoir, Clients Leasings (Echéance &lt; 3 mois)</b>	<b>870 460</b>	<b>1 878 456</b>
<b>Effets à recevoir, Clients particuliers (*)</b>	<b>359 243</b>	<b>189 746</b>
<b>TOTAL</b>	<b><u>1 229 703</u></b>	<b><u>2 068 202</u></b>

(\*) Le solde du compte « effets à recevoir, clients particuliers » est détaillé comme suit :

< 3 mois	294 358	181 895
3 mois <> 6 mois	24 414	5 152
>6 mois	40 471	2 699
<b>TOTAL</b>	<b><u>359 243</u></b>	<b><u>189 746</u></b>

#### **Note (B-5) Autres actifs courants :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Avances et prêts au personnel {1}	751 887	549 909
Acomptes provisionnels	1 815 821	7 179 952
Autres impôts et taxes	0	203 364
Autres comptes débiteurs	170 356	569 472
Fournisseurs avances et acomptes	390 253	173 381
Charges constatées d'avance	760 836	527 797
Produits à recevoir {2}	3 219 016	3 686 196
<b>Sous total :</b>	<b><u>7 108 169</u></b>	<b><u>12 890 071</u></b>
<b>Provision</b>	<b>169 195</b>	<b>344 543</b>
<b>TOTAL :</b>	<b><u>6 938 974</u></b>	<b><u>12 545 528</u></b>

{1} Le détail de ce solde est le suivant :

	<u>2014</u>
Prêt à moins d'un an fonds propres	47 365
Prêt à moins d'un an fonds social	314 794
Avances sur salaire	234 877
Autres prêts au personnel	154 851
<b>TOTAL</b>	<b><u>751 887</u></b>

{2} Cette rubrique est détaillée comme suit :

	<u>2014</u>
Ristourne Constructeurs	2 047 248
Dividendes à recevoir	999 850
Intérêt Agios	171 918
<b>TOTAL</b>	<b><u>3 219 016</u></b>

## Note (B-7) Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

		<u>2014</u>	<u>2013</u>
Placement SICAV {1}		23 703 366	14 482 764
Placement BT		19 500 000	24 500 000
Effets à l'encaissement		3 816 890	2 640 101
Chèques à l'encaissement		322 778	2 030 445
Banques créditrices			
ATTIJARI BANK		32 225	415 034
BFT		-	71 482
BH		553 996	10 902
BH EURO		-	-
STB		40 344	1 562 182
BT		42 401	85 048
BT DEVISE		268 305	665 328
BNA		30 682	8 717
UBCI		71 011	1 776 970
ATB		55 504	370 062
ATB DUBOSVILLE		10 578	-
ATB DEVISE		28 653	1 640 139
BIAT		190 541	1 244 405
BIAT GABES		119 533	-
AMEN BANK		10 164	3 119
AMEN BANK ENNASR		-	1 257
AMEN BANK CHARGUIA		3 900 541	213 667
AMEN BANK DEVISE		152 034	128 583
BANQUE ZITOUNA		23 372	93 276
BANQUE ZITOUNA DEVISE		-	129 584
BTK		5 548	24 300
UIB LAC		13 770	47 250
CCP		-	38
Caisses dépenses et recettes {2}		10 950	10 450
<b>TOTAL</b>		<b><u>52 903 186</u></b>	<b><u>52 155 103</u></b>

{1} Le détail des placements SICAV est le suivant :

	<u>2014</u>
SICAV ATB	65 093
SICAV UBCI	143 328
SICAV ATTIJARI	71 913
SICAV BT	51 315
SICAV AB	23 368 404
SICAV MAC	3 313
<b>TOTAL</b>	<b><u>23 703 366</u></b>

{2} Le détail des caisses est le suivant :

	<u>2014</u>
<b>Caisse Dépenses</b>	
Caisse centrale dépenses	10 000
<b>Caisses Recettes</b>	-
Caisse véhicules neufs (Fond de caisse)	50
Caisse dépense Gabes (fond de caisse)	500
Caisse dépenses magasin pièces de rechange (Fond de caisse)	200
Caisse dépenses atelier Charguia (Fond de caisse)	200
<b>TOTAL</b>	<u><u>10 950</u></u>

## 2. NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET LES PASSIFS

### Note (B-7) Capitaux propres

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Capital social	30 000 000	30 000 000
Fonds social (*)	2 515 989	2 596 940
Résultats antérieurs	12 938 323	13 319 746
Réserves	16 570 463	13 570 463
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</b>	<b>62 024 775</b>	<b>59 487 149</b>
Résultat de l'exercice	22 076 392	15 387 975
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES APRES RESULTAT</b>	<u><u>84 101 167</u></u>	<u><u>74 875 124</u></u>

(\*) : Le détail de la rubrique fonds social se présente comme suit :

<b>Réserve pour fonds social au 31/12/2013</b>	<u><u>2 596 940</u></u>
--	-------------------------

#### A déduire

- Aides et dons au personnel	292 790
- Financement activité sportive et excursion	57 299
- Financement du coût de la restauration	510 242

#### A ajouter

- Affectation du résultat 2013	769 399
- Produits des prêts accordés au personnel	9 981

<b>Fonds social disponible au 31/12/2014</b>	<u><u>2 515 989</u></u>
--	-------------------------

### Note (B-8) Provision pour risques et charges

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Provision pour risques et charges	2 154 098	622 199
<b>TOTAL</b>	<b><u>2 154 098</u></b>	<b><u>622 199</u></b>

### Note (B-9) Autres passifs non courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Provision pour départ à la retraite	142 670	142 670
<b>TOTAL</b>	<b><u>142 670</u></b>	<b><u>142 670</u></b>

### Note (B-10) Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Fournisseurs locaux	1 962 975	2 130 438
Fournisseurs d'immobilisations	285 705	148 997
Fournisseurs groupe	2 263 790	843 151
Fournisseurs étrangers {1}	54 173 152	75 360 616
Fournisseurs, effets à payer	1 758 616	955 108
Fournisseurs, retenue de garantie	258 088	291 222
Fournisseurs, factures non parvenues	7 981 060	0
<b>TOTAL</b>	<b><u>68 683 387</u></b>	<b><u>79 729 532</u></b>

{1} Le détail de cette rubrique est le suivant :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
VOLKSWAGEN	32 783 837	56 287 507
AUDI	7 964 884	5 929 334
PORSCHE	0	1 287 547
SEAT	12 792 998	11 524 920
DIVERS	631 433	331 308
<b>TOTAL</b>	<b><u>54 173 152</u></b>	<b><u>75 360 616</u></b>



## Note (B-11) Autres passifs courants

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Personnel et comptes rattachés	4 255	7 075
Clients, avances et acomptes sur commandes {1}	1 765 560	2 121 665
Etat, impôts et taxes	993 128	6 662 617
Provision pour congés payés	748 381	775 345
Débours douanes	42 374	184 274
Débours cartes grises	233 075	253 313
Actionnaires, dividendes à payer	-	-
CNSS	748 337	755 338
Assurance groupe	260 925	463 628
Charges à payer	1 586 773	1 251 101
Produits constatés d'avance	121 423	273 272
Créditeurs divers	35 177	34 789
<b>TOTAL</b>	<b><u>6 539 408</u></b>	<b><u>12 782 417</u></b>

{1} Le détail de cette rubrique est le suivant :

	<u>2014</u>
Clients ventes en devise	1 127 513
Clients particuliers	455 853
Clients avances sur réparation atelier	19 557
Clients avances sur achats pièces de rechange	85 405
Clients extension de garantie	52 216
Divers	25 016
<b>TOTAL</b>	<b><u>1 765 560</u></b>

### 3. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

#### Note (R-1) Chiffre d'affaires

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Ventes véhicules neufs	260 613 965	249 469 136
Ventes véhicules neufs en hors taxe	4 679 499	11 614 744
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	12 504 144	11 659 761
Ventes travaux atelier	2 903 947	2 516 156
Ventes garanties pièces de rechange	1 838 103	3 949 532
Ventes garanties mains d'œuvres	64 346	74 447
Ventes carburants	26 952	11 965
Ventes travaux extérieurs véhicules neufs	99 253	98 449
Ventes accessoires véhicules neufs	221 069	114 608
<b>TOTAL</b>	<b><u>282 951 278</u></b>	<b><u>279 508 798</u></b>

**Note (R-1) Remises accordées sur ventes**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Remises accordées sur ventes véhicules neufs	1 059 767	346 256
Remises accordées sur ventes pièces de rechanges	279 244	615 407
<b>TOTAL</b>	<b><u>1 339 011</u></b>	<b><u>961 663</u></b>

**Note (R-2) Achats de marchandises**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Achats de Véhicules neufs	180 118 024	187 212 100
Achats de pièces de rechange	15 512 545	13 088 306
Achats des accessoires	973 987	213 813
Achats équipements	5 202	74 094
Frais de transit	103 116	101 206
Droits de douane	29 492 510	37 544 160
Assurance maritime	465 332	267 447
Fret maritime	3 998 437	4 216 264
Frais de gardiennage (STAM)	171 283	129 837
Frais de magasinage	128 546	129 225
Frais d'acheminement	-	(2 264)
Achats de lubrifiants	517 415	423 807
Achats carburants	611 624	513 673
Travaux extérieurs	112 516	120 313
Achats atelier	367 211	152 329
Frais bancaires d'ouverture d'accréditif	527 711	558 729
Provision sur stock de véhicules neufs	955 278	208 405
Reprise sur stock	(670 883)	(257 491)
<b>TOTAL</b>	<b><u>233 389 853</u></b>	<b><u>244 693 953</u></b>

**Note (R-2) Variation de stock**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<b>Stock des travaux encours</b>		
Stock initial	1 945 907	3 397 338
Stock final	2 600 031	1 945 906
<b>Stock véhicules neufs</b>		
Stock initial	33 876 920	31 612 340
Stock final	28 820 669	33 876 920
<b>Stock lubrifiants</b>		
Stock initial	76 564	55 133
Stock final	122 840	76 564
<b>Stock carburants</b>		
Stock initial	26 077	50 710
Stock final	42 503	26 077
<b>Stock PR</b>		
Stock initial	-	
Stock final	498 487	
<b>TOTAL</b>	<b><u>3 840 938</u></b>	<b><u>(809 948)</u></b>

**Note (R-3) Frais de distribution**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Charge salariale des commerciaux	1 432 156	1 417 660
Commissions sur vente personnel	56 540	185 061
Commissions sous concessionnaires	1 021 262	847 707
Bonus sous concessionnaires	263 822	323 660
Frais marketing	1 503 937	1 488 900
Abonnements constructeurs	129 864	217 162
Autres frais sur vente (*)	1 147 938	926 745
<b>TOTAL</b>	<b><u>5 555 519</u></b>	<b><u>5 406 895</u></b>

(\*) : Le détail de cette rubrique est le suivant :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Remboursement 1 <sup>ère</sup> inspection véhicules neufs	297 438	286 832
Gratuités accessoires relatives à des opérations commerciales	198 385	166 926
Frais des plaques d'immatriculation	174 645	142 050
Frais de lavage des véhicules neufs à la livraison	98 088	88 560
Frais de transit sur vente	270 731	171 767
Frais d'homologation et de visite technique	16 043	43 708
Divers	92 608	26 902
<b>TOTAL</b>	<b><u>1 147 938</u></b>	<b><u>926 745</u></b>

**Note (R-4) Autres produits d'exploitation**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Ristournes sur chiffre d'affaires constructeurs	929 025	784 190
Quote-part dans les charges communes	299 898	367 552
Commissions sur vente en hors taxe	-	15 338
Inscription 4CV	795	4 585
Frais de gestion et autres ventes	87 776	97 778
Ristournes TFP	115 385	94 590
Jetons de présence	15 000	15 000
Location	217 678	159 376
Transfert de charge (*)	2 523 334	2 672 174
<b>TOTAL</b>	<b><u>4 188 891</u></b>	<b><u>4 210 583</u></b>

(\*) : Le solde de ce compte est constitué d'un montant de 2 523 334 DT représentant des remboursements de garantie constructeur relatifs au réseau ENNAKL.

**Note (R-5) Autres charges d'exploitation**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Dons et subventions	58 086	33 100
Remboursement garanties sous concessionnaires	2 614 154	2 295 066
Réceptions cadeaux et restaurations	154 882	144 536
Documents et abonnements locaux	12 455	14 817
Frais séminaires	181 171	68 439
Frais bancaires	86 620	
Locations voitures / bus (SAV)	24 479	1 716 561
Divers charges	55 375	29 979
<b>TOTAL</b>	<b><u>3 187 222</u></b>	<b><u>4 302 498</u></b>

**Note (R-6) Frais d'administration**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Entretien et réparation	706 926	924 955
Gardiennage	848 834	1 002 435
Personnel intérimaire et sous-traitance générale	89 271	55 380
Honoraires	703 030	509 816
Energie	394 747	320 954
Communication et Internet	258 391	262 370
Charge de personnel (autre que la charge salariale des commerciaux) {1}	10 909 956	10 958 036
Assurance	144 486	207 084
Impôts et taxes	1 386 795	1 007 982
Transport de marchandises	134 973	80 215
Frais de déplacement	879 529	635 347
Location	317 910	199 435
Dotations aux amortissements et résorptions	2 656 050	2 541 730
Dotations aux provisions	1 839 453	453 850
Reprises sur provisions	(399 457)	(45 072)
<b>TOTAL</b>	<b><u>20 870 894</u></b>	<b><u>19 114 517</u></b>

1} : Une provision a été constatée, au 31/12/2014, relative à la prime de productivité pour l'année 2014 pour un montant total de 663 686 DT.

**Note (R-7) Charges financières nettes**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Frais bancaires	0	63 500
Pertes et Gains de change	28 415	(118 723)
Autres charges financières	13 883	194 379
<b>TOTAL</b>	<b><u>42 298</u></b>	<b><u>139 156</u></b>

**Note (R-8) Produits des placements**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Produits nets sur placements	1 207 608	2 287 521
Produits sur placement SICAV (1)	371 332	466 841
Dividendes reçus (2)	4 568 781	4 398 098
Intérêts créditeurs	105 891	125 473
Autres produits financiers	111 381	4 174
<b>TOTAL</b>	<b><u>6 364 993</u></b>	<b><u>7 282 107</u></b>

(1) : Revenus des valeurs mobilières de placement en SICAV obligataires.

(2) : Les dividendes se détaillent comme suit :

- CAR GROS: 2 999 850 Dinars

- ATTIJARI BANK: 1 035 547 Dinars

- ATL: 533 384 Dinars

**Note (R-9) Autres gains ordinaires**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Produits non récurrents	335 689	87 414
Différences de règlement et débours	189 696	50 637
Profits sur cessions d'immobilisations	298 037	220 318
<b>TOTAL</b>	<b><u>823 422</u></b>	<b><u>358 369</u></b>

**Note (R-10) Autres pertes ordinaires**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Autres pertes	323 501	57 138
Pertes sur créances irrécouvrables	8 230	17 804
Différences de règlements et débours	8 451	7 134
Pénalités de retard	70 691	29 452
<b>TOTAL</b>	<b><u>410 873</u></b>	<b><u>111 528</u></b>

#### 4. NOTE SUR LE TRESORERIE DE FIN DE PERIODE

La trésorerie de fin de période se détaille comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Placements SICAV	43 203 366	38 982 764
Chèques clients en portefeuille	322 778	2 030 445
Effets clients en portefeuille	3 816 890	2 640 101
Comptes bancaires débiteur et CCP	5 549 202	8 491 343
Caisse	10 950	10 450
Découverts bancaires	-	(352 281)
<b>TOTAL</b>	<b><u>52 903 186</u></b>	<b><u>51 802 822</u></b>

#### 5. NOTES SUR LE RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination ; au titre de la période en cours, se présentent comme suit :

	<u>2014</u>
Résultat net	22 076 392
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	22 076 392
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (*)	30 000 000
Résultat par action	0.736

Le résultat par action correspond au résultat de base par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période

(\*) Le calcul du nombre moyen d'actions ordinaire en circulation est le suivant :

		<b>Actions émises</b>	<b>Actions en circulation</b>
01-janv-10	Nombre d'action d'ouverture	18 000 000	18 000 000
25-mars-10	Augmentation de capital par incorporation des réserves (*)	12 000 000	30 000 000
	Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	<u>30 000 000</u>	

(\*) L'augmentation du capital de la société est réalisée par incorporation d'une partie des réserves. La distribution d'actions gratuites est une émission sans contrepartie; elle est traitée comme si elle s'était produite à l'ouverture de l'exercice 2009.

**A2-TABLEAU RECAPITULATIF DES PARTICIPATIONS  
AU 31/12/2014**

Actions	Activités	Participations cumulées fin 2013			Participations 2014						Total	% de détention
		Nbre actions souscrites/achetées	Cours	Valeur d'acquisition	Nbre actions souscrites/achetées	Cours	Valeur d'acquisition	Nbre actions cédées	Cours	Valeur de cession		
CAR GROS	Vente en gros pièces de rechange	19 999	100	1 999 900							1 999 900	99,99%
A.T.L	Leasing	1 813 505	2,551	4 627 143							6 547 329	10,67%
		640 062	3	1 920 186								
		213 354	0	Actions gratuites								
HEVI		243	10	2 430	9	10	90	242	10,000	2 420	100	1,80%
AMEN SICAR				3 000 000			5 000 000				8 000 000	
EMPRUNT ETAT TUNISIENNE							300 000				300 000	
ATTIJARI BANK	Banque	772 796	13,584	10 498 002							10 498 002	1,94%
<b>TOTAL</b>				<b>22 047 662</b>							<b>27 345 332</b>	

**A1-TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2014**

Désignations	VALEURS BRUTES COMPTABLES				AMORTISSEMENTS LINEAIRES				Valeur comptable nette au 31/12/2014
	Cumul des acquisitions au	Acquisitions AU 31/12/2014	(-)Cessions ou reclassements	Cumul au	Cumul des amortissements au	Dotation aux amortissements AU 31/12/2014	Amortissements des cessions/Reclassements Provision et reprise sur provision	Cumul des amortissements AU 31/12/2014	
	31/12/13	2014	2014	31/12/14	31/12/13	2014	2014	31/12/14	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>									
Logiciels informatiques	897 460	337 800	-	1 235 260	895 279	31 465	-	926 744	308 516
Autres Immob.Incorporelles	42 637	153 556	-	196 193	17 437	40 713	-	58 151	138 042
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>940 097</b>	<b>491 356</b>	<b>-</b>	<b>1 431 453</b>	<b>912 716</b>	<b>72 179</b>	<b>-</b>	<b>984 895</b>	<b>446 558</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>									
Terrains	7 303 881	-	-	7 303 881	-	-	-	-	7 303 881
Constructions	15 036 866	-	-	15 036 866	5 321 052	775 481	-	6 096 533	8 940 334
Installation technique	297 490	-	-	297 490	68 494	14 972	-	83 466	214 024
A A I Technique	401 966	-	-	401 966	400 901	907	-	401 807	158
A A I Générale	6 299 476	354 372	-	6 653 848	2 435 133	529 068	-	2 964 201	3 689 648
Matériels de transport	3 317 113	1 753 247	1 122 000	3 948 360	1 656 227	595 309	- 317 412	1 934 124	2 014 235
Equipements de bureau	1 360 505	146 304	-	1 506 809	696 303	99 764	-	796 068	710 741
Matériels informatiques	1 644 691	204 442	-	1 849 133	1 450 597	137 813	-	1 588 410	260 723
Matériels et outillages	4 294 424	537 980	-	4 832 403	1 762 121	341 126	-	2 103 247	2 729 157
Immobilisations en cours	353 145	537 357	-	890 502	-	-	-	-	890 502
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>40 309 557</b>	<b>3 533 702</b>	<b>1 122 000</b>	<b>42 721 258</b>	<b>13 790 827</b>	<b>2 494 441</b>	<b>- 317 412</b>	<b>15 967 855</b>	<b>26 753 403</b>
Avances et commandes sur immobilisations	<b>29 015</b>			<b>247 496</b>					<b>247 496</b>
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>41 278 669</b>	<b>4 025 058</b>	<b>1 122 000</b>	<b>44 400 207</b>	<b>14 703 543</b>	<b>2 566 619</b>	<b>- 317 412</b>	<b>16 952 750</b>	<b>27 447 457</b>



**A3-TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES  
AU 31/12/2014**

Désignation	Capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserve spéciale pour réinv.	Résultats reportés	Fonds social	Resultat de la période	Total
<b>Capitaux propres au 31 DECEMBRE 2013</b>	<b>30 000 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>10 221 632</b>	<b>348 831</b>	<b>13 319 746</b>	<b>2 596 940</b>	<b>15 387 975</b>	<b>74 875 124</b>
<b>Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2013</b>								
Affectation en résultats reportés					12 387 975		(15 387 975)	- 3 000 000
Affectation réinvestissement				3 000 000				3 000 000
Affectation en fonds social					( 769 399)	769 399		-
Dividendes distribués					(12 000 000)			-12 000 000
Mouvements sur fonds social						( 850 349)		- 850 349
Résultat de la période							22 076 392	22 076 392
<b>Capitaux propres au 31 DECEMBRE 2014</b>	<b>30 000 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>10 221 632</b>	<b>3 348 831</b>	<b>12 938 323</b>	<b>2 515 990</b>	<b>22 076 391</b>	<b>84 101 166</b>

#### A4-ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31/12/2014

##### I) ETAT DES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE PAR BANQUE (LETTRE DE CREDIT STAND BY)

BANQUE	<i>En euro</i>	
	MONTANT LC STANDBY	TOTAL
Amen Bank	13 000 000	13 000 000
Amen Bank	6 000 000	6 000 000
Banque de Tunisie	15 000 000	15 000 000
Banque de l'Habitat	15 000 000	15 000 000
ATTIJARI BANK	9 000 000	9 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>58 000 000</b>	<b>58 000 000</b>

##### II) ETAT DES CAUTIONS BANCAIRES

NATURE	<i>en dinars</i>					
	B I A T	AMEN BANK	BT	UBCI	BANQUE ZITOUNA	TOTAL
Caution provisoire	6 700,000	77 100,000		1 500,000		85 300,000
Caution définitive	1 060 040,436	124 612,860		3 900,000	313 202,899	1 501 756,195
Caution de retenue de garantie	825 129,270	6 898,000	13 246,002		76 945,000	922 218,272
Caution pour admission temporaire	2 095 990,000	2 975 300,000				5 071 290,000
Autres	1 149 908,984				75 000,000	1 224 908,984
<b>TOTAL</b>	<b>5 137 768,690</b>	<b>3 183 910,860</b>	<b>13 246,002</b>	<b>5 400,000</b>	<b>465 147,899</b>	<b>8 805 473,451</b>

**A5-Soldes Intermédiaires de Gestion au 31/12/2014**

	2013	2014		2013	2014		2013	2014
<b>Produits</b>			<b>charges</b>			<b>Soldes</b>		
Ventes de marchandises	278 547 135	281 612 267	Cout d'achat des marchandises vendues	243 933 091	238 231 480			
<b>Marge commerciale</b>	<b>34 614 044</b>	<b>43 380 787</b>				<b>Marge commerciale</b>	<b>34 614 044</b>	<b>43 380 787</b>
			Autres charges externes	12 283 269	10 273 279			
<b>Valeur ajoutée Brute</b>	<b>22 330 775</b>	<b>33 107 508</b>				<b>Valeur ajoutée Brute</b>	<b>22 330 775</b>	<b>33 107 508</b>
			Impôts et taxes	1 029 379	1 473 953			
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>8 740 640</b>	<b>19 234 903</b>	Charges de personnel	12 560 757	12 398 652	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>8 740 640</b>	<b>19 234 903</b>
Autres produits ordinaires	4 568 951	5 012 312	Autres charges ordinaires	111 528	410 873			
Produits financiers	7 281 952	6 364 993	Charges financières	139 156	128 919			
			Dotations aux amort et aux prov	2 901 265	4 380 440			
<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>15 387 975</b>	<b>22 076 392</b>	Impot/résultat ordinaire	2 051 618	3 615 585	<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>15 387 975</b>	<b>22 076 392</b>
Effet des modifications comptables	0	0	Pertes extraordinaires	0	0			
<b>Résultat net après modifications comptables</b>	<b>15 387 975</b>	<b>22 076 392</b>				<b>Résultat net après modifications comptables</b>	<b>15 387 975</b>	<b>22 076 392</b>

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Messieurs les Actionnaires,

***Rapport sur les états financiers***

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de la Société ENNAKL Automobiles S.A, comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 Décembre 2014 et des notes aux états financiers.

***Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

Ces états financiers, qui font apparaître un total net de bilan de **161 624 730 DT**, un résultat bénéficiaire net de **22 076 392 DT** et un flux d'exploitation positif de **20 833 500 DT**, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires de la Société ENNAKL Automobiles S.A. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité du commissaire aux comptes***

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants, concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus et des estimations significatives faites par la société, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion***

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société ENNAKL Automobiles S.A arrêtée au 31 Décembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

***Vérifications et informations spécifiques***

Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la Société fournies dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et la présentation des états financiers.

Ces informations n'appellent, de notre part, aucune remarque particulière.

Par ailleurs et en application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la société ENNAKL Automobiles S.A avec la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

**TUNIS, le 13 AVRIL 2015**

***Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI***  
**Managing Partner**

***Kaïs FEKIH***  
**Managing Partner**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 & 475**  
**DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES**  
**RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Messieurs les Actionnaires,

En application des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons que votre Conseil d'Administration nous a avisés des conventions et engagements réglementés suivants :

**I- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2014**

- Location par la société « ENNAKL Automobiles S.A » à la société « CAR GROS » d'un local sis à la zone industrielle CHARGUIA II d'une superficie globale de 1 250 m<sup>2</sup> et qui consiste essentiellement en un magasin de pièces de rechange de 1 200 m<sup>2</sup> et d'un showroom de 50 m<sup>2</sup>. Le loyer est fixé annuellement, selon l'avenant du 01/01/2009, à un montant annuel toutes taxes comprises de 128 387 DT.

**II- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2014**

L'examen des comptes de la société « ENNAKL AUTOMOBILES S.A », arrêtés au 31/12/2014, nous a permis de relever les conventions et engagements réglementés suivants :

- Facturation par la société « ENNAKL AUTOMOBILES S.A » à la société « CAR GROS » d'un montant toutes taxes comprises de 353 879 DT, sous forme de charges communes relatives à l'exercice 2014.
- Facturation par la société « ENNAKL AUTOMOBILES S.A » à la société « CAR GROS » d'un montant toutes taxes comprises de 91 316 DT, ce montant se détaille comme suit :
  - Vente véhicule d'occasion : 73 980 DT
  - Entretien et réparation : 17 336 DT
- Facturation par la société « CAR GROS » à la société « ENNAKL AUTOMOBILES S.A » d'un montant toutes taxes comprises de 23 259 091 DT, au titre des ventes de pièces de rechange.
- Facturation par la société « CAR GROS » à la société « ENNAKL AUTOMOBILES S.A » d'un montant toutes taxes comprises de 450 889 DT, au titre des ventes d'outillages.
- La société « ENNAKL AUTOMOBILES S.A » a bénéficié de Ristournes sur chiffre d'affaire CAR GROS pour une valeur tous taxes comprises de 4 341 805 DT.
- Mise à disposition par la société « CAR GROS » à la société « ENNAKL AUTOMOBILES S.A » d'un immeuble dénommé « Tour Afrique » sis à la zone industrielle ARIANA, destiné exclusivement au stationnement des véhicules. Le loyer est fixé, pour la période allant du 01/01/2014 jusqu'au 30/09/2014, selon le contrat liant les deux parties à un montant annuel de 122 785 DT toutes taxes comprises.
- Les encours des placements de la société « ENNAKL AUTOMOBILES S.A » au 31/12/2014 auprès de l'« AMEN BANK », présentent un solde de 14 500 000 DT et se détaillent comme suit :

(Exprimé en DT)

Montant	Taux	Date de souscription	Date d'échéance
6 500 000	6,45%	11/11/2014	10/02/2015
5 000 000	6,18%	30/11/2014	28/02/2015
3 000 000	6,18%	09/12/2014	08/03/2015

- Les encours des placements de la société « ENNAKL AUTOMOBILES S.A » au 31/12/2014 auprès de l'« AMEN SICAV » présentent un solde de 23 298 211 DT.
- Les encours des participations de la société « ENNAKL AUTOMOBILES S.A » au 31/12/2014 auprès de l'« AMEN SICAR », présentent un solde de 8 000 000 DT se détaillant comme suit :

(Exprimé en DT)

Montant	Date d'échéance
3 000 000	31/12/2018
5 000 000	31/12/2019

- La société « ENNAKL AUTOMOBILES S.A » a encouru des frais d'assurance pour le compte de la compagnie « COMAR ASSURANCES » pour un montant toutes taxes comprises de 1 337 076 DT.

### III- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE ENVERS LES DIRIGEANTS :

Conformément aux dispositions de l'article 200. § II. Alinéa 5 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons synthétisé les rémunérations des dirigeants de la société dans le tableau ci-dessous :

(Exprimé en DT)

Nature des rémunérations (En Brut)	BRAHIM DEBBACHE		HECHMI BLOUZA		LAAROUSI BEN YEDDER	
	Président directeur Général		Secrétaire Général du 01/01/2014 au 31/07/2014		Secrétaire Général du 01/10/2014 au 31/12/2014	
	Charges de l'exercice 2014	Passifs de l'exercice 2014	Charges de l'exercice 2014	Passifs de l'exercice 2014	Charges de l'exercice 2014	Passifs de l'exercice 2014
Salaires et primes	319 704	0	69 761	0	37 186	0
Voiture de fonction	1 320	0	770	0	330	0
Quota essence	7 536	0	4 396	0	1884	0
<b>TOTAL</b>	<b>328 560</b>	<b>0</b>	<b>74 927</b>	<b>0</b>	<b>39 400</b>	<b>0</b>

Par ailleurs, votre conseil d'administration ne nous a pas avisés de l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations de cette nature.

**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**  
Managing Partner

**Kaïs FEKIH**  
Managing Partner

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA**

Siège social : 11, rue des Lilas 1082 Tunis Mahrajene.

La Société Chimique ALKIMIA publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 14 mai 2015. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Nasser KADRI et Mr Anis LAADHAR.



Groupe ALKIMIA

**BILAN**  
(Exprimé en dinar tunsien arrondi)

		<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>Notes</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>ACTIFS</b>			
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Immobilisations incorporelles		3 648 838	3 400 123
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(564 454)	(98 812)
	<b>1</b>	<u>3 084 384</u>	<u>3 301 311</u>
Immobilisations corporelles		122 581 555	110 207 980
- Amortissements des immobilisations corporelles		(61 044 955)	(57 806 767)
	<b>2</b>	<u>61 536 599</u>	<u>52 401 213</u>
Immobilisations financières	<b>3</b>	11 654 972	11 102 815
- Provisions des immobilisations financières		(9 655 868)	(9 605 868)
		<u>1 999 103</u>	<u>1 496 947</u>
Actifs d'impôts différés	<b>4</b>	644 914	409 183
		<u>67 265 001</u>	<u>57 608 653</u>
Total des actifs immobilisés		<u>67 265 001</u>	<u>57 608 653</u>
Autres actifs non courants		-	-
Goodwill		-	-
		<u>67 265 001</u>	<u>57 608 653</u>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stock	<b>5</b>	31 403 970	32 465 348
- Provisions des stocks		(1 455 635)	(1 649 307)
		<u>29 948 335</u>	<u>30 816 041</u>
Clients et comptes rattachés	<b>6</b>	65 835 037	67 016 012
- Provisions des comptes clients		(609 723)	(609 723)
		<u>65 225 314</u>	<u>66 406 289</u>
Autres actifs courants		2 767 897	4 395 566
- Provisions des comptes d'actifs	<b>7</b>	-	-
		<u>2 767 897</u>	<u>4 395 566</u>
Placements et autres actifs financiers	<b>8</b>	239 264	250 660
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>9</b>	32 277 613	22 133 675
		<u>130 458 424</u>	<u>124 002 231</u>
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>			
		<u>130 458 424</u>	<u>124 002 231</u>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>			
		<u><b>197 723 424</b></u>	<u><b>181 610 884</b></u>

Groupe ALKIMIA

**BILAN**  
(Exprimé en dinars tunisien arrondi)

	<u>Notes</u>	<b>Au 31 décembre</b>	
		<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		19 472 530	19 472 530
Réserves consolidées		41 404 517	34 738 772
Ecart de conversion		-	-
Effet des changements de méthodes sur les CP d'ouverture		-	-
Autres capitaux propres		-	-
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		60 877 047	54 211 302
Résultat consolidé		16 607 616	19 118 265
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	<b>10</b>	<b>77 484 664</b>	<b>73 329 567</b>
Intérêts minoritaires dans les réserves		275	138
Intérêts minoritaires dans le résultat		(850)	106
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts	<b>11</b>	33 125 628	27 024 016
Provisions pour risques et charges	<b>12</b>	2 435 107	1 976 406
Passifs impôts différés		-	-
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>35 560 736</b>	<b>29 000 422</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>13</b>	61 215 151	58 576 974
Autres passifs courants	<b>14</b>	16 293 342	13 385 973
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>15</b>	7 170 107	7 317 704
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>84 678 600</b>	<b>79 280 651</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>120 239 336</b>	<b>108 281 073</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>197 723 424</b>	<b>181 610 884</b>

Groupe ALKIMIA

ETAT DE RESULTAT  
(Exprimé en dinar tunisien arrondi)

	<b>Notes</b>	<b>Période de 12 mois close le</b>	
		<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Revenus	<b>16</b>	242 137 639	246 348 016
Autres produits d'exploitation		-	-
Production immobilisée		-	-
<b><u>Total produits d'exploitation</u></b>		<b>242 137 639</b>	<b>246 348 016</b>
Variation des stocks de produits finis et encours	<b>17</b>	171 606	(1 196 414)
Achat marchandise consommée		-	-
Achat d'approvisionnement consommé	<b>18</b>	178 032 940	179 740 952
Charges de personnel		21 016 254	22 554 585
Dotations aux amortissements et aux provisions		4 691 378	5 637 294
Autres charges d'exploitation		25 739 383	25 332 528
<b><u>Total des charges d'exploitation</u></b>		<b>229 651 562</b>	<b>232 068 946</b>
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>		<b>12 486 077</b>	<b>14 279 071</b>
Charges financières nettes	<b>19</b>	3 490 004	2 716 533
Produits des placements	<b>20</b>	1 245 139	837 404
Autres gains ordinaires	<b>21</b>	785 069	1 540 350
Autres pertes ordinaires		(212 311)	(171 034)
<b><u>RESULTAT COURANTS DES SOCIETES CONSOLIDEES</u></b>		<b>17 793 977</b>	<b>19 202 324</b>
Impôts différés		262 056	349 971
Impôts exigibles		(1 449 267)	(433 924)
<b><u>RESULTAT NET DES SOCIETES CONSOLIDEES</u></b>		<b>16 606 767</b>	<b>19 118 371</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires		850	(106)
<b><u>RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE</u></b>		<b>16 607 616</b>	<b>19 118 265</b>
Effets des modifications comptables		-	-
<b><u>RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</u></b>		<b>16 607 616</b>	<b>19 118 265</b>

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
(Exprimé en dinar tunisien arrondi)

	<u>Notes</u>	<u>Exercice clos le</u>	
		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</u></b>			
<b>Résultat net après modifications comptables</b>		<b>16 607 616</b>	<b>19 118 265</b>
Ajustement pour			
- Changement de méthodes			
- Ajustement de l'écart de conversion			
Autres ajustements			
*Part revenant aux intérêts minoritaires		(850)	106
*Part du groupe dans les réserves		275	138
*Amortissements et provisions		3 983 672	2 956 442
*Reprises sur provisions			
*Variation des:			
- Stocks		1 061 378	1 115 515
- Créances clients		1 180 975	(9 833 760)
- Autres actifs		1 659 065	(1 836 860)
- Fournisseurs et autres dettes		5 525 545	1 798 325
*Impôt différé		(262 056)	(376 296)
*Effet des variations des taux de change			
<b>Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</b>		<b>29 755 620</b>	<b>12 941 875</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u></b>			
Décassement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(12 622 289)	(11 000 343)
Décassement pour acquisition d'immobilisations financières		(552 156)	(21 916)
<b>Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>(13 174 445)</b>	<b>(11 022 260)</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</u></b>			
Encaissement sur emprunts		5 954 017	10 817 213
Encaissement subventions		102 215	175 931
Distribution des dividendes		(12 493 468)	(9 152 089)
<b>Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>(6 437 236)</b>	<b>1 841 055</b>
<b><i>Incidence différence de change</i></b>			
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>10 143 939</b>	<b>3 760 671</b>
Trésorerie au début de l'exercice	<b>9</b>	22 133 675	18 373 004
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<b>9</b>	32 277 613	22 133 675

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

(Exprimées en dinar tunisien arrondi)

### **I. Référentiel comptable**

Les états financiers annuels du groupe Alkimia, arrêtés au 31 décembre 2014, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1);
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

### **II. Principes de comptabilisation**

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement
- Convention de l'entité
- Convention de l'unité monétaire
- Convention de la périodicité
- Convention du coût historique
- Convention de la réalisation du revenu
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de l'objectivité
- Convention de permanence des méthodes
- Convention de l'information complète
- Convention de prudence
- Convention de l'importance relative
- Convention de prééminence du fond sur la forme

### **III. Principes de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société ALKIMIA et de ses filiales au 31/12/2014.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le groupe a obtenu le contrôle et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes, produits et charges intra-groupe ainsi que les profits et pertes latents résultant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profits ou de pertes ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat consolidé et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

#### IV. Périmètre et méthodes de consolidation :

##### Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux d'Alkimia et ceux des entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable ou un contrôle exclusif ou conjoint.

##### Méthodes de consolidation

- *L'intégration globale*

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par Alkimia. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- *La mise en équivalence*

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée. Cette méthode est appliquée aux sociétés dans les quelles la société mère exerce une influence notable.

L'analyse du portefeuille titres de participation du Groupe ALKIMIA permet d'arrêter le périmètre suivant :

<i>Sociétés</i>	<i>Secteur</i>	<i>Pays de résidence</i>	<i>Qualification</i>	<i>Méthode de consolidation</i>	<i>Pourcentage d'intérêt</i>
ALKIMIA	Industriel	Tunisie	Mère	Intégration globale	100%
ALKIMIA PACKAGING	Industriel	Tunisie	Filiale	Intégration globale	99,997%
LES SALINES DE TATAOUINE	Industriel	Tunisie	Filiale	Intégration globale	99,999%

- « ALKIMIA PACKAGING » est une société anonyme constituée avec un capital de 2 000 000 DT détenu à 99,997% par la société mère ALKIMIA S.A.
- « LES SALINES DE TATAOUINE » est une société anonyme constituée en août 2011 avec un capital de 17 000 000 TND détenu à 99,999% par la société mère ALKIMIA S.A.
- La société KIMIAL Spa : A l'instar de l'exercice 2011, la société KIMIAL Spa, dont le pays de résidence est l'Algérie, a été exclue de la consolidation des états financiers de l'exercice 2014 du fait qu'elle est en phase de liquidation et ce conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne n°35 relative aux états financiers consolidés dans son § 11.

#### V. Méthodes comptables

Les états financiers consolidés du groupe Alkimia sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### Revenus :

Les revenus sont, soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du Groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés en net des remises et ristournes accordées aux clients.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable.

## **Evaluation des titres de participation**

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

## **Conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de change**

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte;
- Réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

## **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode économique.

## **Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :**

Les opérations et transactions internes sont traitées de manière à neutraliser leurs effets. Ces opérations concernant principalement les comptes courants entre sociétés du périmètre.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

## **Impôt différé**

Les sociétés du Groupe ALKIMIA sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

## VI. Notes explicatives

### Note 1 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles nettes se sont élevées à 3 084 384 DT au 31 décembre 2014 contre 3 301 311 DT au 31 décembre 2013 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>
Réalisation Etudes - encours	2 183 094	1 986 757
Logiciels encours	-	1 190 345
Logiciels	1 465 744	223 022
<b>Immobilisations incorporelles brutes</b>	<b>3 648 838</b>	<b>3 400 123</b>
Amortissements des immobilisations incorporelles	(564 454)	(98 812)
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>3 084 384</b>	<b>3 301 311</b>

### Note 2 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles nettes se sont élevées à 61 536 599 DT au 31 décembre 2014 contre 52 401 213 DT au 31 décembre 2013 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>
Installations diverses	58 002 589	50 953 084
Constructions & Bâtiments	17 779 008	17 475 062
Mat & outillage (pool)	-	2 638 999
P. spécifiques immobilisées	-	1 902 471
Terrain	2 426 182	2 426 182
Matériel de transport	1 843 024	1 489 646
Matériel informatique & télécommunications	1 294 455	-
Immobilisations en cours	40 792 540	31 648 400
Equipements & MMB	399 581	1 626 588
Pool non utilisable	44 175	44 175
Projet na2co3	-	3 373
<b>Immobilisations corporelles brutes</b>	<b>122 581 555</b>	<b>110 207 980</b>
Amortissements des immobilisations corporelles	(61 044 955)	(57 806 767)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>61 536 599</b>	<b>52 401 213</b>

### Note 3 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières se sont élevées à 1 999 103 DT au 31 décembre 2014 contre 1 496 947 DT au 31 décembre 2013 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>
Dépôts et cautionnements	1 045 758	995 236
Emprunt National	500 000	-
Prêts	383 346	431 711
Actions	9 725 868	9 675 868
<b>Immobilisations financières brutes</b>	<b>11 654 972</b>	<b>11 102 815</b>
Provision des Titres de participation	(9 655 868)	(9 605 868)
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>1 999 103</b>	<b>1 496 947</b>



#### Note 4 : Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés s'élèvent à 644 914 DT au 31 décembre 2014 contre 409 183 DT au 31 décembre 2013 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>
Actif d'impôt différé	644 914	409 183
<b>Actif d'impôt différé</b>	<b>644 914</b>	<b>409 183</b>

#### Note 5 : Stocks

Les stocks présentent au 31 décembre 2014 un solde net de 29 948 335 DT contre 30 816 041 DT au 31 décembre 2013 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>
Produits finis	4 447 398	20 415 691
Matières premières	15 672 080	1 478 647
Consommables	7 031 740	6 604 424
Pièces de rechange et emballages	3 835 833	1 548 154
Produits résiduels (Boues)	416 920	760 483
Produits semi-finis	-	1 657 949
<b>Total des stocks brut</b>	<b>31 403 970</b>	<b>32 465 348</b>
Provision pour dépréciation des stocks	(1 455 635)	(1 649 307)
<b>Total des stocks net</b>	<b>29 948 335</b>	<b>30 816 041</b>

#### Note 6 : Clients et comptes rattachés

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à contre 65 225 314 DT contre 66 406 289 DT au 31 décembre 2013 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>
Clients locaux	6 811 348	5 791 353
Clients étrangers	56 672 533	59 344 405
Clients douteux	609 723	609 723
Effets à recevoir	1 741 434	1 270 531
<b>Total brut</b>	<b>65 835 037</b>	<b>67 016 012</b>
Provision sur clients douteux	(609 723)	(609 723)
<b>Total net</b>	<b>65 225 314</b>	<b>66 406 289</b>

#### Note 7 : Autres actifs courants

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 2 767 897 DT contre 4 395 566 DT au 31 décembre 2013 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>
Taxes	448 623	109 509
Produits à recevoir	640 966	3 887 105
Fournisseurs	1 358 402	105 632
Charges constatées d'avance	-	9 314
Personnel avances et prêts	155 075	174 425
Autres actifs courants	164 831	109 581
<b>Total brut</b>	<b>2 767 897</b>	<b>4 395 566</b>
Provisions des comptes d'actifs	-	-
<b>Total net</b>	<b>2 767 897</b>	<b>4 395 566</b>

#### Note 8 : Placements et autres actifs financiers

La rubrique présente un solde de 239 264 DT au 31 décembre 2014 contre 250 660 DT au 31 décembre 2013. Il s'agit des échéances à moins d'un an sur prêts.

#### Note 9 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde des liquidités et équivalents de liquidité s'élève au 31 décembre 2014 à 32 277 613 DT contre 22 133 675 DT au 31 décembre 2013 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>
Certificats de dépôts	20 500 000	15 000 000
Banques	11 768 250	6 801 952
Caisses	9 364	5 014
Effets à l'encaissement	-	326 708
<b>Total</b>	<b>32 277 613</b>	<b>22 133 675</b>

**Note 10 : Tableau de variation des capitaux propres :**

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 77 484 664 DT au 31 décembre 2014 contre un solde de 73 329 567 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	Capital Social	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Part du groupe dans les capitaux propres	Part des minoritaires dans les réserves	Part des minoritaires dans le résultat
<b>Solde au 31.12.2013</b>	<b>19 472 530</b>	<b>34 738 772</b>	<b>19 118 265</b>	<b>73 329 567</b>	<b>138</b>	<b>106</b>
<b><u>Affect. résultat 2013</u></b>						
Réserves	-	6 625 041	(6 625 041)	-	106	-106
Dividendes distribués	-	-	(12 493 224)	(12 493 224)	-	-
Retraitements de consolidation	-	(26 324)	-	(26 324)	31	-
Subvention	-	67 029	-	67 029	-	-
Résultat de 2014	-	-	16 607 616	16 607 616	-	-850
<b>Solde au 31.12.2014</b>	<b>19 472 530</b>	<b>41 404 517</b>	<b>16 607 616</b>	<b>77 484 664</b>	<b>275</b>	<b>-850</b>

### Note 11 : Emprunts

Les emprunts bancaires s'élevaient à 33 125 628 DT au 31 décembre 2014 contre 27 024 016 DT au 31 décembre 2013 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>
Emprunt STB	1 562 500	7 375 000
Emprunt AMEN BANK	7 500 000	-
Emprunt UBCI	3 214 286	-
Emprunt BIAT	6 245 377	5 546 218
Emprunt ALBARAKA	14 603 466	14 102 797
<b>Total</b>	<b>33 125 628</b>	<b>27 024 016</b>

### Note 12 : Provisions pour risques et charges

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 2 435 107 DT contre 1 976 406 DT au 31 décembre 2013. Il s'agit des provisions pour divers risques et charges.

### Note 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à 61 215 151 DT au 31 décembre 2014 contre 58 576 974 DT au 31 décembre 2013 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>
GRUPE CHIMIQUE TUNISIEN	13 904 470	14 624 840
FSSEURS EXPLOIT.FRES N.PARVENUES TSIE	4 309 473	3 099 692
AUTRES FOURNISSEURS	43 001 207	40 852 442
<b>Total</b>	<b>61 215 151</b>	<b>58 576 974</b>

### Note 14 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants ont atteint 16 293 342 DT au 31 décembre 2014 contre 13 385 973 DT au 31 décembre 2013 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>
Personnel	9 520 261	8 801 376
Charges à payer	859 034	2 677 187
retenue à la source	956 442	684 567
Impôt	1 344 984	103 284
Avance des clients	726 781	34 261
Produits constatées d'avance	19 400	256 145
Intérêts sur prêts	40 872	21 160
Assurances	-	32 191
Autres passifs courants	2 825 568	775 801
<b>Total</b>	<b>16 293 342</b>	<b>13 385 973</b>

#### Note 15 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 7 170 107 DT contre 7 317 704 DT au 31 décembre 2013 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>
Mobilisation de créances	2 829 855	5 434 327
Intérêts	1 104 827	562 462
Échéances à moins d'un an	3 235 425	1 320 903
Autres	-	11
<b>Total</b>	<b>7 170 107</b>	<b>7 317 704</b>

#### Note 16 : Revenus

Les revenus ont totalisé un montant de 242 137 639 DT au cours de l'exercice 2014 contre un montant de 246 348 016 DT au cours de l'exercice 2013 :

<b>Libellé</b>	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2013</b>
STPP	199 843 985	205 001 264
NA2CO3	40 258 441	37 203 536
Produits résiduels	2 035 214	4 143 216
<b>Total</b>	<b>242 137 639</b>	<b>246 348 016</b>

#### Note 17 : Variations des stocks de produits finis et encours

Cette rubrique a totalisé un montant de 171 606 DT au cours de l'exercice 2014 contre un montant de (1 196 414) DT au cours de l'exercice 2013.

#### Note 18 : Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés ont totalisé un montant de 178 032 940 DT au cours de l'exercice 2014 contre un montant de 179 740 952 DT au cours de l'exercice 2013 :

<b>Libellé</b>	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2013</b>
Matières premières	152 983 950	154 711 913
Fournitures et consommables	8 620 458	8 318 662
Variation stocks	960 976	15 883 752
Frais d'approche	15 467 556	826 625
<b>Total</b>	<b>178 032 940</b>	<b>179 740 952</b>

#### Note 19 : Produits / Charges financières nettes

Les produits financiers nets ont totalisé un montant de 3 490 004 DT au cours de l'exercice 2014 contre des produits financiers nets d'un montant de 2 716 533 DT au cours de 2013 :

<b>Libellé</b>	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2013</b>
Gain / Perte de change	4 241 747	3 444 030
Charges d'intérêts	(751 743)	(727 497)
<b>Total</b>	<b>3 490 004</b>	<b>2 716 533</b>

#### Note 20 : Produits des placements

Les produits des placements ont totalisé un montant de 1 245 139 DT au cours de l'exercice 2014 contre un montant de 837 404 DT au cours de l'exercice 2013 :

<b>Libellé</b>	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2013</b>
Produits des valeurs financières et des placements	1 244 390	778 922
Intérêts	749	6 024
Autres produits financiers	-	52 458
<b>Total</b>	<b>1 245 139</b>	<b>837 404</b>

#### Note 21 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires ont totalisé un montant de 785 069 DT au cours de l'exercice 2014 contre un montant de 1 540 350 DT au cours de 2013 :

<b>Libellé</b>	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2013</b>
Reprises de provisions	541 346	1 074 428
Produits sur cessions d'immobilisations	-	3 100
Produits sur exercices antérieurs	229 628	399 041
Autres gains	14 095	63 781
<b>Total</b>	<b>785 069</b>	<b>1 540 350</b>

#### Note 22 : Informations sur les parties liées:

Les informations sur les parties liées se détaillent comme suit :

##### 1 - Groupe Chimique Tunisien :

- Achats d'acide phosphorique facturés par le Groupe Chimique Tunisien à Alkimia : 92 239 925,360 DT
- Charges locatives d'une villa facturées par le Groupe Chimique Tunisien à Alkimia: 5 230,549 DT

##### 2- Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne :

- Primes d'assurance facturées par la CARTE à Alkimia: 1 973 942,596 DT

##### 3- ALKIMIA-Packaging :

- Achat carbonate de sodium vrac facturés par Alkimia Packaging à Alkimia: 37 907 831,124 DT
- fournitures et Prestations diverses facturées par Alkimia à Alkimia Packaging: 65 574,990 DT
- Charges communes facturées par Alkimia à Alkimia Packaging: 272 215,344 DT
- Avance accordée par Alkimia à Alkimia Packaging : 4 300,000 DT

##### 4- Les Salines de Tataouine :

- Avance accordée par Alkimia aux Salines de Tataouine : 38 375,916 DT
- Charges communes facturées par Alkimia aux Salines de Tataouine : 205 541,359 DT

**GROUPE ALKIMIA**  
**Rapport des Commissaires aux Comptes**  
**Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2014**

**Messieurs les actionnaires du groupe ALKIMIA,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 25 Avril 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe ALKIMIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

**I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers du groupe ALKIMIA comportant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'une description des principes et méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 77 484 664 DT, y compris le résultat consolidé de l'exercice qui s'élève à 16 607 616 DT.

**1. Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**2. Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

### 3. Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés annexés au présent rapport sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2014.

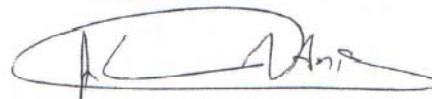
Tunis, le 15 avril 2015

Les Co-commissaires aux comptes

International Financial Consulting  
Nasser KADRI



AMC Ernst & Young  
Anis LAADHAR





## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **La Société ENNAKL AUTOMOBILES**

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 14 mai 2015. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes : Mr Kais FEKIH et Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.

**BILAN CONSOLIDE**  
**Au 31/12/2014**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>Actifs</i>	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2014</u>	<u>Au 31/12/2013</u>
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>Actifs immobilisés :</b>			
Immobilisations incorporelles		1 543 893	940 097
Amortissements immobilisations incorporelles		( 988 976)	(912 716)
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>2</b>	<b><u>554 918</u></b>	<b><u>27 381</u></b>
Immobilisations corporelles		43 145 739	40 444 236
Amortissements immobilisations corporelles		(16 082 491)	(13 850 240)
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES :</b>	<b>3</b>	<b><u>27 063 247</u></b>	<b><u>26 593 996</u></b>
Immobilisations Financières	<b>4</b>	25 345 432	20 182 184
Autres immobilisations financières		3 312 835	2 794 098
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :</b>		<b><u>28 658 266</u></b>	<b><u>22 976 282</u></b>
<b>TOTAL ACTIFS IMMOBILISES :</b>		<b><u>56 276 431</u></b>	<b><u>49 597 659</u></b>
Autres actifs non courants		103 887	149 950
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS :</b>		<b><u>56 380 318</u></b>	<b><u>49 747 609</u></b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Stocks	<b>5</b>	48 506 359	49 619 250
Provisions / stocks		(4 422 859)	(3 520 613)
<b>TOTAL STOCKS :</b>		<b><u>44 083 500</u></b>	<b><u>46 098 637</u></b>
Clients et comptes rattachés	<b>6</b>	20 185 310	23 418 043
Provisions / comptes clients		(1 572 636)	(1 489 191)
<b>TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :</b>		<b><u>18 612 674</u></b>	<b><u>21 928 852</u></b>
Autres Actifs courants	<b>7</b>	3 955 224	12 723 263
Actif d'impôts différé		1 068 778	1 310 747
Placements et autres actifs financiers	<b>8</b>	-	38 892
Liquidités et équivalents de liquidités*	<b>9</b>	57 130 964	53 015 133
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS :</b>		<b><u>124 851 139</u></b>	<b><u>135 115 525</u></b>
<b>TOTAL DES ACTIFS :</b>		<b><u>181 231 457</u></b>	<b><u>184 863 134</u></b>

**BLAN CONSOLIDE**  
**Au 31/12/2014**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>Capitaux propres et Passifs</i>	Note	<u>Au 31/12/2014</u>	<u>Au 31/12/2013</u>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves consolidés		39 925 049	36 974 394
Résultat consolidé		24 895 894	15 910 469
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS :</b>		<b><u>94 820 944</u></b>	<b><u>82 884 863</u></b>
Intérêts minoritaires dans les capitaux		466	436
Intérêt minoritaires dans le résultat		311	185
<b>AFFECTATION (D) :</b>		<b><u>777</u></b>	<b><u>621</u></b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>			
Autres passifs non courants		142 670	142 670
Provision pour risques et charges		2 254 098	722 198
Dépôts & cautionnements		4 000	5 900
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS :</b>	<b>10</b>	<b><u>2 400 768</u></b>	<b><u>870 768</u></b>
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	11	78 841 799	87 091 185
Passif d'impôts différé		134 827	233 080
Autres passifs courants	12	5 032 342	15 430 336
Concours bancaires et autres passifs financiers	13	-	352 281
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS :</b>		<b><u>84 008 969</u></b>	<b><u>101 106 882</u></b>
<b>TOTAL DES PASSIFS (D) :</b>		<b><u>86 409 737</u></b>	<b><u>101 977 650</u></b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I-D) :</b>		<b><u>101 231 457</u></b>	<b><u>104 863 134</u></b>

**ETAT DE RESULTAT****(modèle autorisé)****De la période clos au 31/12/2014****(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2014</u>	<u>Au 31/12/2013</u>
Revenus	<b>14</b>	309 180 346	300 339 309
Autres produits d'exploitation	<b>15</b>	1 299 623	1 092 837
Transferts de charges		2 388 165	2 672 174
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I) :</b>		<b><u>312 868 135</u></b>	<b><u>304 104 321</u></b>
Variation des stocks	<b>16</b>	1 112 891	(3 910 341)
Achats marchandises	<b>17</b>	252 204 552	262 552 606
Charges de personnel	<b>18</b>	13 896 343	13 632 346
Dotation aux amortissements et aux provisions		5 076 949	3 746 630
Autres charges d'exploitation	<b>19</b>	13 558 498	13 729 135
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II) :</b>		<b><u>285 849 232</u></b>	<b><u>289 750 376</u></b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>		<b><u>27 018 903</u></b>	<b><u>14 353 945</u></b>
Charges financières	<b>20</b>	118 103	156 155
Produits des placements	<b>21</b>	3 303 448	5 392 855
Autres gains ordinaires	<b>22</b>	886 447	385 035
Autres pertes ordinaires	<b>23</b>	414 199	464 468
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS :</b>		<b><u>30 676 496</u></b>	<b><u>19 511 212</u></b>
Impôt courant & différé		(5 780 290)	(3 600 558)
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE</b>		<b><u>24 896 205</u></b>	<b><u>15 910 654</u></b>
Quote-part dans les sociétés mise en équivalences		-	-
Intérêt minoritaires dans le résultat		<b>311</b>	<b>185</b>
<b>RESULTAT NET RELEVANT A LA SOCIETE CONSOLIE</b>		<b><u>24 895 894</u></b>	<b><u>15 910 469</u></b>

## Etat de flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 Décembre 2014

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION</b>		
RÉSULTAT NET	24 895 894	15 910 469
Ajustements pour :		
- Amortissement	2 308 511	2 003 008
- Provision	2 517 591	(1 569 197)
Variations Des :		
- Stocks	1 112 891	(3 910 341)
- Créances	3 232 734	(11 141 396)
- Autres actifs	8 806 932	1 997 254
- Fournisseurs et autres dettes	3 750 614	1 808 562
- Autres passifs	(8 399 894)	3 109 761
- Réserves consolidés	(12 959 658)	(10 838 806)
Plus ou moins values de cessions	962 885	979 479
Impôt différé	143 717	(138 908)
Opérations sur fond social	959 814	1 106 333
<b>FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS À L'EXPLOITATION</b>	<b><u>27 332 031</u></b>	<b><u>(683 781)</u></b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(5 300 759)	(1 941 458)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 213 061	-
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(5 300 090)	(852 177)
Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières	2 420	-
Décaissement/Encaissement sur prêts du personnel	(518 737)	(799 950)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b><u>(9 904 105)</u></b>	<b><u>(3 593 584)</u></b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes et autres distributions	(12 000 000)	(9 900 000)
Opérations sur fond social	(959 814)	(1 106 333)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b><u>(12 959 814)</u></b>	<b><u>(11 006 333)</u></b>
<b>VARIATION S DE TRESORERIE</b>	<b><u>4 468 112</u></b>	<b><u>(15 283 698)</u></b>
<b>TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b><u>52 662 852</u></b>	<b><u>67 946 550</u></b>
<b>TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b><u>57 130 964</u></b>	<b><u>52 662 852</u></b>

## 1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES» est constitué d'une société mère « ENNAKL AUTOMOBILES», et d'une société sous contrôle exclusif « **CAR GROS** » avec une participation directe de 99.995 % du capital.

C'est un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur d'automobiles, régie par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

### Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES»

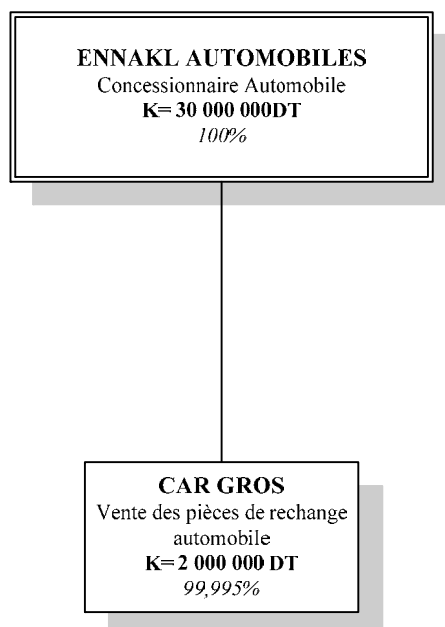
#### Structure du Capital au 31/12/2014

- Capital Social: 30 000 000 Dinars Tunisiens.
- Nombre d'action : 30 000 000 actions.
- Valeur nominale de l'action : 1 Dinars Tunisiens.
- Forme des actions : Nominative.
- Catégorie des actions : Ordinaires.

#### Activité du groupe:

Le groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES**», a pour objet, l'importation et la commercialisation en détail des véhicules **VOLKSWAGEN, AUDI, PORSCHE, SEAT et SKODA** et des pièces de rechange desdits marques ainsi que le service après vente.

### Organigramme du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES»



## 2. Notes aux états financiers

### 2.1. Note 1 : Référentiel et principales méthodes comptables utilisés

#### 2.1.1. Référentiel

Les états financiers consolidés du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES» ont été arrêtés au 31/12/2014 conformément à la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises et aux Normes Comptables Tunisiennes dont notamment :

- la norme NCT 35, *Etats financiers consolidés* ;
- la norme NCT 36, *Participations dans les entreprises associées* ;
- la norme NCT 37, *Participations dans les coentreprises* ;
- la norme NCT 38, *Regroupement d'entreprises* ; et
- la norme NCT 39, *Informations sur les parties liées*.

En l'absence de Normes Comptables Nationales, la conversion des états financiers des entités étrangères autonomes (établis en monnaie fonctionnelle) en monnaie de présentation et la comptabilisation des impôts sur le résultat ont été effectuées conformément aux Normes Comptables Internationales IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, et IAS 12, *impôts sur le résultat*.

L'état de résultat a été établi selon le modèle autorisé.

Les états financiers consolidés du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES» ont été établis à partir des états financiers individuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation et arrêtés tous à la date du 31 décembre 2013.

#### 2.1.2. Principales méthodes comptables

- **Les immobilisations corporelles et incorporelles** sont prises en compte au coût d'origine puis amorties linéairement sur la base de leurs durées de vie estimées.

La juste valeur des immobilisations reçues à titre gratuit est constatée parmi les capitaux propres (subvention d'investissement). Cette valeur est ensuite rapportée au résultat selon la durée d'amortissement de l'immobilisation en question.

- **Les immobilisations financières** initialement comptabilisées au coût d'origine, frais d'acquisition exclus. A la date de clôture, les participations non consolidables sont évaluées à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à « ENNAKL AUTOMOBILES»). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation. Les plus-values ne sont pas prises en compte.

Les dividendes des titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'Assemblée Générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue. Les intérêts des placements financiers à long ou à court terme (obligations, bons du Trésor, billets de trésorerie, etc...) sont constatés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

- **Les stocks** évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen unitaire pondéré calculé à la fin de la période. « ENNAKL AUTOMOBILES » utilise la méthode de l'inventaire intermittent pour la comptabilisation des flux d'entrées et de sorties des stocks.  
A la date de clôture des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 20% par année d'ancienneté (à partir de la troisième année) sur la base du prix de revient du stock.
- **Les liquidités & équivalents de liquidités** constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements en bons de trésor et en comptes à terme quelque soit leur maturité.

### 2.1.3. Périmètre et méthodes de consolidation

- **Périmètre de consolidation** : Le périmètre de consolidation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » comprend :
  - La société mère : « ENNAKL AUTOMOBILES » ;
  - La société filiale : « CAR GROS »
- **Méthodes de consolidation** : Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :
  - ❖ **L'intégration globale** : Cette méthode est appliquée aux entreprises contrôlées de manière exclusive par la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES ». Elle consiste :
    - *au niveau du bilan*, à remplacer la valeur comptable des titres (poste Titres de participations dans le bilan de la société mère) par les éléments d'actifs et de passifs –après élimination et retraitement des comptes en normes NCT – et à répartir le montant des capitaux propres en intérêts groupe et en intérêts minoritaires ;
    - *au niveau de l'état de résultat*, à reprendre tous les postes de charges et de produits – après élimination et retraitement de certaines opérations en normes NCT – puis à répartir le résultat entre ce qui revient au groupe et ce qui revient aux intérêts minoritaires.
  - **Traitement des écarts de première consolidation** : les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres de la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date d'acquisition. Cet écart est ventilé entre écart d'évaluation et Goodwill.
  - **Elimination des opérations internes** : Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.
  - **Impôts sur le résultat** : Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Ainsi les impôts sur le résultat de l'exercice regroupent, en plus des impôts courants (ou exigibles), les impôts différés.
  - **Conversion des états financiers des entités étrangères autonomes** : Pour incorporer les états financiers de l'entité étrangère établis, en monnaie fonctionnelle, dans ceux de la société mère, qui se sert d'une monnaie de présentation différente de la monnaie fonctionnelle :
    - le taux de clôture est utilisé pour convertir tous les actifs et les passifs ;
    - le taux de change moyen de l'année est utilisé pour convertir les produits et les charges.

Les écarts de change qui en résultent sont inscrits dans les capitaux propres. Ce sont des écarts de conversion qui sont ventilés entre la part revenant au groupe consolidé et la part revenant aux intérêts minoritaires.
  - ❖ **L'intégration proportionnelle** : Cette méthode est utilisée lorsque les contrats organisant le contrôle d'une société prévoient un contrôle conjoint des deux partenaires. Une société de ce type est appelée coentreprise.



Dans ce cas, la quote-part du Groupe de chacun des actifs, passifs, produits et charges de la coentreprise est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées (à hauteur de la part d'intérêt détenue par le Groupe pour les coentreprises), de même que les résultats internes au Groupe (plus-values, profits sur stocks, dividendes).

- ❖ **La mise en équivalence :** Les sociétés dans lesquelles « ENNAKL AUTOMOBILES » exerce une influence notable, appelées entreprises associées, sont consolidées par mise en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus. Cette méthode consiste à substituer, à la valeur comptable des titres de participation, le coût d'acquisition initial augmente ou diminue de la quote-part du Groupe dans le résultat de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. Les résultats des sociétés acquises sont consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle (exclusif ou conjoint) ou l'influence notable est exercé.

## 2.2. Présentation des postes du bilan

### 2.2.1. Note 2 : Immobilisations incorporelles

#### Les immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles figurant à l'actif de « ENNAKL AUTOMOBILES » au 31/12/2014 sont constituées essentiellement du prix d'acquisition du logiciel INCADEA pour une valeur brute de 1 543 893 Dinars.

### 2.2.2. Note 3 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont totalisé au 31/12/2014 un montant brut de 43 145 739 Dinars.

Le détail de ces immobilisations ainsi que leur amortissement est présenté dans le tableau des immobilisations et des amortissements au 31/12/2014.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement aux taux fiscaux suivants :

<b>Intitulé</b>	<b>Taux</b>
Construction	5 %
Matériel de transport	20 %
Inst. Générales, A.A.I.	10 %
Matériel informatique	33,33 %
Matériel d'équipement technique et bureautique	10 %

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2014

Désignations	VALEURS BRUTES COMPTABLES				AMORTISSEMENTS LINEAIRES				
	Cumul des acquisitions au	Acquisitions au	Cession / Reclassements au	Cumul au	Cumul des amortissements au	Dotations aux amortissements	Amortissements des cessions / reclassements au	Cumul des amortissements au	Valeur comptable nette au
	31/12/2013	2014	2014	31/12/2014	31/12/2013	2014	2014	31/12/2014	31/12/2014
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>									
Logiciels informatiques	897 460	450 240	-	1 347 700	895 279	35 546		930 825	416 875
Autres Immob.Incorporelles	42 637	153 556	-	196 193	17 437	40 713		58 150	138 043
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>940 097</b>	<b>603 796</b>	<b>-</b>	<b>1 543 893</b>	<b>912 716</b>	<b>76 259</b>	<b>-</b>	<b>988 975</b>	<b>554 918</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>									
Terrains	7 303 881	-	-	7 303 881	-			-	7 303 881
Constructions	15 036 866	-	-	15 036 866	5 321 052	775 481		6 096 533	8 940 333
Installation technique	297 490	-	-	297 490	68 494	14 972		83 466	214 024
A A I Technique	401 966	-	-	401 966	400 901	907		401 808	158
A A I Générale	6 308 597	488 403		6 797 000	2 435 168	538 504		2 973 672	3 823 328
Matériels de transport	3 525 340	1 753 247	1 213 061	4 065 526	1 722 161	620 913	250 176	2 092 898	1 972 628
Equipements de bureau	1 370 657	152 166		1 522 823	698 532	101 871		800 403	722 420
Matériels informatiques	1 696 073	238 130		1 934 203	1 456 736	162 877		1 619 613	314 590
Matériels et outillages	4 110 005	537 980		4 647 985	1 747 196	266 902		2 014 098	2 633 887
Immobilisations en cours	353 145	537 357		890 502	-			-	890 502
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>40 404 020</b>	<b>3 707 283</b>	<b>1 213 061</b>	<b>42 898 242</b>	<b>13 850 240</b>	<b>2 482 427</b>	<b>250 176</b>	<b>16 082 491</b>	<b>26 815 751</b>
<b>Avances et commandes sur immobilisations</b>	<b>40 216</b>			<b>247 496</b>					<b>247 496</b>
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>41 384 333</b>	<b>4 311 079</b>	<b>1 213 061</b>	<b>44 442 135</b>	<b>14 762 956</b>	<b>2 558 686</b>	<b>250 176</b>	<b>17 071 466</b>	<b>27 618 165</b>

### 2.2.3. Note 4 : Immobilisations Financières

Les immobilisations financières du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES» ont totalisé au 31/12/2014 un montant net de 28 658 266 Dinars.

Le détail des immobilisations financières se présente comme suit :

Actifs financiers immobilisés		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2014	Décembre 2013
<b>Valeur brute</b>	<b>28 658 266</b>	<b>22 976 281</b>
Titres de participations	17 345 432	17 047 762
Titres immobilisés SICAR	8 000 000	3 000 000
Dépôts et cautionnement	1 978 458	1 929 570
Prêts au personnel sur fonds social	1 217 404	813 808
Prêts au personnel sur fonds propres	116 972	185 142
<b>Dépréciations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>28 658 266</b>	<b>22 976 282</b>

### 2.2.4. Note 5 : Stocks

Les stocks du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES» totalisent un montant brut de 48 506 359 Dinars au 31 décembre 2014. Ils sont provisionnés à hauteur de 7,1% et se composent principalement des véhicules neufs, des pièces de rechange, des lubrifiants, des carburants et des travaux en-cours.

Toutes les sociétés utilisent la méthode de l'inventaire intermittent pour comptabiliser son stock.

Les provisions sur stocks PR sont évaluées en utilisant les méthodes suivantes :

- Identification physique : lors des opérations d'inventaire physique, les responsables d'inventaire indiquent sur leur rapport les articles endommagés ou non utilisables.
- Calculs analytiques : ces calculs sont principalement basés sur les taux de rotation (stock moyen / consommation de la période).
- Pour le stock véhicules neufs, la provision est calculé selon l'âge moyen en stock .Seulement les unités dont l'âge moyen en stock est supérieur à plus de 2 ans sont provisionnés.

Le taux de la provision est de 20% par année d'ancienneté (à partir de la troisième année) sur la base du prix de revient du stock.

Le stock est réparti comme suit :

<b>Stocks</b>		
<i>En dinar Tunisien</i>	<b>Décembre 2014</b>	<b>Décembre 2013</b>
<b>Valeur brute</b>	<b>48 506 359</b>	<b>49 619 250</b>
<b>Stock véhicules neufs</b>	<b>20 839 608</b>	<b>33 876 920</b>
VW/VWU/AUDI	14 763 044	20 913 536
MAN (Bus)	1 379 281	1 379 281
SKODA	65 743	-
PORSCHE	3 746 342	3 511 922
SEAT	885 198	8 072 181
<b>Stock encours de dédouanement</b>	<b>9 271 255</b>	<b>706 583</b>
VW/VWU/AUDI	7 981 061	-
Pièces de rechange	1 290 194	706 583
<b>Pièces de rechange</b>	<b>15 630 122</b>	<b>12 987 199</b>
<b>Stock des travaux en cours</b>	<b>2 600 031</b>	<b>1 945 906</b>
<b>Stock carburants et lubrifiants</b>	<b>165 343</b>	<b>102 641</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>(4 422 859)</b>	<b>(3 520 613)</b>
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>44 083 500</b>	<b>46 098 637</b>

### 2.2.5. Note 6: Clients & comptes rattachés

Le poste clients présente au 31/12/2014 un solde net de 18 612 674 Dinars contre un solde de 21 928 852 Dinars au 31/12/2013. Ce poste se détaille comme suit :

<b>Clients et comptes rattachés</b>		
<i>En dinar Tunisien</i>	<b>Décembre 2014</b>	<b>Décembre 2013</b>
<b>Valeur brute</b>	<b>20 185 310</b>	<b>23 418 043</b>
Sous concessionnaires & agents officiels	1 561 696	1 404 067
Revendeurs	299 636	128 788
Constructeurs (compte garantie)	1 329 875	1 382 447
Divers clients	10 236 165	14 845 321
Effets à recevoir	5 507 957	4 394 078
Clients douteux	1 249 980	1 263 343
<b>Dépréciations</b>	<b>(1 572 636)</b>	<b>(1 489 191)</b>
<b>Valeur Nette comptable</b>	<b>18 612 674</b>	<b>21 928 852</b>

## 2.2.6. Note 7: Autres actifs courants

Le poste des autres actifs courants présente au 31/12/2014 un solde de 3 955 224 Dinars contre un solde de 12 723 263 Dinars en 2013. Ce poste se détaille comme suit :

Autres actifs courants		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2014	Décembre 2013
<b>Valeur brute</b>	<b>4 115 255</b>	<b>12 883 293</b>
Avances et prêts au personnel	794 127	552 080
Acomptes provisionnels et crédit d'impôt	45 123	7 179 952
Report de TVA	199 356	252 302
Autres impôts et taxes	-	203 364
Fournisseurs avances et acomptes	-	175 495
Charges constatées d'avance	222 803	560 967
Produits à recevoir	2 226 030	3 687 290
Autres comptes débiteurs	627 816	271 843
<b>Dépréciations</b>	<b>(160 030)</b>	<b>(160 030)</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>3 955 224</b>	<b>12 723 263</b>

## 2.2.7. Note 8: Placements et autres actifs financiers

Les placements courants du Groupe au 31/12/2014 présentent un solde de 0 Dinars contre un solde de 38 892 Dinars en 2013 détaillé comme suit :

Placements et autres actifs financiers		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2014	Décembre 2013
Prêts au personnel sur fonds propres	-	38 892
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>38 892</b>

## 2.2.8. Note 9: Liquidités et équivalents de liquidités

La trésorerie du Groupe présente au 31/12/2014 un solde brut de 57 130 964 Dinars contre un solde de 53 015 133 Dinars en 2013 et se détaille comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2014	Décembre 2013
Placements	43 200 062	39 595 985
Effets à l'encaissement	7 292 610	4 584 806
Chèques à l'encaissement	322 778	30 595
Banques	6 302 563	8 792 260
CCP	-	38
Caisse	12 950	11 450
<b>Total</b>	<b>57 130 964</b>	<b>53 015 133</b>

## 2.2.9. Note Capitaux propres

Le total des capitaux propres consolidés au 31/12/2014 est de 94 952 499 Dinars contre un solde de 94 821 721 Dinars au 31/12/2013.

Les intérêts minoritaires ont passé de 777 Dinars au 31/12/2014 à 621 Dinars au 31/12/2013

### Etat de Variations des Capitaux Propres au 31/12/2014

En dinar Tunisien	Capital Social	Réserves consolidés	Résultat de l'exercice	Intérêts des minoritaires	Total capitaux propres
<b>Situation au 01/01/2014</b>	<b>30 000 000</b>	<b>36 974 394</b>	<b>15 910 469</b>	<b>621</b>	<b>82 885 484</b>
<b>Affectation de résultat</b>		15 910 469	-15 910 469		<b>0</b>
<b>Dividendes 2013</b>		-12 000 000			<b>-12 000 000</b>
<b>Variation des Intérêts minoritaires</b>				156	<b>156</b>
<b>Mouvement portant sur le fond social</b>		-959 814			<b>-959 814</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>			24 895 894		<b>24 895 894</b>
<b>Situation au 31/12/2014</b>	<b>30 000 000</b>	<b>39 925 049</b>	<b>24 895 894</b>	<b>777</b>	<b>94 821 720</b>

## 2.2.9. Note 10 : Passifs non courants

Les Passifs non courants du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES» ont totalisé au 31/12/2014 un montant de 2 400 768 Dinars détaillé comme suit :

Passifs non courants		
En dinar Tunisien	Décembre 2014	Décembre 2013
Provision pour risques & charges	2 254 098	722 198
Provision pour départ à la retraite	142 670	142 670
Dépôts & cautionnements	4 000	5 900
<b>Total</b>	<b>2 400 768</b>	<b>870 768</b>

## 2.2.10. Note 11 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le poste fournisseurs présente au 31/12/2014 un solde de 78 841 799 Dinars. Ce poste se détaille comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés		
En dinar Tunisien	Décembre 2014	Décembre 2013
Fournisseurs Incaux	1 890 088	2 505 124
Fournisseurs d'immobilisations	285 705	148 997
Fournisseurs étrangers	65 378 048	83 190 734
Fournisseurs effets à payer	1 750 010	955 100
Fournisseurs retenue de garantie	258 088	291 222
Fournisseurs factures non parvenues	9 271 255	-
<b>Total</b>	<b>78 841 799</b>	<b>87 091 185</b>

### 2.2.11. Note 12 : Autres passifs courants

Le poste des autres passifs courants présente au 31/12/2014 un solde de 5 32 342 Dinars. Ce poste se Détaille comme suit :

Autres passifs courants		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2014	Décembre 2013
Personnel et comptes rattachés	16 963	7 075
Clients avances et acomptes sur commandes	871 265	2 308 962
Etats impôts et taxes	-	6 839 416
Provision pour congés payés	881 031	882 649
Débours douanes	42 374	184 274
Débours cartes grises	233 075	253 313
Actionnaires dividendes à payer	-	150
CNSS	847 361	822 847
Assurance groupe	300 569	503 996
Charges à payer	1 683 104	1 266 403
Produits constatés d'avances	121 423	273 272
Créditeurs divers	35 177	87 979
<b>Total</b>	<b>5 032 342</b>	<b>13 430 336</b>

### 2.2.12. Note 13 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le poste concours bancaires et autres passifs financiers du Groupe présente au 31/12/2014 un solde brut de 0 Dinars et se détaille comme suit :

Concours bancaires et autres passifs financiers		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2014	Décembre 2013
BIAT TUNISAIR IMMAT VW	-	310 879
ATB Site Dubosville	-	41 402
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>352 281</b>

## 2.3. Présentation des postes de l'état de résultat

### 2.3.13. Note 14 : Revenus

Le chiffre d'affaires du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalise un montant de 309 180 346 Dinars au 31/12/2014 contre un solde de 300 339 309 Dinars au 31/12/2013, et se détaille comme suit :

Revenus		
<i>En dinar Tunisien</i>	<b>Décembre 2014</b>	<b>Décembre 2013</b>
Ventes véhicules neufs	259 609 405	249 439 189
Ventes véhicules neufs en hors taxe	5 673 026	11 614 744
Ventes pièces de rechange	47 190 125	33 481 882
Ventes travaux atelier	3 253 925	2 516 156
Ventes garanties pièces de rechange	1 838 103	3 949 532
Ventes garanties mains d'œuvres	64 349	74 447
Ventes carburants	26 952	11 964
Ventes travaux extérieurs véhicules neufs	99 253	98 449
Ventes accessoires véhicules neufs	221 069	114 608
<b>Total chiffre d'affaires :</b>	<b>317 976 207</b>	<b>301 300 972</b>
Remises accordées sur ventes véhicules neufs	<b>(1 059 767)</b>	(346 256)
Remises accordées sur ventes pièces de rechanges	<b>(7 736 091)</b>	(615 407)
<b>Total chiffre d'affaires net:</b>	<b>309 180 349</b>	<b>300 339 309</b>
<b>Total revenus</b>	<b>309 180 346</b>	<b>300 339 309</b>

### 2.3.14. Note 15 : Autres produits d'exploitation

Le poste autres produits d'exploitation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalise un montant de 1 299 623 Dinars au 31/12/2014 contre un solde de 1 092 837 au 31/12/2013, et se détaille comme suit :

Autres produits d'exploitation		
<i>En dinar Tunisien</i>	<b>Décembre 2014</b>	<b>Décembre 2013</b>
Ristourne sur chiffre d'affaires constructeurs	922 415	578 995
Ristournes sur les actions marketing	16 949	192 059
Commission sur vente en HT	-	15 338
Inscription 4CV	795	4 585
Ventes déchets et autres produits	87 776	97 411
Ristournes TFP	123 626	100 860
Location	108 880	55 758
Jetons de présence	15 000	15 000
Frais de gestion et autres ventes	24 182	32 830
<b>Total autres produits d'exploitation</b>	<b>1 299 623</b>	<b>1 092 837</b>



### 2.3.15. Note 16: Variation des stocks

Les variations du stock par rubrique sont détaillées ci-dessous. Le solde de ces variations au 31/12/2014 est un solde positif de 1 112 891 contre un solde négatif de 3 910 341 Dinars au 31/12/2013.

Variation des stocks		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2014	Décembre 2013
<b>Stock des travaux encours</b>	<b>654 125 -</b>	<b>1 451 431</b>
Stock Initial	1 945 906	3 397 337
Stock Final	2 600 031	1 945 906
<b>Stock de véhicules</b>	<b>- 5 056 251</b>	<b>2 264 580</b>
Stock Initial	33 876 920	31 612 340
Stock Final	28 820 669	33 876 920
<b>Stock pièces de rechange</b>	<b>3 226 534</b>	<b>3 100 393</b>
Stock Initial	13 693 782	10 593 389
Stock Final	16 920 316	13 693 782
<b>Stock lubrifiants</b>	<b>46 276</b>	<b>21 431</b>
Stock Initial	76 564	55 133
Stock Final	122 840	76 564
<b>Stock carburants</b>	<b>16 426 -</b>	<b>24 633</b>
Stock Initial	26 077	50 710
Stock Final	42 503	26 077
<b>Total variation des stocks</b>	<b>1 112 891</b>	<b>(3 910 341)</b>

### 2.3.16. Note 17: Achats de marchandises

Les achats de marchandises du Groupe présentent au 31/12/2014 un solde de 252 204 552 Dinars contre un solde de 262 552 606 Dinars au 31/12/2013. Ce poste se détaille comme suit :

Achats de marchandises		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2014	Décembre 2013
Achats de Marchandises pièces de rechanges locaux	1 732 882	817 615
Achats de Marchandises pièces de rechanges étrangers	26 512 164	23 549 818
Achats de Marchandises véhicules neufs	179 453 429	187 286 194
Autres frais achats	42 184 580	49 123 320
Achats lubrifiants	338 673	423 807
Achats carburants	611 624	513 673
Achats pour atelier	688 097	159 137
Frais bancaires sur accreditifs	570 589	558 729
Travaux extérieur	112 516	120 313
<b>Total achats de marchandises</b>	<b>252 204 552</b>	<b>262 552 606</b>

### 2.3.17. Note 18: Charges du personnel

Le poste charges du personnel de Groupe présente au 31/12/2014 un solde de 13 896 343 Dinars contre un solde de 13 632 346 Dinars au 31/12/2013. Ce poste se détaille comme suit :

Frais de personnel		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2014	Décembre 2013
Salaires et compléments de salaires	11 644 218	10 079 123
Charges sociales légales	2 134 591	3 397 071
Congés payés	12 878	21 446
Autres Charges (vêtements de travail)	104 655	134 706
<b>Total</b>	<b>13 896 343</b>	<b>13 632 346</b>

### 2.3.18. Note 19: Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalisent un montant de 13 558 498 Dinars au 31/12/2014 contre un solde de 13 729 135 Dinars au 31/12/2013, et se détaille comme suit :

Autres charges d'exploitation		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2014	Décembre 2013
STEG	357 022	289 024
SONEDE	37 725	31 930
Commissions sur ventes	1 021 262	1 171 367
Consommation fournitures de bureaux	169 965	236 603
Carburants voitures de service	84 976	58 205
Achats divers	355 088	717 704
Gardiennage et sous traitance générale	1 013 632	1 035 675
Remboursements garanties concessionnaires	2 911 591	2 295 066
Locations	337 559	1 909 996
Entretiens et réparations	522 360	571 812
Primes d'assurance	170 225	227 435
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	629 072	491 035
Publicité, Publications et relations publiques	1 530 235	1 737 277
Déplacement à l'étranger (billets d'avion)	391 848	234 943
Frais de mission à l'étranger	378 702	290 677
Déplacement en Tunisie	78 759	64 434
Cadeaux, missions et réceptions	157 728	155 131
Frais postaux et frais de télécommunications	271 985	268 677
Personnel intérimaires	121 335	47 208
Frais actes et contentieux	55 606	36 571
Formation professionnelle	196 951	73 959
Divers prestations et services	674 667	316 399
Dons et subventions Accordés	58 086	33 100
Jeton de présence	55 375	21 250
Impôts et taxes	1 749 414	1 350 744
Documentations et abonnements constructeurs	226 729	62 914
<b>Total</b>	<b>13 558 498</b>	<b>13 729 135</b>

### 2.3.19. Note 20: Charges financières nettes

Les autres charges d'exploitation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalisent un montant de 118 103 Dinars au 31/12/2014 contre un solde de 156 155 Dinars au 31/12/2013, et se détaille comme suit :

Charges financières nettes		
<i>Dinar Tunisien</i>	Décembre 2014	Décembre 2013
Intérêts / comptes courants	4 883	-
Frais bancaires	104 220	80 498
Autres charges financières	9 000	194 379
Gains de change	-	( 130 785)
Pertes de change	-	12 062
<b>Total</b>	<b>118 103</b>	<b>156 155</b>

### 2.3.20. Note 21: Produits des placements

Les produits des placements du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES» totalisent un montant de 3 303 448 Dinars au 31/12/2014 contre un solde de 5 392 855 Dinars au 31/12/2013, et se détaille comme suit :

Produits des placements		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2014	Décembre 2013
Produits sur placement	1 220 256	2 312 417
Produits sur placement SICAV (en SICAV obligataires)	377 070	-
Dividendes reçus	1 568 931	466 841
Intérêts sur prêts	5 293	1 400 330
Intérêts créditeurs	105 891	125 473
Autres produits financiers	26 007	32 433
Reprise sur provision des titres de participation	-	1 055 362
<b>Total</b>	<b>3 303 448</b>	<b>5 392 855</b>

### 2.3.20. Note 22: Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES» totalisent un montant de 886 447 Dinars au 31/12/2014 contre un solde 385 035 Dinars au 31/12/2013, et se détaille comme suit :

Autres gains ordinaires		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2014	Décembre 2013
Différence de règlement débours	189 696	50 637
Produits non récurrent	386 059	114 080
Profits sur cession d'immobilisation	310 692	220 318
<b>Total</b>	<b>886 447</b>	<b>385 035</b>

### 2.3.20. Note 23: Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES» totalisent un montant de 414 199 Dinars au 31/12/2014 contre un solde de 464 468 Dinars au 31/12/2013, et se détaille comme suit :

Autres pertes ordinaires		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2014	Décembre 2013
Pénalités de retards	55 640	33 563
Différences de règlement et débours	8 506	7 134
Autres pertes	350 054	423 771
<b>Total</b>	<b>414 199</b>	<b>464 468</b>

Tunis, le 31 mars 2015

A l'attention des actionnaires du groupe

« ENNAKL »

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Messieurs les Actionnaires,

***Rapport sur les états financiers***

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints, du groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** », arrêtés au 31 Décembre 2014 comprenant le bilan ainsi que l'état de résultat pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2014, ainsi que les notes aux états financiers.

***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan de 181.231.457 D et un résultat bénéficiaire net de 24.895.894 D, ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires du groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** ». Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité du commissaire aux comptes***

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers tel qu'il est en vigueur dans la société afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations significatives faites par la société, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** », arrêtée au 31 Décembre 2014 et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Vérifications et informations spécifiques**

Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la Société fournies dans le rapport de gestion et dans les documents mis à la disposition des actionnaires, sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

En outre, conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

**FMBZ KPMG**

**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**Managing Partner**

**TIAG International**

**Kaïs FEKIH**

**Managing Partner**

# **AL AMANAH PRUDENCE FCP**

## **SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014**

### **Rapport Général du commissaire aux comptes Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2014**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de AL AMANAH PRUDENCE FCP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de AL AMANAH PRUDENCE FCP, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de **481 567 DT**, y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à **9 109 DT**.

##### **1. Responsabilité de la direction pour les états financiers**

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Compagnie de Gestion et de Finance (CGF). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

##### **2. Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **3. Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de AL AMANAH PRUDENCE FCP, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous formulons l'observation suivante :

- Au 31 décembre 2014, l'actif de AL AMANAH PRUDENCE FCP a été employé en des valeurs mobilières admises à la cote, des titres d'OPCVM et des bons de trésor assimilables (BTA) à hauteur de 80,83%. Ce taux est en dépassement de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des OPCVM ;
- Au 31 décembre 2014, l'actif net de AL AMANAH PRUDENCE FCP a été employé en des titres OPCVM à hauteur de 7,47% se situant au dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des OPCVM.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

**Tunis, le 31 mars 2015**

**Le Commissaire Aux Comptes :  
AMC Ernst & Young**

**Fehmi LAOURINE**



**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014**  
(Unité : en D.T.)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>AC 1 - Portefeuille-titres</b>	<b>4-1</b>	<b>392 604</b>	<b>477 062</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		173 897	159 698
b - Obligations et valeurs assimilées		218 707	317 364
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>4-4</b>	<b>93 136</b>	<b>125 172</b>
a - Placements monétaires		65 148	87 879
b - Disponibilités		27 988	37 293
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>485 740</b>	<b>602 234</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>4-6</b>	<b>1 798</b>	<b>1 925</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>4-6</b>	<b>2 375</b>	<b>2 479</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>4 173</b>	<b>4 404</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP 1 - Capital</b>	<b>4-7</b>	<b>472 457</b>	<b>581 077</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>9 110</b>	<b>16 753</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	2
b - Sommes distribuables de l'exercice		9 109	16 751
<b>ACTIF NET</b>		<b>481 567</b>	<b>597 830</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>485 740</b>	<b>602 234</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Exercice clos le 31-12-14**  
 (Unité : en D.T.)

	Note	Période du 01/01/2014 AU 31/12/2014	Période du 01/01/2013 AU 31/12/2013
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4-3</b>	<b>18 941</b>	<b>25 619</b>
a - Dividende		5 989	8 511
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		12 952	17 108
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	<b>4-5</b>	<b>3 202</b>	<b>3 677</b>
a - Revenus des bons de trésor		1 880	2 219
b - Interets sur comptes courants		252	176
c - Revenus des comptes à terme		1 070	1 282
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>22 143</b>	<b>29 296</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	<b>4-8</b>	<b>-7 922</b>	<b>-7 595</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>14 221</b>	<b>21 701</b>
<b>CH 2 Autres charges</b>	<b>4-9</b>	<b>-2 743</b>	<b>-2 838</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>11 478</b>	<b>18 863</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>-2 369</b>	<b>-2 112</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>9 109</b>	<b>16 751</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>2 369</b>	<b>2 112</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles/titres		22 125	13 222
Plus (ou moins) valeurs réalisées/cession de titres		465	-13 762
Frais de négociation de titres		-816	-1 276
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>33 252</b>	<b>17 047</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

Exercice clos le 31-12-14

(Unité : en D.T.)

	Période du 01/01/2014 Au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 Au 31/12/2013
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>33 252</b>	<b>17 047</b>
a - Résultat d'exploitation	11 478	18 863
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles/titres	22 125	13 222
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres	465	-13 762
d - Frais de négociation de titres	-816	-1 276
<b>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>-16 752</b>	<b>-12 928</b>
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>-132 763</b>	<b>-74 393</b>
<b>a - Souscriptions</b>	<b>0</b>	<b>87 158</b>
- Capital	0	84 853
- Régularisation des sommes non distribuables	0	294
- Régularisation des sommes distribuables	0	2 011
<b>b - Rachats</b>	<b>-132 763</b>	<b>-161 551</b>
- Capital	-128 468	-158 370
- Régularisation des sommes non distribuables	-1 926	-239
- Régularisation des sommes distribuables	-2 369	-3 603
- Droits de sortie	0	661
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-116 263</b>	<b>-70 274</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>		
a - en début de l'exercice	597 830	668 104
b - en fin de l'exercice	481 567	597 830
<b>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</b>		
a - en début de l'exercice	5 084	5 726
b - en fin de l'exercice	3 960	5 084
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>121,608</b>	<b>117,590</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>6,22%</b>	<b>2,64%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31-12-2014

### 1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

AI AMANAH PRUDENCE FCP est un fonds commun de Placement de catégorie mixte dont l'objet social est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de fonds propres.

### 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31.12.2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 3.2- Evaluation des placements en actions, obligations et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31.12.2014 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, à la date du 31.12.2014 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

#### 3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### 4.1- Note sur le portefeuille titres:

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 décembre 2014 à 392604 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% actif
<b>ACTIONS</b>				
SIMPAR	696	36 491	38 733	7,97%
HEXABYTE	2 800	23 067	25 925	5,34%
ATTIJARI BANK	1 000	16 996	23 855	4,91%
ARTES	2 530	16 715	20 243	4,17%
CELLCOM	2 234	16 223	18 194	3,75%
MONOPRIX	500	10 500	10 967	2,26%
<b>TOTAL</b>		<b>119 992</b>	<b>137 917</b>	<b>28,39%</b>
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES</b>				
<b>OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE</b>				
BTK 2012-1 B	500	35 715	35 947	7,40%
EO CIL 2010/1	1 250	25 000	25 446	5,24%
EO MEUBLATEX 2010-B	400	24 000	24 711	5,09%
EO UIB 2009/1	100	7 500	7 661	1,58%
EO ATL 2010-1	270	5 400	5 490	1,13%
EO BTE 2009	100	5 000	5 062	1,04%
<b>TOTAL</b>		<b>102 615</b>	<b>104 317</b>	<b>21,48%</b>
<b>BTA</b>				
BTA-7.00%FEV15	50	53 558	52 587	10,83%
BTA-6.90% MAI22	38	41 072	41 270	8,49%
B0319	20	19 700	20 533	4,23%
<b>TOTAL</b>		<b>114 330</b>	<b>114 390</b>	<b>23,55%</b>
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES</b>		<b>216 945</b>	<b>218 707</b>	<b>45,03%</b>
<b>TITRES OPCVM</b>				
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	25	30 724	35 980	7,41% (*)
<b>TOTAL</b>		<b>30 724</b>	<b>35 980</b>	<b>7,41%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES</b>		<b>367 661</b>	<b>392 604</b>	<b>80,83%</b>

(\*) 7,47% de l'actif net

#### 4.2- Note sur les mouvements du portefeuille

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2014 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
<b>Soldes au 31 décembre 2013</b>	470 241	10 296	-3 475	477 062	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions admises à la cote de la bourse	157 533			157 533	
Bons de trésor assimilables (BTA)	21 200			21 200	
Obligations de sociétés	50 000			50 000	
Actions SICAV					
Parts OPCVM					
<b>Cessions de l'exercice</b>					
Actions admises à la cote de la bourse	-163 041			-163 041	4 495
Bons de trésor assimilables (BTA)	-117 230			-117 230	-4 030
Obligations de sociétés	-51 042			-51 042	
Actions SICAV					
Parts OPCVM					
Variation des plus ou moins values sur portefeuilles titres			22 125	22 125	
Variation des intérêts courus		-4 003		-4 003	
<b>Soldes au 31 décembre 2014</b>	<b>367 661</b>	<b>6 293</b>	<b>18 650</b>	<b>392 604</b>	<b>465</b>

#### 4.3- Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent pour l'exercice 2014, 18 941 dinars détaillés comme suit :

	Du 01/01/14 Au 31/12/14	Du 01/01/13 Au 31/12/13
Revenus des actions et valeurs assimilées	5 989	8 511
Intérêts sur obligations et valeurs assimilées	12 952	17 108
	<b>18 941</b>	<b>25 619</b>

#### 4.4- Note sur les placements monétaires et disponibilités

La valeur des placements monétaires et disponibilités arrêtée au 31 décembre 2014 s'élève à 93 136 dinars répartie comme suit :

DÉSIGNATION	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% actif
<b>PLACEMENTS MONÉTAIRES</b>			
CP BIAT 10-02-2015	65 000	65 148	13,41%
<b>TOTAL</b>	<b>65 000</b>	<b>65 148</b>	<b>13,41%</b>
<b>DISPONIBILITES</b>			
BANQUE	27 988	27 988	5,76%
<b>TOTAL</b>	<b>27 988</b>	<b>27 988</b>	<b>5,76%</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>92 988</b>	<b>93 136</b>	<b>19,17%</b>

#### 4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Le total de ce poste s'élève pour l'exercice 2014 à 3 202 dinars et se détaille comme suit :

	Du 01/01/14 Au 31/12/14	Du 01/01/13 Au 31/12/13
Revenus des bons de trésor	1 880	2 219
Revenus sur comptes de dépôt	252	176
Revenus des comptes à terme	1 070	1 282
	<b>3 202</b>	<b>3 677</b>

#### 4.6- Note sur les passifs

Le total passif au 31 décembre 2014 s'élève à 4 173 dinars et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Gestionnaire	1 501	1 628
Dépositaire	297	297
<b>Total PA1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>1 798</b>	<b>1 925</b>
Commissaire aux comptes	1 847	2 016
Publications CMF	130	130
Impôt à payer	355	280
Redevance CMF	43	53
<b>Total PA2- Autres créditeurs divers</b>	<b>2 375</b>	<b>2 479</b>
<b>Total</b>	<b>4 173</b>	<b>4 404</b>

#### 4.7- Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31/12/2013</b>	
- Montant	581 077
- Nombre de titres	5 084
- Nombre de porteurs de parts	19
<b>Souscriptions réalisées</b>	
- Montant	0
- Nombre de titres	0
- Nombre de porteurs de parts nouveaux	0
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	128 468
- Nombre de titres	1 124
- Nombre de porteurs de parts sortants	1
<b>Capital au 31/12/2014</b>	
- Montant	452 609 (*)
- Nombre de titres	3 960
- Nombre de porteurs de parts	18

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

<b>Capital sur la base de la part de capital de début</b>		<b>452 609</b>
- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	22 125	
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	465	
- Frais de négociation de titres	-816	
- Régularisation des sommes non distribuables	-1 926	
<b>Capital au 31/12/2014</b>		<b>472 457</b>

#### 4.8- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du fonds et à la convention de dépôt. Le détail des charges de gestion de placements pour l'exercice 2014 se présente comme suit :

Libellé	Période	Période
	Du 01/01/14 Au 31/12/14	Du 01/01/13 Au 31/12/13
REMUNERATION DU GESTIONNAIRE	6 742	6 415
REMUNERATION DU DEPOSITAIRE	1 180	1 180
<b>Total</b>	<b>7 922</b>	<b>7 595</b>



#### 4.9- Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent à 2 743 dinars pour l'exercice 2014. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellé	Période Du 01/01/14 Au 31/12/14	Période Du 01/01/13 Au 31/12/13
Rémunération commissaire aux comptes	1 900	1 900
REDEVANCE CMF	571	667
IMPOT & TAXES	120	120
PUBLICITE & PUBLICATIONS	152	151
<b>Total</b>	<b>2 743</b>	<b>2 838</b>

#### 5- Autres notes aux états financiers

##### 5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par part	2014	2013	2012
Revenus des placements	5,592	5,762	3,683
Charges de gestion des placements	-2,001	-1,494	-1,198
<b>Revenu net des placements</b>	<b>3,591</b>	<b>4,268</b>	<b>2,485</b>
Autres charges	-0,693	-0,558	-0,484
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>2,898</b>	<b>3,710</b>	<b>2,000</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,598	-0,415	0,166
<b>Somme distribuables de l'exercice</b>	<b>2,300</b>	<b>3,295</b>	<b>2,166</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5,587	2,601	-2,597
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0,117	-2,707	3,055
Frais de négociation de titres	-0,206	-0,251	-0,215
<b>Plus ou moins values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>5,498</b>	<b>-0,357</b>	<b>0,243</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>8,397</b>	<b>3,353</b>	<b>2,243</b>
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,130	0,321
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>5,498</b>	<b>-0,227</b>	<b>0,564</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-0,486	0,011	1,130
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>5,012</b>	<b>-0,216</b>	<b>1,694</b>
Distribution de dividendes	3,295	2,167	2,626
Valeur liquidative	121,608	117,590	116,679
<b>Ratios de gestion des placements</b>			
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,39%	1,14%	1,14%
Autres charges/actif net moyen	0,48%	0,43%	0,46%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	1,60%	2,51%	2,06%

## **5.2 - Transactions avec les parties liées**

- La gestion de AL AMANAH PRUDENCE FCP est confiée à la CGF intermédiaire en bourse.

En rémunération des services de gestion financière et administrative du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 1% H.T. par an, calculée sur la base de l'actif net et payée trimestriellement nette de toute retenue fiscale.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2014 s'élève à 6 742DT.

- La fonction de dépositaire est confiée à la banque « BIAT ».

En contrepartie des services de dépositaire exclusif du FCP, la BIAT perçoit une rémunération annuelle égale à 0,1% H.T. des actifs nets avec un minimum de 1000 Dinars H.T.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2014 s'élève à 1 180 DT.

# AL AMANAH EQUITY FCP

## SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

### Rapport Général du commissaire aux comptes

#### Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de AL AMANAH EQUITY FCP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de AL AMANAH EQUITY FCP, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de **1 101 572DT**, y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à **11 986 DT**.

##### 1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Compagnie de Gestion et de Finance (CGF). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

##### 2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

##### 3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de AL AMANAH EQUITY FCP, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons les observations suivantes :

- Au 31 décembre 2014, l'actif de AL AMANAH EQUITY FCP a été employé en valeurs mobilières admises à la cote de la bourse, actions ou parts d'OPCVM, BTA et des emprunts obligataires à hauteur de 80,45% se situant au dessus de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des OPCVM ;
- Au 31 décembre 2014, l'actif net de AL AMANAH EQUITY FCP a été employé en des titres OPCVM à hauteur de 5,49% se situant au dessus de la limite de 5% prévue par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des OPCVM ;
- Au 31 décembre 2014, l'actif de AL AMANAH EQUITY FCP a été employé en des titres émis par un même émetteur SIMPAR à un taux de 10,98% se situant au dessus de la limite prévue par l'article 29 du code des Organismes de placement collectif (OPC) tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, en matière de composition du portefeuille et du niveau de détention des placements émis par un même établissement.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

**Tunis, le 31 mars 2015**

**Le commissaire aux comptes :**

**AMC Ernst & Young**

**Fehmi LAOURINE**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014**

(Unité : en D.T.)

<b><u>ACTIF</u></b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>AC 1 - Portefeuille-titres</b>	<b>4-1</b>	<b>895 824</b>	<b>953 108</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		851 847	766 688
b - Obligations et valeurs assimilées		43 977	186 420
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>4-4</b>	<b>217 629</b>	<b>238 132</b>
a - Placements monétaires		191 731	216 133
b - Disponibilités		25 898	21 999
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 113 453</b>	<b>1 191 240</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>4-6</b>	<b>8 544</b>	<b>5 095</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>4-6</b>	<b>3 337</b>	<b>5 499</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>11 881</b>	<b>10 594</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1 - Capital</b>	<b>4-7</b>	<b>1 089 577</b>	<b>1 153 179</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>11 995</b>	<b>27 467</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		9	2
b - Sommes distribuables de l'exercice		11 986	27 465
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 101 572</b>	<b>1 180 646</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 113 453</b>	<b>1 191 240</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Exercice clos le 31-12-14**  
(Unité : en D.T.)

	Note	Période du 01/01/2014 AU 31/12/2014	Période du 01/01/2013 AU 31/12/2013
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4-3</b>	<b>32 382</b>	<b>44 252</b>
a - Dividende		29 015	35 546
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 367	8 706
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	<b>4-5</b>	<b>6 592</b>	<b>7 204</b>
a - Revenus des bons de trésor		3 760	3 513
b - Interêts sur comptes courants		126	549
c - Revenus des comptes à terme		2 706	3 142
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>38 974</b>	<b>51 456</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	<b>4-8</b>	-24 255	-20 013
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>14 719</b>	<b>31 443</b>
<b>CH 2 Autres charges</b>	<b>4-9</b>	-1 905	-1 551
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>12 814</b>	<b>29 892</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		-828	-2 427
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>11 986</b>	<b>27 465</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>828</b>	<b>2 427</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles/titres		102 270	67 776
Plus (ou moins) valeurs réalisées/cession de titres		-4 761	-109 736
Frais de négociation de titres		-3 916	-5 229
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>106 407</b>	<b>-17 297</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

Exercice clos le 31-12-14

(Unité : en D.T.)

	Période du 01/01/2014 AU 31/12/2014	Période du 01/01/2013 AU 31/12/2013
<b><u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>106 407</b>	<b>-17 297</b>
a - Résultat d'exploitation	12 814	29 892
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles/titres	102 270	67 776
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées/cession de titres	-4 761	-109 736
d - Frais de négociation de titres	-3 916	-5 229
<b><u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b>-25 031</b>	<b>-10 476</b>
<b><u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>-160 450</b>	<b>-82 209</b>
<b>a - Souscriptions</b>	<b>0</b>	<b>152 024</b>
- Capital	0	149 794
- Régularisation des sommes non distribuables	0	1 011
- Régularisation des sommes distribuables	0	1 219
<b>b - Rachats</b>	<b>-160 450</b>	<b>-234 233</b>
- Capital	-152 402	-235 972
- Régularisation des sommes non distribuables	-5 419	3 836
- Régularisation des sommes distribuables	-3 254	-3 452
- Droits de sortie	625	1 355
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-79 074</b>	<b>-109 982</b>
<b><u>AN 4 - ACTIF NET</u></b>		
a - en début de l'exercice	1 180 646	1 290 628
b - en fin de l'exercice	1 101 572	1 180 646
<b><u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a - en début de l'exercice	10 268	11 009
b - en fin de l'exercice	8 911	10 268
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>123,619</b>	<b>114,983</b>
<b><u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</u></b>	<b>9,84%</b>	<b>-1,12%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31-12-2014**

### **1. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

AI AMANAH EQUITY FCP est un fonds commun de Placement de catégorie mixte dont l'objet social est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de fonds propres.

### **2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31.12.2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements en actions, obligations et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31.12.2014 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, à la date du 31.12.2014 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

#### **3.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.



#### 4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### 4.1- Note sur le portefeuille titres:

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 décembre 2014 à 895 824 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% actif
<b>ACTIONS ET DROITS RATTACHES</b>				
SIMPAR	2 214	115 937	122 245	10,98%
ARTES	13 000	105 297	104 013	9,34%
CELLCOM	11 910	89 101	96 995	8,71%
ATTIJARI BANK	4 000	66 867	95 424	8,57%
SOTUVER	16 652	104 079	87 590	7,87%
ADWYA	9 000	61 076	73 557	6,61%
HEXABYTE	7 500	64 035	69 443	6,24%
MONOPRIX	2 500	64 587	54 835	4,92%
BIAT	600	38 347	47 253	4,24%
AMEN B.	1 100	28 344	28 626	2,57%
T.AIR	10 000	12 100	11 420	1,03%
<b>TOTAL</b>		<b>749 770</b>	<b>791 401</b>	<b>71,08%</b>
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES</b>				
<b>OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE</b>				
EO MEUBLATEX 2010-B	500	30 000	30 888	2,77%
EO UIB 2009/1	100	7 500	7 661	0,69%
<b>TOTAL</b>		<b>37 500</b>	<b>38 549</b>	<b>3,46%</b>
<b>BTA</b>				
BTA-6.90% MAI22	5	5 400	5 428	0,49%
<b>TOTAL</b>		<b>5 400</b>	<b>5 428</b>	<b>0,49%</b>
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES</b>		<b>42 900</b>	<b>43 977</b>	<b>3,95%</b>
<b>TITRES OPCVM</b>				
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	42	52 435	60 446	5,43% (*)
<b>TOTAL</b>		<b>52 435</b>	<b>60 446</b>	<b>5,43%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES</b>		<b>845 105</b>	<b>895 824</b>	<b>80,45%</b>

(\*) 5,49% par rapport à l'actif net

#### 4.2- Note sur les mouvements du portefeuille

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2014 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31/12/2014	Plus (moins) values réalisées
<b>Soldes au 31 décembre 2013</b>	999 789	6 099	-52 780	953 108	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions admises à la cote de la bourse	729 361			729 361	
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Obligations de sociétés					
Actions SICAV					
Parts OPCVM					
Droits d'attribution					
<b>Cessions de l'exercice</b>					
Actions admises à la cote de la bourse	-745 205			-745 205	-613
Bons de trésor assimilables (BTA)	-125 340				
Obligations de sociétés	-13 500			-138 840	-4 148
Actions SICAV					
Parts OPCVM					
Droits d'attribution					
Variation des plus ou moins values sur portefeuilles titres			102 270	102 270	
Variation des intérêts courus		-4 870		-4 870	
<b>Soldes au 31 décembre 2014</b>	<b>845 105</b>	<b>1 229</b>	<b>49 490</b>	<b>895 824</b>	<b>-4 761</b>

#### 4.3-Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent pour l'exercice 2014, 32 382 dinars détaillés comme suit :

	Du 01/01/14 Au 31/12/14	Du 01/01/13 Au 31/12/13
Revenus des actions et valeurs assimilées	29 015	35 546
Intérêts sur obligations et valeurs assimilées	3 367	8 706
	<b>32 382</b>	<b>44 252</b>

#### 4.4- Note sur les placements monétaires et disponibilités

La valeur des placements monétaires et disponibilités arrêtée au 31 décembre 2014 s'élève à 217 629 dinars répartie comme suit :

DÉSIGNATION	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% actif
<b>PLACEMENTS MONÉTAIRES</b>			
CP BIAT 10-02-2015	110 000	110 251	9,90%
CP BIAT 13-03-2016	80 000	81 480	7,32%
<b>TOTAL</b>	<b>190 000</b>	<b>191 731</b>	<b>17,22%</b>
<b>DISPONIBILITES</b>			
AVOIRS EN BANQUE	25 898	25 898	2,33%
<b>TOTAL</b>	<b>25 898</b>	<b>25 898</b>	<b>2,33%</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>215 898</b>	<b>217 629</b>	<b>19,55%</b>

#### 4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Le total de ce poste s'élève pour l'exercice 2014 à 6 592 dinars et se détaille comme suit :

	Du 01/01/14 Au 31/12/14	Du 01/01/13 Au 31/12/13
Revenus des bons de trésor	3 760	3 513
Revenus sur comptes de dépôt	126	549
Revenus des comptes à terme	2 706	3 142
	<b>6 592</b>	<b>7 204</b>

#### 4.6- Note sur les passifs

Le total passif au 31 décembre 2014 s'élève à 11 881 dinars et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Gestionnaire	4 698	4 731
Commission de Succès	3 533	0
Dépositaire	313	364
<b>Total PA1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>8 544</b>	<b>5 095</b>
Commissaire aux comptes	2 760	4 984
Publications CMF	130	130
Impôt à payer	355	280
Redevance CMF	92	105
<b>Total PA2- Autres créditeurs divers</b>	<b>3 337</b>	<b>5 499</b>
<b>Total</b>	<b>11 881</b>	<b>10 594</b>

#### 4.7- Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31/12/2013</b>	
- Montant	1 153 179
- Nombre de titres	10 268
- Nombre de porteurs de parts	52
<b>Souscriptions réalisées</b>	
- Montant	0
- Nombre de titres	0
- Nombre de porteurs de parts nouveaux	0
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	152 402
- Nombre de titres	1 357
- Nombre de porteurs de parts sortants	9
<b>Capital au 31/12/2014</b>	
- Montant	1 000 777 (*)
- Nombre de titres	8 911
- Nombre de porteurs de parts	43

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

<b>Capital sur la base de la part de capital de début d'exercice</b>		<b>1 000 777</b>
- Variation des plus et moins values potentielles sur titres		102 270
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		-4 761
- Frais de négociation de titres		-3 916
-Commissions de rachat		625
- Régularisation des sommes non distribuables		-5 419
<b>Capital au 31/12/2014</b>		<b>1 089 577</b>

#### 4.8- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du fonds et à la convention de dépôt. Le détail des charges de gestion de placements pour l'exercice 2014 se présente comme suit :

Libellé	Période Du 01/01/14 Au 31/12/14	Période Du 01/01/13 Au 31/12/13
REMUNERATION DU GESTIONNAIRE	19 427	18 502
COMMISSION DE SURPERFORMANCE	3 533	0
REMUNERATION DU DEPOSITAIRE	1 295	1 511
<b>Total</b>	<b>24 255</b>	<b>20 013</b>

#### 4.9- Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent à 1 905 dinars pour l'exercice 2014. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellé	Période	Période
	Du 01/01/14 Au 31/12/14	Du 01/01/13 Au 31/12/13
REDEVANCE CMF	1 098	1 281
REMUNERATION CAC	537	0
PUBLICITE & PUBLICATIONS	150	150
IMPOT & TAXES	120	120
<b>Total</b>	<b>1 905</b>	<b>1 551</b>

#### 5- Autres notes aux états financiers

##### 5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par part	2014	2013	2012
Revenus des placements	4,374	5,011	3,228
Charges de gestion des placements	-2,722	-1,949	-1,606
<b>Revenu net des placements</b>	<b>1,652</b>	<b>3,062</b>	<b>1,621</b>
Autres charges	-0,214	-0,151	-0,841
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>1,438</b>	<b>2,911</b>	<b>0,780</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,093	-0,236	0,154
<b>Somme distribuables de l'exercice</b>	<b>1,345</b>	<b>2,675</b>	<b>0,934</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	11,477	6,601	-11,625
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-0,534	-10,687	12,533
Frais de négociation de titres	-0,439	-0,509	-0,946
<b>Plus ou moins values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>10,504</b>	<b>-4,596</b>	<b>-0,038</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>11,942</b>	<b>-1,685</b>	<b>0,741</b>
Droits d'entrées et droits de sorties	0,07	0,132	0,334
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>10,574</b>	<b>-4,464</b>	<b>0,296</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-0,608	0,472	2,162
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>9,966</b>	<b>-3,992</b>	<b>2,458</b>
Distribution de dividendes	2,674	0,934	1,316
Valeur liquidative	123,619	114,983	117,234
<b>Ratios de gestion des placements</b>			
Charges de gestion des placements/actif net moyen	3,55%	1,56%	1,54%
Autres charges/actif net moyen	2,21%	0,12%	0,81%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	1,09%	2,15%	0,90%

## 5.2 - Transactions avec les parties liées

- La gestion de AL AMANAH EQUITY FCP est confiée à la CGF intermédiaire en bourse.

En rémunération des services de gestion financière et administrative du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 1,5% H.T. par an, calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération du gestionnaire décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2014 s'élève à 19 427 DT.

Par ailleurs, le conseil d'administration du gestionnaire réuni le 24 juin 2013 a décidé la perception d'une commission de surperformance à prélever si AL AMANAH EQUITY FCP réalise un rendement minimum exigé de 6%. Cette commission de surperformance qui est de 10% HT est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé du fonds et le rendement minimum exigé. Cette commission de surperformance s'élève à 3 533 DT au 31/12/2014.

- La fonction de dépositaire est confiée à la banque « BIAT ».

En contrepartie des services de dépositaire exclusif du FCP, la BIAT perçoit une rémunération annuelle détaillée comme suit :

- Une commission égale à 0,1% H.T. des actifs nets pour la première année.
- A partir de la deuxième année, une commission égale à 0,1% H.T. des actifs nets avec un minimum de 1000 Dinars H.T.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2014 s'élève à 1 295 DT.

# **FCP AMEN PERFORMANCE**

## **SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AMEN PERFORMANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **I. Rapport sur les états financiers :**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP AMEN PERFORMANCE comprenant le bilan au 31 décembre 2014, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

##### **1. Responsabilité de la direction pour les états financiers**

Le gestionnaire du FCP AMEN PERFORMANCE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

##### **2. Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire du FCP AMEN PERFORMANCE, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

### **3. Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière du FCP AMEN PERFORMANCE arrêtée au 31 décembre 2014 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

#### **II. Vérification spécifique :**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014.

En outre, nous formulons l'observation suivante :

- Les emplois en valeurs mobilières représentent 81,42% de l'actif au 31 Décembre 2014, constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 80% de l'actif fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

-

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

**Tunis, le 30 mars 2015**

**Le commissaire aux comptes :**

**Jelil BOURAOUI**



**Bilan**  
**Exercice Clos le 31/12/2014**  
**(Exprimé en dinars)**

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>ACTIF</b>			
<b>Portefeuille-titres</b>		<b><u>256 247</u></b>	<b><u>220 803</u></b>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	174 684	141 066
Obligations et valeurs assimilées	3.2	81 563	79 737
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b><u>55 460</u></b>	<b><u>69 158</u></b>
Placements monétaires		-	-
Disponibilités	3.3	55 460	69 158
Autres actifs	3.4	3 023	3 202
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b><u>314 730</u></b>	<b><u>293 163</u></b>
<b>PASSIF</b>			
Opérateurs créditeurs	3.5	533	-
Autres Créditeurs divers	3.6	970	1 088
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b><u>1 503</u></b>	<b><u>1 088</u></b>
<b>Capital</b>	<b>3.7</b>	<b><u>308 272</u></b>	<b><u>286 465</u></b>
<b>Sommes capitalisables</b>	<b>3.12</b>	<b><u>4 955</u></b>	<b><u>5 610</u></b>
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		4 955	5 610
<b>ACTIF NET</b>		<b><u>313 227</u></b>	<b><u>292 075</u></b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b><u>314 730</u></b>	<b><u>293 163</u></b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**De l'exercice allant de 01/01/2014 au 31/12/2014**  
**(Exprimé en dinars)**

	Notes	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
Revenus du portefeuille-titres	3.8	10 063	10 964
Revenus des placements monétaires	3.9	3 600	1 185
<b>Total des revenus de placements</b>		<b>13 663</b>	<b>12 149</b>
Charges de gestion des placements	3.10	8 118	4 286
<b>Revenus Nets des placements</b>		<b>5 545</b>	<b>7 863</b>
Autres charges d'exploitation	3.11	581	566
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>4 964</b>	<b>7 297</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		<10>	<1 687>
<b>SOMMES CAPITALISABLE DE L'EXERCICE</b>		<b>4 954</b>	<b>5 610</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		10	1 687
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		21 967	<535>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		<1 262>	<25 256>
Frais de négociation de titres		<1 314>	<2 453>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>24 355</b>	<b>&lt;20 947&gt;</b>

**ETAT DE VARIATION DE L' ACTIF NET**  
**De l'exercice allant de 01/01/2014 au 31/12/2014**  
**(Exprimé en dinars)**

	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>24 355</b>	<b>&lt;20 947&gt;</b>
Résultat d'exploitation	4 964	7 297
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	21 967	<535>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	<1 262>	<25 256>
Frais de négociation de titres	<1 314>	<2 453>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>&lt;3 203&gt;</b>	<b>&lt;141 778&gt;</b>
Souscriptions		
- Capital	-	630
- Régularisation des sommes non distribuables	-	6
- Régularisation des sommes capitalisables	-	10
Rachat		
- Capital	<2 967>	<143 859>
- Régularisation des sommes non distribuables	<15>	5 484
- Régularisation des sommes capitalisables	<67>	<4 056>
- Droit de sortie	<154>	6
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>21 152</b>	<b>&lt;162 725&gt;</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	292 075	454 800
En fin de l'exercice	313 227	292 075
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de l'exercice	2 897	4 261
En fin de l'exercice	2 867	2 897
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>109,252</b>	<b>100,820</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>8,364%</b>	<b>-5,542%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**ANNUELS ARRETES AU 31-12-2014**

**1- PRESENTATION DU FONDS**

FCP AMEN PERFORMANCE est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été ouvert au public le 1<sup>er</sup> février 2010 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par AMEN INVEST.

AMEN INVEST a été désignée distributeur des titres du FCP AMEN PERFORMANCE.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

**2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2014 sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

### **2.3- Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de billets de trésorerie et sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

### **2.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **2.5- Capital social**

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

### 3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

#### 3.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
<b>1-Actions</b>				
<b>Marché Principal</b>				
AB	298	8 584	7 755	2,48%
ATT. BANK	500	10 500	11 928	3,81%
BT	2400	22 680	25 279	8,07%
CEREALIS	400	2 780	2 726	0,87%
DELICE DANONE	77	1 124	1 166	0,37%
ENNAKL	1000	10 078	10 147	3,24%
EUR-CYCLES	1915	21 448	31 356	10,01%
GIF	3109	25 091	10 552	3,37%
MONOPRIX	485	10 331	10 638	3,40%
SFBT	500	10 875	11 256	3,59%
SOMOCER	7246	17 956	18 246	5,83%
SOTUVER	3117	21 733	16 396	5,23%
TAWASOL	10000	7 500	7 450	2,38%
<b>Marché Alternatif</b>				
HEXABYTE	1000	10700	9 259	2,96%
<b>2-SICAV</b>				
AMEN TRESOR SICAV	5	516	530	0,17%
<b>TOTAL</b>	<b>32 052</b>	<b>181 896</b>	<b>174 684</b>	<b>55,78%</b>

#### 3.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons d'Etat.

Le détail de ces valeurs se présente ainsi :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
AB 2010	200	14 667	14 887	4,75%
AIL 2013	250	20 000	20 660	6,60%
CIL 2010/2	300	6 000	6 042	1,93%
EN 2014/A12	2 000	19 102	19 732	6,30%
UNIFACTOR 2013	250	20 000	20 242	6,46%
<b>TOTAL</b>	<b>3 000</b>	<b>79 769</b>	<b>81 563</b>	<b>26,04%</b>

1-Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Cout d'acquisition
Emprunt National	19 102
SICAV	15 435
Actions	113 211
<b>TOTAL</b>	<b>147 748</b>

2-Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

Sorties	Cout d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values
Emprunt de Sociétés	-	-	-
SICAV	14 919	14 843	-76
Actions	102 076	100 890	-1 186
<b>TOTAL</b>	<b>116 995</b>	<b>115 733</b>	<b>-1 262</b>

3-Les remboursements intervenus sur les lignes en portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

Remboursement	Montant
Emprunt de Sociétés	17 333
<b>TOTAL</b>	<b>17 333</b>

### 3.3- Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à 55 460 dinars et se détaille comme suit :

DISPONIBILITES	Valeur au 31/12/2014	En % de l'actif net
Avoirs en banque	55 460	17,706 %
<b>TOTAL</b>	<b>55 460</b>	<b>17,706%</b>

### 3. 4- Autres actifs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à 3 023 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Dépositaire	-	2 709
Gestionnaire	-	179
Intérêt courus sur compte rémunéré	3 023	314
<b>Total</b>	<b>3 023</b>	<b>3 202</b>

### 3.5- Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à 533 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Dépositaire	278	-
Gestionnaire	255	-
<b>TOTAL</b>	<b>533</b>	<b>-</b>

### 3.6- Autres Créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à 970 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Retenue à la source	938	1 062
Autres créditeurs(CMF)	32	25
<b>TOTAL</b>	<b>970</b>	<b>1 087</b>

### 3.7- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014

se présentent comme suit :

<b>Capital au 01/01/2014</b>	
Montant	292 017 (*)
Nombre de titres	2 897
Nombre de Porteurs de parts	11
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de Porteurs de parts nouveaux	0
Rachats effectués	
Montant	-2 967
Nombre de titres rachetés	30
Nombre de Porteurs de parts sortants	1
<b>Autres effets s/capital</b>	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-1 262
Régularisation des sommes non distribuables	-15
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	21 967
Frais de négociation de titres	-1 314
Droit de sortie	-154
<b>Capital au 31/12/2014</b>	
Montant	308 272
Nombre de titres	2 867
Nombre de Porteurs de parts	10

(\*) : Etant donné que FCP PERFORMANCE est un FCP de capitalisation, le montant de 292 017 DT est constitué du capital au 31/12/2013 de 286 465 DT augmenté des sommes capitalisables pour un montant égale à 5 610 DT et de la régularisation de ces sommes capitalisables d'un montant de < 58 > DT.



### 3.8- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Revenus des actions et valeurs assimilées	6 132	5 667
Revenus des obligations et valeurs assimilées	3 931	5 297
<b>TOTAL</b>	<b>10 063</b>	<b>10 964</b>

### 3.9- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Revenus des Billets de Trésorerie	-	1 185
Intérêts des comptes de dépôt	3 600	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 600</b>	<b>1 185</b>

### 3.10- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées comme suit :

- Le gestionnaire est rémunéré au taux de 1% TTC l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds.
- Le dépositaire est rémunéré au taux de 0,1% HT l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds. La rémunération minimum est fixée à 1 000 dinars HT pour la première année d'activité et 2 000 dinars HT par an pour la durée de vie restante du fonds sans que cette rémunération n'excède les 12 000 dinars HT par an.

Désignation	Période Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	2 968	3 834
Rémunération du dépositaire	5 150	452
<b>TOTAL</b>	<b>8 118</b>	<b>4 286</b>

### 3.11- Autres charges d'exploitation :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1 % de l'actif net mensuel, la TCL et les services bancaires.

Désignation	Période Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Redevance du CMF	297	383
Services bancaires et assimilés	151	84
TCL	133	99
<b>TOTAL</b>	<b>581</b>	<b>566</b>

### 3.12- Sommes capitalisables:

Les sommes capitalisables s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Résultat d'exploitation	4 965	7 297
Régularisation du résultat d'exploitation	-10	-1 687
<b>TOTAL</b>	<b>4 955</b>	<b>5 610</b>

#### 4. Données par part et ratios pertinents :

<b>Données par part</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Revenus du portefeuille-titres	3,510	3,785	4,220	4,094
Revenus des placements monétaires	1,256	0,409	0,596	0,558
<b>Total des revenus de placements</b>	<b>4,766</b>	<b>4,194</b>	<b>4,816</b>	<b>4,652</b>
Charges de gestion des placements	-2,831	-1,480	-1,987	-1,373
<b>Revenus Nets des placements</b>	<b>1,935</b>	<b>2,714</b>	<b>2,828</b>	<b>3,279</b>
Autres charges	-0,203	-0,195	-0,249	-0,167
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1,732</b>	<b>2,519</b>	<b>2,579</b>	<b>3,112</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,003	-0,582	-0,850	-0,405
<b>Somme capitalisable de l'exercice</b>	<b>1,729</b>	<b>1,937</b>	<b>1,729</b>	<b>2,707</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7,662	-0,185	-6,588	0,668
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-0,44	-8,718	12,200	-3,339
Frais de négociation de titres	-0,458	-0,847	-5,352	-1,840
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	6,763	-9,750	0,260	-4,511
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>8,495</b>	<b>-7,231</b>	<b>2,84</b>	<b>-1,398</b>
Droits d'entrée et droit de sortie	-0,054	0,002	0,065	0,045
Résultat non distribuable de l'exercice	6,709	-9,748	0,325	-4,466
Régularisation du résultat non distribuable	-0,005	1,895	-2,288	1,548
<b>Somme non distribuable de l'exercice</b>	<b>6,704</b>	<b>-7,853</b>	<b>-1,963</b>	<b>-2,918</b>
Distribution de dividendes	-	-	-	-
Valeur liquidative	109,252	100,820	106,736	106,969
<b>Ratios de gestion des placements</b>				
Charges de gestion de placement/actif net moyen	2,74%	1,12%	1,12%	1,12%
Autres charges/ actif net moyen	0,20%	0,15%	0,14%	0,14%
Résultat capitalisable de l'exercice/actif net moyen	1,67%	1,90%	1,46%	2,53%
<b>Nombre des parts</b>	<b>2 867</b>	<b>2 897</b>	<b>4 261</b>	<b>7 963</b>
<b>Actif net moyen</b>	<b>296 674</b>	<b>383 301</b>	<b>755 174</b>	<b>978 014</b>

# **FCP AMEN PREVOYANCE**

## **SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AMEN PREVOYANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **I. Rapport sur les états financiers :**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP AMEN PREVOYANCE comprenant le bilan au 31 décembre 2014, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

##### **1. Responsabilité de la direction pour les états financiers**

Le gestionnaire du FCP AMEN PREVOYANCE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

##### **2. Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire du FCP AMEN PREVOYANCE, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

##### **3. Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière du FCP AMEN PREVOYANCE arrêtée au 31 décembre 2014 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

## **II. Vérification spécifique :**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014.

En outre, nous formulons les observations suivantes :

- Les emplois en disponibilités et les dépôts à terme représentent 20,10% de l'actif au 31 décembre 2014, constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

**Tunis, Le 30 mars 2015**

**Le commissaire aux comptes :**

**Jelil BOURAOUI**

**Bilan**  
**Exercice Clos le 31/12/2014**

(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>ACTIF</b>			
<b>Portefeuille-titres</b>		<b><u>246 218</u></b>	<b><u>243 567</u></b>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	70 207	64 247
Obligations et valeurs assimilées	3.2	176 011	179 320
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b><u>62 485</u></b>	<b><u>37 775</u></b>
Placements monétaires		-	-
Disponibilités	3.3	62 485	37 775
Autres actifs	3.4	2 157	3 971
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b><u>310 860</u></b>	<b><u>285 313</u></b>
<b>PASSIF</b>			
Opérateurs créditeurs	3.5	995	-
Autres Crédeurs divers	3.6	394	605
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b><u>1 389</u></b>	<b><u>605</u></b>
<b>Capital</b>	<b>3.7</b>	<b><u>303 052</u></b>	<b><u>278 639</u></b>
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.12</b>	<b><u>6 419</u></b>	<b><u>6 069</u></b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3	10
Sommes distribuables de l'exercice		6 416	6 059
<b>ACTIF NET</b>		<b><u>309 471</u></b>	<b><u>284 708</u></b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b><u>310 860</u></b>	<b><u>285 313</u></b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

**ETAT DE RESULTAT**  
**De l'exercice allant de 01/01/2014 au 31/12/2014**  
**(Exprimé en dinars)**

	Notes	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
Revenus du portefeuille-titres	3.8	12 179	17 530
Revenus des placements monétaires	3.9	2 000	2 585
<b>Total des revenus de placements</b>		<b>14 179</b>	<b>20 115</b>
Charges de gestion des placements	3.10	7 151	7 080
<b>Revenus Nets des placements</b>		<b>7 028</b>	<b>13 035</b>
Autres charges d'exploitation	3.11	587	836
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>6 441</b>	<b>12 199</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		<25>	<6 140>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>6 416</b>	<b>6 059</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		25	6 140
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		20 788	31 548
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		10 245	<47 483>
Frais de négociation de titres		<1 413>	<4 705>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>36 061</b>	<b>&lt;8 441&gt;</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
De l'exercice allant de 01/01/2014 au 31/12/2014

(Exprimé en dinars)

	Période 01/01/2014 au 31/12/2014	Période 01/01/2013 au 31/12/2013
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES</b>	<b>36 061</b>	<b>&lt;8 441&gt;</b>
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat d'exploitation	6 441	12 199
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	20 788	31 548
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	10 245	<47 483>
Frais de négociation de titres	<1 413>	<4 705>
<b>Distributions de dividendes</b>	<b>&lt;5 953&gt;</b>	<b>&lt;16 974&gt;</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>&lt;5 345&gt;</b>	<b>&lt;473 184&gt;</b>
Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachat		
- Capital	<5 179>	<473 205>
- Régularisation des sommes non distribuables	<28>	7 667
- Régularisation des sommes distribuables	<138>	<7 737>
- Droit de sortie	0	91
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>24 763</b>	<b>&lt;498 599&gt;</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	284 708	783 307
En fin de l'exercice	309 471	284 708
<b>NOMBRE DES PARTS</b>		
En début de l'exercice	3 067	7 979
En fin de l'exercice	3 010	3 067
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>102,814</b>	<b>92,829</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>12,89%</b>	<b>-3,07%</b>



## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **ANNUELS ARRETES AU 31-12-2014**

#### **1- PRESENTATION DU FONDS**

FCP AMEN PREVOYANCE est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été ouvert au public le 01 Février 2010 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

- La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par AMEN INVEST.
- AMEN INVEST a été désignée distributeur unique des titres du FCP AMEN PREVOYANCE
- L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

#### **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2014 sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### **2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

##### **2.3- Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de billets de trésorerie et sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

## 2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 2.5- Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

## 3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

### 3.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2014	En % de l'actif net
Marché Principal				
CEREALIS	347	2 412	2 365	0,76%
DELICE DANONE	77	1 124	1 166	0,38%
EURO-CYCLES	1 850	20 720	30 292	9,79%
MONOPRIX	500	11 193	10 967	3,54%
SFBT	500	10 550	11 256	3,64%
SOMOCER	2 665	6 595	6 711	2,17%
TAWASOL	10 000	7 500	7 450	2,41%
<b>TOTAL</b>	<b>15 939</b>	<b>60 094</b>	<b>70 207</b>	<b>22,69%</b>

### 3.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons d'Etat.

Le détail de ses valeurs se présente ainsi :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2014	En % de l'actif net
AIL 2013	250	20 000	20 660	6,68%
EN 2014/A	1635	15 533	15 966	5,16%
EN 2014/A1	985	9 359	9 656	3,12%
EN 2014/A10	5000	47 675	49 169	15,89%
EN 2014/A14	1200	11 460	11 838	3,83%
EN 2014/A2	59	561	580	0,19%
EN 2014/A23	2000	19 022	19 650	6,35%
EN 2014/A28	771	7 325	7 558	2,44%
HL 2013/1	250	20 000	20 693	6,69%
UNIFACTOR 2013	250	20 000	20 241	6,54%
<b>TOTAL</b>	<b>12 400</b>	<b>170 935</b>	<b>176 011</b>	<b>56,87%</b>

1-Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Cout d'acquisition
Emprunt National	110 935
Emprunt de société	20 000
Actions	63 366
<b>TOTAL</b>	<b>194 301</b>

2-Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

Sorties	Cout d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values
Emprunt de société	25 000	25 000	-
Actions	78 195	88 439	10 245
<b>TOTAL</b>	<b>78 195</b>	<b>88 439</b>	<b>10 245</b>

3-Les remboursements intervenus sur les lignes en portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

Remboursement	Montant
Emprunt de Sociétés	110 000
<b>TOTAL</b>	<b>110 000</b>

### 3.3- Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à 62 485 dinars et se détaille comme suit :

DISPONIBILITES	Valeur au 31/12/2014	En % de l'actif net
Avoirs en banque	62 485	20,19%
<b>TOTAL</b>	<b>62 485</b>	<b>20,19%</b>

### 3. 4- Autres actifs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à 2 157 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Gestionnaire	-	373
Dépositaire	-	2 058
Intérêt courus sur compte rémunéré	2 157	1 540
<b>Total</b>	<b>2 157</b>	<b>3 971</b>

### 3.5- Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à 995 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Gestionnaire	723	-
Dépositaire	272	-
<b>TOTAL</b>	<b>995</b>	<b>-</b>

### 3.6-Autres Crédeurs divers:

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à 394 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Retenue à la source	308	513
Autres crédeurs(CMF)	86	92
<b>TOTAL</b>	<b>394</b>	<b>605</b>

### 3.7- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2014 au 31 décembre 2014 se présentent comme suit :

<b><u>Capital au 31/12/2013</u></b>	
Montant	278 639
Nombre des parts	3 067
Nombre de Porteurs de Parts	8
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
Montant	0
Nombre des parts émis	0
Nombre de Porteurs de Parts nouveaux	0
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
Montant	-5 179
Nombre des parts rachetés	57
Nombre de Porteurs de Parts sortants	1
<b><u>Autres effets s/capital</u></b>	
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	10 245
Régularisation des sommes non distribuables	-28
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	20 788

Frais de négociation de titres	-1 413
Droit de sortie	0
<b><u>Capital au 31/12/2014</u></b>	
Montant	303 052
Nombre des parts	3 010
Nombre de Porteurs de Parts	7

### 3.8- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Revenus des obligations et valeurs assimilés	8 404	12 542
Revenus des actions	3 775	4 988
<b>TOTAL</b>	<b>12 179</b>	<b>17 530</b>

### 3.9- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Revenus des billets trésorerie	-	1 098
Intérêts des comptes de dépôt	2 000	1 487
<b>TOTAL</b>	<b>2 000</b>	<b>2 585</b>

### 3.10- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées comme suit :

- Le gestionnaire est rémunéré au taux de 1% TTC l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds.
- Le dépositaire est rémunéré au taux de 0,1% HT l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds. La rémunération minimum est fixée à 1 000 dinars HT pour la première année d'activité et 2 000 dinars HT par an pour la durée de vie restante du fonds sans que cette rémunération n'excède les 12 000 dinars HT par an.

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	2 908	6 333
Rémunération du dépositaire	4 243	747
<b>TOTAL</b>	<b>7 151</b>	<b>7 080</b>

### 3.11- Autres charges d'exploitation :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figurant aussi au niveau de cette rubrique

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Redevance du CMF	291	633
Services bancaires et assimilés	168	89
TCL	128	114
<b>Total</b>	<b>587</b>	<b>836</b>

### 3.12- Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2014 s'élèvent à 6 419 Dinars contre 6 069 Dinars au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Sommes distribuables des exercices antérieurs	3	10
Résultat d'exploitation	6 441	12 199
Régularisation du résultat d'exploitation	-25	-6140
<b>Total</b>	<b>6 419</b>	<b>6 069</b>

#### 4. Données par part et ratios pertinents:

Donnés par part	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Revenus du portefeuille-titres	4,046	5,716	4,122	3,635
Revenus des placements monétaires	0,664	0,843	0,898	0,320
<b>Total des revenus de placements</b>	<b>4,711</b>	<b>6,559</b>	<b>5,020</b>	<b>3,955</b>
Charges de gestion des placements	-2,376	-2,309	-1,625	-1,074
<b>Revenus Nets des placements</b>	<b>2,334</b>	<b>4,250</b>	<b>3,395</b>	<b>2,881</b>
Autres charges	-0,195	-0,273	-0,187	-0,124
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2,139</b>	<b>3,977</b>	<b>3,208</b>	<b>2,757</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,008	-2,002	-0,879	0,103
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>2,132</b>	<b>1,975</b>	<b>2,329</b>	<b>2,860</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	6,906	10,286	-4,851	0,825
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	3,404	-15,482	7,148	-2,212
Frais de négociation de titres	-0,469	-1,534	-2,536	-0,637
Plus au moins-valeurs sur titres et frais négociation	9,841	-6,730	-0,239	-2,024
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>11,980</b>	<b>-2,752</b>	<b>2,968</b>	<b>0,734</b>
Droits d'entrée et droit de sortie	0	0,030	0,019	0,005
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>9,841</b>	<b>-6,700</b>	<b>-0,220</b>	<b>-2,019</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-0,009	2,500	-0,167	-0,155
<b>Somme non distribuable de l'exercice</b>	<b>9,832</b>	<b>-4,200</b>	<b>-0,387</b>	<b>-2,174</b>
Distribution de dividendes	1,978	2,328	2,860	3,925
valeur liquidative	102,814	92,829	98,171	99,090
<b>Ratios de gestion des placements</b>				
Charges de gestion de placement/actif net moyen	2,46%	1,12%	1,12%	1,12%
Autres charges/ actif net moyen	0,20%	0,13%	0,13%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	2,21%	0,96%	1,61%	2,98%
Nombre de parts	3 010	3 067	7 979	11 620
Actif net moyen	290 717	633 174	1 156 047	1 116 144



